

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 50^e SEANCE2^e Séance du Samedi 9 Novembre 1968.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1969 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4247).

Services du Premier ministre (suite).

Section IV. — Départements d'outre-mer.

MM. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Sablé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République; Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

MM. Jacques-Philippe Vendroux, Odru, Césaire, Feuillard, Lacavé, Sers, Vivien, Rivierez, Cerneau, Sallé, Camille Petit, Hélène.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Etat B.

Titre III. — Adoption des crédits.

Titre IV. — Adoption des crédits.

Etat C.

Titre V. — Adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Titre VI. — Adoption des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Art. 73:

M. Rivierez.

Adoption.

Après l'article 73:

Amendement n° 114 de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous-amendement n° 128 du Gouvernement: MM. Sablé; le secrétaire d'Etat, le rapporteur spécial, de Grallly, Vivien, vice-président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Adoption du sous-amendement n° 128 et de l'amendement n° 114 modifié.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 4274).

3. — Ordre du jour (p. 4274).

PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1969 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341, 359).

Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre (section IV. — Départements d'outre-mer).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite).

Section IV. — Départements d'outre-mer.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III: + 2.410.049 francs;

« Titre IV: + 2.420.000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 750.000 francs;

« Crédits de paiement, 750.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 164.200.000 francs;

« Crédits de paiement, 102.400.000 francs. »

Ce débat a été organisé comme suit:

Gouvernement, 55 minutes;

Commissions, 35 minutes;

Groupes:

Union des démocrates pour la République, 50 minutes;

Républicains indépendants, 5 minutes;

Communiste, 15 minutes;

Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les départements d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur divers bancs.)

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans le projet de budget pour 1969, les crédits des départements d'outre-mer s'élèvent à 300.200.000 francs, en augmentation de 21.700.000 francs sur 1968. Ils progressent donc de 7,8 p. 100 tandis que la croissance des charges du budget général est de 18,3 p. 100.

Mais il faut ajouter les dépenses que les services extérieurs des différents ministères techniques engagent dans les départements d'outre-mer sur leurs propres enveloppes budgétaires et dont le total est bien supérieur à un milliard de francs. Il convient aussi de tenir compte des actions menées par le fonds d'action sanitaire et sociale, par le fonds européen de développement et par des organismes financiers spécialisés tels que la caisse centrale de coopération économique.

Je vais donc m'efforcer d'analyser le plus brièvement possible les moyens budgétaires du secrétariat d'Etat qui n'occupent qu'une place très modeste dans cet ensemble et j'examinerai ensuite, sous ses aspects les plus importants, la situation économique des départements d'outre-mer.

Les crédits de paiement inscrits dans ce projet de budget s'élèvent à 130.840.000 francs pour les dépenses ordinaires, contre 118.790.000 francs en 1968, et à 164.450.000 francs pour les dépenses en capital, contre 159.800.000 francs en 1968. La progression est donc plus forte pour les dépenses ordinaires — plus 10,1 p. 100 — que pour les dépenses en capital, plus 6 p. 100.

Les autorisations de programme sont limitées à 164.950.000 francs, en diminution de 0,6 p. 100 par rapport à 1968.

Pour ce qui est des crédits des ministères techniques, il n'est pas possible de fournir, même approximativement, une prévision des affectations pour 1969. Vous pourrez cependant, mes chers collègues, retrouver dans mon rapport écrit des renseignements, certes incomplets, mais fort utiles en ce qui concerne l'année 1968 et les années antérieures.

Les dépenses ordinaires progressent de douze millions. Cette progression s'explique, pour 7.200.000 francs, par le jeu des mesures acquises — à savoir : 2.200.000 francs pour l'extension en année pleine de l'augmentation des rémunérations applicable au 1^{er} février 1968 ; 900.000 francs pour l'application de divers textes concernant les rémunérations ou les avantages sociaux ; 300.000 francs pour l'ajustement des prestations d'alimentation du service militaire adapté ; 3.800.000 francs pour l'ajustement automatique des subventions de l'Etat aux collectivités locales, compte tenu de l'évolution de la population depuis le dernier recensement et de la progression du volume des constructions exonérées de la contribution foncière.

Les mesures nouvelles sont peu importantes. Elles se limitent, pour 4.800.000 francs, à un renforcement de certains personnels, à des transformations d'emplois et à quelques ajustements aux besoins réels.

Il s'agit essentiellement de cinq emplois nouveaux, dont un poste de sous-directeur au secrétariat général des départements d'outre-mer, de la création d'une nouvelle sous-préfecture à Saint-Paul de la Réunion, de 27 emplois nouveaux dans la sûreté nationale et, pour ce qui concerne le service militaire adapté, de 61 emplois supplémentaires qui viendront renforcer ses moyens d'action à la Réunion.

Je dois faire une mention particulière pour deux actions nouvelles, fort intéressantes puisqu'elles se rapportent au problème de la démographie et de l'emploi.

La première concerne le bureau pour le développement des migrations — le Bumidom — auquel sera affecté un crédit supplémentaire de 1.570.000 francs. Ce crédit doit permettre à cet organisme d'exercer son activité au Canada et en Amérique du Sud, mais surtout d'améliorer qualitativement les conditions d'accueil des migrants dans la métropole. On ne peut qu'approuver cette nouvelle orientation, mais il est permis de se demander si la parcimonie des crédits inscrits permettra d'atteindre les objectifs que l'on s'est fixés.

La seconde action nouvelle intéresse la promotion sociale de la jeunesse. Il s'agit de favoriser la formation des jeunes Antillais de seize à dix-sept ans sur la base de ce qui a été fait à la Réunion, par une action de rattrapage scolaire, par l'ouverture de centres de préformation professionnelle et de chantiers de jeunesse.

Dans ces départements, les jeunes de moins de vingt ans représentent 52 p. 100 de la population, et une vaste opération de préformation professionnelle est éminemment souhaitable ; mais l'insuffisance des crédits inscrits pour 1969, 850.000 francs seulement, ne permettra pas de lui donner une ampleur suffisante.

J'en arrive maintenant aux crédits d'équipement.

Les crédits de paiement du secrétariat d'Etat progressent de 9.650.000 francs par rapport à 1968, et les autorisations de programme diminuent de 1.050.000 francs. Il faut noter que les crédits d'équipement destinés à la sûreté nationale augmentent de 150.000 francs et les subventions aux constructions publiques de 200.000 francs, représentant la participation de l'Etat pour des mairies et pour la sous-préfecture de Saint-Paul de la Réunion. Il faut noter aussi que la subvention de l'Etat pour le service militaire adapté est réduite de 2.800.000 francs en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Reste l'essentiel du budget d'équipement du secrétariat d'Etat : la subvention du F. I. D. O. M. Et c'est là que le budget qui vous est soumis pose le problème le plus préoccupant. Sont prévus : 158.400.000 francs d'autorisations de programme ; 128.400.000 francs pour la section centrale et 30 millions pour la section locale. Or le V^e Plan avait prévu 750 millions de francs d'engagements pour cinq ans, auxquels se sont ajoutés par la suite 20 millions de francs supplémentaires pour les primes d'emplois hôteliers. Sur les 770 millions de francs, 417 millions de francs seulement d'autorisations de programme ont été ouverts entre 1966 et 1968, et il restera donc, pour les deux dernières années d'exécution du Plan, 353 millions de francs à engager, soit 176.500.000 francs pour chacune des deux années. Avec l'inscription d'un crédit de 158.400.000 francs, un nouveau retard est donc pris et, à moins d'un rattrapage en 1970 — hypothèse pour le moins incertaine — les objectifs du Plan ne pourront pas être atteints.

Cette perspective est d'autant plus préoccupante que des charges nouvelles et non prévues sont venues grever le F. I. D. O. M. pour 1969.

Il s'agit d'abord des investissements de Kourou, en Guyane, pour lesquels 10 millions de francs de plus ont été demandés, et de la réforme foncière dont l'accélération suppose 12 millions de francs supplémentaires.

Mais il s'agit surtout de deux postes d'équipement importants dans le domaine de l'industrie sucrière et du tourisme.

En ce qui concerne l'économie sucrière, en dehors des actions normales prévues au Plan et inscrites au F. I. D. O. M., le secrétariat d'Etat met en œuvre un plan d'ensemble qui comporte le groupement de six usines martiniquaises en une seule, ainsi que la mise en œuvre d'un plan de relance de la canne à sucre destiné à permettre une alimentation suffisante des usines et comportant des subventions aux plantations, aux petits planteurs, des aides au remodelage des exploitations, des aides à la mécanisation, etc.

Si, pour l'opération de fusion, il est permis de compter sur un crédit d'appoint émanant du F. D. E. S., le plan de relance, lui, devra être financé sur la subvention du F. I. D. O. M. et viendra réduire d'autant les actions normalement prévues au Plan. Il y a là une difficulté que j'avais le devoir de souligner.

Pour le tourisme, dont le développement semble être la meilleure chance des départements d'outre-mer, la nécessité de faire mieux que par le passé s'impose de toute évidence. En effet, les productions agricoles rencontrent les difficultés que l'on sait. L'industrialisation se heurte à de multiples difficultés naturelles et économiques : absence d'énergie, insularité, exigüité des capitaux, insuffisance de la formation professionnelle. Tandis qu'aux Antilles, notamment, la beauté des sites, le climat, la proximité d'une très vaste clientèle potentielle nord-américaine constituent des atouts décisifs pour la réussite d'une politique touristique, à condition, bien entendu, qu'on y mette le prix.

Or tous les efforts accomplis jusqu'à présent n'ont produit que de maigres résultats. Sur le plan des structures administratives, une société d'Etat, la S. I. T. O., s'est écroulée, non par la faute de ses dirigeants, mais à cause de l'insuffisance des moyens financiers mis à sa disposition. Quelques hôtels ont été construits. Mais, lorsqu'ils réussissent à éviter la faillite, ils ont le plus grand mal à assurer leur équilibre d'exploitation parce qu'ils sont isolés et que leur environnement touristique est inexistant.

Pour attirer et retenir la clientèle nord-américaine, il faut non seulement des hôtels, mais aussi des rivières. Il faut aménager de vastes zones touristiques, construire des ports de plaisance, des casinos, prévoir des terrains de golf... Et cet effort n'a pas encore été fait.

Sans doute faudrait-il aussi obtenir une diminution des prix de revient, ce qui suppose notamment une nouvelle adaptation de la fiscalité ainsi qu'une réduction du coût des transports aériens, laquelle ouvrirait la perspective particulièrement souhaitable d'un développement du tourisme moyen métropolitain et européen.

Conscient du problème, le secrétariat d'Etat a voulu mettre sur pied une mission interministérielle pour le tourisme dans les Antilles. Cette mission, homologue de celle du littoral Languedoc-Roussillon, serait chargée de l'aménagement d'ensemble des zones touristiques et d'un effort de prospection et de promotion de la clientèle.

Mais l'exiguïté du crédit inscrit au budget des charges communes de 1969 pour le fonctionnement de cette mission — 250.000 francs seulement — la condamne à l'impuissance. J'estime qu'à tout prendre, il vaudrait mieux ne rien faire du tout que faire si peu, car, dans ce domaine, rogner sur les crédits revient à les gaspiller. On ne peut que stigmatiser la méthode qui consiste à créer un organisme, puis à le priver de moyens pour s'apercevoir enfin qu'il n'a pas rempli sa mission.

Un amendement de suppression de ce crédit aurait été parfaitement justifié et sans doute adopté par la commission. S'il n'a pas été présenté, c'est dans l'espoir que l'année prochaine, dans une conjoncture plus favorable, un effort substantiel sera consenti.

La situation économique des départements d'outre-mer est marquée par un mouvement de détérioration de la balance des échanges commerciaux qui s'est poursuivi en 1967. On constate, en effet, une forte augmentation des importations et, à l'exception de la Guyane, une certaine récession des exportations. Le taux de couverture, de 1962 à 1967, s'est abaissé de 55 à 34 p. 100 pour la Martinique, de 61 à 33 p. 100 pour la Guadeloupe et de 52 à 31 p. 100 pour la Réunion.

Mais la situation économique de ces départements est toujours dominée par le problème de plus en plus préoccupant de l'expansion démographique, l'excédent global des naissances étant de 28.000 et faisant redouter un doublement de la population en vingt-cinq ans pour les Antilles et en vingt-deux ans pour la Réunion. Cette évolution, qu'il faudra bien tenter ouvertement de maîtriser un jour, conditionne l'avenir immédiat des départements d'outre-mer.

Il faut en rapprocher l'évolution de la production intérieure brute. S'il n'est pas possible, en raison de l'insuffisance des données statistiques, d'évaluer avec certitude les résultats obtenus depuis la mise en œuvre du V^e Plan, on peut cependant affirmer que la croissance globale reste inférieure aux objectifs.

Il est inévitable que ces départements, qui connaissent un niveau de protection sociale et de salaires comparable à celui de tout pays civilisé, rencontrent des difficultés pour leurs principales productions, qui sont encore celles que les pays à bas salaires du monde tropical exportent à bas prix.

Il est donc indispensable d'assurer aux départements d'outre-mer l'écoulement des productions agricoles de base à des prix rémunérateurs sur le marché national et, dans la mesure du possible, sur le marché européen. Il faut aussi promouvoir des activités nouvelles agricoles, industrielles et touristiques, pour lesquelles la situation du marché est le plus favorable.

Sans vouloir et sans pouvoir passer en revue les principales denrées agricoles d'exportation, je dirai qu'aux difficultés traditionnelles est venu s'ajouter cette année l'effet de la crise de mai qui a entraîné une augmentation du S.M.I.G. et, par conséquent, une majoration importante des prix de revient.

Pour ce qui concerne le sucre, la situation, bien meilleure à la Réunion qu'aux Antilles, devrait évoluer favorablement, puisque la production de nos départements est entièrement intégrée, depuis le 1^{er} juillet 1968, dans l'organisation européenne du marché du sucre.

Pour le rhum, relevons que, dans l'état des négociations, les exportations dépendent essentiellement de la consommation nationale.

La production bananière pose des problèmes difficiles, d'une grande complexité. Il s'agit, en effet, d'une production européenne en même temps que tropicale, exposée à la concurrence de pays à salaires anormalement bas. Une organisation du marché européen est la seule solution de nature à satisfaire tous les producteurs et les consommateurs, mais elle doit être la première étape vers une organisation du marché mondial, gravement menacé par une crise de surproduction.

Je soulignerai en passant le développement prometteur des activités forestières en Guyane, dont l'essor est remarquable, et le succès des efforts engagés en vue de la transformation des grumes sur place.

L'industrialisation dans les départements d'outre-mer se heurte, en effet, le plus souvent à des difficultés considérables. L'effort accompli dans ces départements pour y implanter des industries, qui se traduit par l'octroi de primes et d'un certain nombre d'avantages fiscaux, ne donne — il faut bien le reconnaître — que des résultats médiocres.

Le nombre et le montant des primes accordées, les emplois nouveaux ainsi créés ne couvrent qu'une infime partie des besoins et restent très inférieurs aux prévisions du Plan. On peut donc se demander si notre politique d'inclination n'est pas à repenser. Aux primes d'équipement, avec leur cortège d'agréments et de paperasseries, aux avantages fiscaux limités dans leur volume et dans le temps, on pourrait substituer des formules plus simples, qui ont fait leurs preuves dans d'autres îles Caraïbes.

Sur le plan industriel, les D. O. M. seraient constitués en zones franches fiscales, solution qui se heurte, bien entendu, à des objections financières. Mais pourquoi vouloir taxer une matière qui n'existe pas et dresser un cadre fiscal là où il n'aura rien à prendre? Le problème est posé et je m'attacherai à défendre ici ce qui paraît être la solution de bon sens.

M. Gaston Feuillard. Très bien!

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. En conclusion de cet exposé, qui ne pouvait avoir l'ambition d'être complet, je dirai que ce projet de budget, dans sa partie traditionnelle, archaïque, pose peu de problèmes, mais que sa partie moderne, dynamique, c'est-à-dire tout ce qui peut concourir à l'expansion économique, laisse beaucoup à désirer.

La collectivité nationale a accompli, dans les départements d'outre-mer, depuis un certain nombre d'années, une œuvre remarquable d'amélioration du niveau de vie et du bien-être social. Mais il faut bien reconnaître qu'elle n'a pas réussi dans ses efforts pour les faire accéder au stade de la société moderne de production.

Le V^e Plan avait fort bien décrit les dangers d'une évolution qui tend à faire des départements d'outre-mer des zones de consommation où la conservation et l'élévation du niveau de vie sont assurées par des transferts sociaux massifs en provenance de la métropole, sans espoir de voir un jour l'utilisation des possibilités économiques locales relayer progressivement l'effort de solidarité nationale. Ce danger est loin d'être écarté et, de ce point de vue, ce n'est pas le budget de 1969 qui pourra calmer nos alarmes.

On aurait pu concevoir un budget d'une structure différente où, à l'intérieur d'une même enveloppe globale, la répartition des crédits aurait pris une autre allure. Un bon nombre de dépenses ordinaires d'intervention, de caractère improductif, auraient été sacrifiées. Dans les dépenses d'équipement, on aurait pu mettre fin à certains saupoudrages inutiles, et les sommes ainsi économisées auraient permis un effort massif en vue du développement du tourisme. Un tel budget eût recueilli l'assentiment sans réserve de votre rapporteur.

Celui qui vous est présenté, après un débat très large et animé, a cependant recueilli l'avis favorable de votre commission des finances.

Et, sous le bénéfice de ces observations, de ces réserves et de ces inquiétudes, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter à votre tour le projet de budget pour les D. O. M. (Applaudissements.)

M. le président. Je remercie M. de Rocca Serra qui s'en est tenu à très peu près au temps de parole qui lui était imparti.

Il ne saurait vous échapper, mes chers collègues, que le débat ayant été organisé par la conférence des présidents, tous les orateurs doivent observer une certaine discipline, d'autant que nous sommes à la veille du jour ou doit être célébré le cinquantième anniversaire de l'armistice de 1918 et que beaucoup d'entre vous ont le légitime désir de rejoindre leur circonscription pour participer aux manifestations organisées à cette occasion.

La parole est à M. Sahlé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer. (Applaudissements.)

M. Victor Sahlé, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il faut rappeler aujourd'hui l'opinion qui avait été émise l'an dernier par la commission des finances: « Le budget de 1968 est bon, ceux de 1969 et 1970 doivent être décisifs ».

Faut-il s'étonner qu'il nous faille attendre l'an prochain pour lever nos incertitudes, puisque le budget de l'Etat a dû subir de profondes modifications et que le déséquilibre de l'économie nationale accentué par les événements de mal impose une remise à jour des objectifs trop ambitieux du V^e Plan?

Le choix politique que traduit le budget qui nous est soumis répond aux aspirations des populations d'outre-mer, mais

l'ensemble des résultats obtenus n'est pas en proportion du volume toujours insuffisant des crédits volés.

C'est ainsi que trop souvent, et bien à tort, c'est le Gouvernement lui-même qui est mis en cause alors qu'il serait plus juste d'incriminer les structures inadéquates de gestion, d'exécution et de contrôle.

A mesure que la concertation et la participation permettent enfin aux provinces françaises de faire entendre leur voix, on s'aperçoit que les difficultés résultant de la fameuse spécificité des problèmes des départements d'outre-mer — qui est réelle — ne sont pas plus redoutables que celles, de plus grande dimension, que sont en train de surmonter les vingt et une régions de l'hexagone en quête d'harmonisation et d'unité.

Elles aussi, sous l'aiguillon des mêmes nécessités économiques et sociales, s'efforcent d'atténuer les inégalités naturelles, historiques ou géographiques dont elles ont à souffrir.

L'analyse du budget, des options et des résultats économiques, rendue difficile par l'interférence des crédits du secrétariat d'Etat et des ministres techniques et aussi par l'éparpillement des responsabilités administratives, a été faite tout à l'heure par M. de Rocca Serra et sera complétée dans un instant par M. Renouard. Je n'y reviendrai pas, sauf peut-être pour illustrer de quelques exemples les commentaires que je suis appelé à faire maintenant.

Mesdames, messieurs, la première observation qui a été faite par la commission des lois, dont plusieurs membres d'ailleurs se plaignent d'avoir, cette année encore, à renouveler leurs critiques presque dans les mêmes termes, a porté sur la démographie.

L'action du Gouvernement pour réduire les inconvénients du sous-développement et le malaise social qui en résulte se heurte à l'obstacle de la démographie. Ce fait capital paraît avoir trop longtemps été négligé dans l'élaboration des plans, car il conditionne non seulement la création et la répartition des richesses, mais encore le comportement politique et social des individus.

Le bureau pour le développement des migrations des départements d'outre-mer — Bumidom — a été mis en place pour substituer à une migration anarchique et périlleuse une organisation rationnelle et contrôlée, se situant dans une perspective de promotion sociale et de formation professionnelle.

Ainsi que je l'ai souvent rappelé, la migration n'est pas une aspiration naturelle; elle est une contrainte économique. Ce ne sont pas seulement les pays d'outre-mer qui la subissent, ce sont aussi les nations européennes, comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal et ce phénomène a pris une telle ampleur depuis la guerre que tous les gouvernements ont dû prendre des mesures pour en canaliser les effets.

D'autres pays, et récemment l'Algérie, invoquant non la surpopulation, mais la faiblesse de leur économie, demandent, à titre de concession, une clause de faveur relative à l'émigration dans les accords qu'ils signent avec les gouvernements étrangers et personne ne songe à taxer de colonialisme ces Etats souverains qui poussent hors de leurs frontières leurs malheureux ressortissants.

Cependant nous avons toujours mis l'accent sur l'inquiétude légitime que nous inspirent les conséquences imprévisibles d'une migration trop rapide en métropole, au moment même où le problème de l'emploi suscite dans l'opinion tant de tensions et de mécontentements.

Les citoyens des départements d'outre-mer ne doivent pas être les victimes désignées du chômage technologique que provoquent en France et dans tous les pays de l'Est ou de l'Ouest les nécessaires concentrations industrielles.

S'il est très souhaitable que les dotations budgétaires du Bumidom restent au niveau actuel, c'est à condition de lui donner de nouvelles destinations.

D'abord l'emploi des fonds doit être réservé, pour une grande part, à une aide plus concrète dans les domaines du logement, de l'embauche et des loisirs, en faveur de ceux qui, s'étant confiés à cet organisme, sont en butte aux difficultés d'installation dans un pays qui est le leur, mais dont ils n'acquièrent qu'avec le temps les réflexes et les habitudes.

Ensuite, il importe aussi de faciliter le retour au pays natal de ceux qui, une fois achevée leur formation professionnelle, expriment le désir. Pour la plupart, l'idéal de vie n'est pas le déracinement, mais au contraire la contribution qu'ils entendent apporter par leur expérience à la modernisation de leur région. Peut-être même serait-il opportun d'étudier plus à fond les possibilités que peut offrir le développement considérable auquel est appelée la Guyane française et à prévoir des crédits

plus importants pour l'amélioration des centres d'accueil, la création d'activités nouvelles et d'emplois pour tous ceux que tente l'avenir d'un pays grand comme la Belgique et peuplé de 35.000 habitants à peine.

C'est avec soulagement, mesdames, messieurs, que nous avons voté la loi libérale du 28 décembre 1967 concernant la régulation des naissances, qui met fin aux méfaits de la loi répressive de 1920. Le règlement d'administration publique prévu à l'article 6 de la loi doit paraître au *Journal officiel*. Compte tenu des hautes considérations de l'encyclique *Humanae vitae* à laquelle M. le président Foyer a fait allusion, je suis persuadé qu'une application judicieuse de cette loi, tout en respectant les convictions religieuses et morales de chacun, facilitera l'amélioration progressive des revenus familiaux.

Le problème de l'emploi, toujours lié à la démographie, est de plus en plus préoccupant. A cet égard, les auteurs du V^e Plan se sont exprimés avec une netteté inquiétante: « Sans une réduction de l'accroissement spontané de la population, l'avenir économique et social des départements d'outre-mer paraît sérieusement compromis et toute perspective d'harmonisation du niveau de vie avec la métropole est irréalisable. »

De fait, dans les pays d'économie fragile, le chômage est la conséquence directe de la croissance démographique. Par contre, dans les pays industrialisés, cette même croissance peut avoir un effet multiplicateur dans les différents secteurs de l'économie et provoquer l'augmentation des emplois et des ressources d'investissement.

Sans doute, mesdames, messieurs, l'extension régulière des lois sociales, la progression des crédits consacrés à la politique de l'emploi et à la formation de la jeunesse éloignent encore les menaces de paupérisation; mais la commission a retenu la remarque faite par M. Rivièrez selon laquelle l'écart entre la métropole et les départements d'outre-mer qui, en matière de prestations sociales, s'était rétréci au cours de ces dernières années, avait tendance depuis quelques temps à s'élargir à nouveau.

Vous trouverez d'ailleurs dans mon rapport écrit un tableau complet de tous les textes législatifs et réglementaires dont l'application a été étendue depuis dix ans aux départements d'outre-mer.

Il faudra — et c'est très important — y ajouter bientôt la loi tant attendue relative aux allocations familiales des exploitants agricoles et dont le texte doit être déposé sur le bureau de l'Assemblée avant la fin de l'année.

En résumé, la volonté de promotion sociale des gouvernements de la V^e République est certaine, mais la lente progression que nous déplorons est due aussi en partie aux réactions « cartérisistes » que suscite habilement une certaine presse, en France et à l'étranger, et qui est favorable au séparatisme.

Il demeure que l'industrialisation, avec le développement et la diversification de l'agriculture, est l'antidote le plus puissant contre la surpopulation, le sous-emploi et l'instabilité politique.

Sur ce point, je conclus, comme l'a fait tout à l'heure M. de Rocca Serra: la restructuration de notre production sucrière, l'intégration de nos productions agricoles dans le Marché commun, la protection de nos exportations contre le dumping organisé par des spéculateurs internationaux, l'accès de nos économies régionales au niveau de la compétition mondiale sont les clés de notre avenir.

Aujourd'hui, le Gouvernement peut se dire convaincu que les opinions ou les appréhensions que nous avons exprimées sans relâche à cette tribune ne sont pas seulement celles des électeurs ou des élus des départements d'outre-mer, mais sont partagées par tous les observateurs impartiaux et désintéressés qui se sont rendus sur place.

Dans tous les secteurs de l'économie, notre système d'incitations — M. de Rocca Serra l'a dit — est à repenser. Les moyens mis en œuvre pour le développement et le progrès voulus par tous se sont révélés inefficaces et ne trouvent plus de défenseurs.

La commission m'a prié de vous dire aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est avec un sourire désabusé qu'elle assiste à la prolifération des sociétés d'Etat et des missions chargées du tourisme outre-mer.

La S. I. T. O. — Société immobilière et touristique des départements d'outre-mer — a disparu en 1965, aussitôt remplacée par une mission qui étendait largement et confusément ses pouvoirs, à la fois sur les départements et les territoires d'outre-mer. Puis, en 1966, le 26 mars, une société d'études commerciales et de gestion industrielle pour le tourisme outre-mer a vu le jour en donnant immédiatement naissance, le 30 mai suivant, à une nouvelle et troisième mission, mais qui limite sa compétence à la Martinique et à la Guadeloupe.

Mais le comble, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est que la précédente mission survit à la dernière et garde son autorité sur le tourisme des départements de la Réunion et de la Guyane et sur les territoires d'outre-mer.

Nous disons qu'il y a là un salmigondis peu propre à susciter l'enthousiasme des promoteurs. On se demande même si ce n'est pas pour cette raison que les dotations de 1 million en crédits de fonctionnement et de 53 millions en crédits de paiement prévus au budget des dépenses communes ne sont pas finalement transformés en un simple et dérisoire crédit de 250.000 francs.

Après avoir rappelé que le Gouvernement n'a pas encore déposé à ce jour le projet de loi sur les loyers qu'il s'était engagé, en juin 1966, à déposer avant le 1^{er} juillet 1967, et regretté la réduction de crédit que subit le service militaire adapté qui rend tant de services aux collectivités locales, j'en arrive, avant de conclure, à l'adaptation des institutions administratives et à la réforme de la régionalisation.

Bien avant que cette réforme ait été portée à l'ordre du jour de la nation, elle faisait l'objet de nos préoccupations. Nous avons souvent mis l'accent dans le passé sur la nécessité de remédier aux inconvénients qu'avait fait apparaître à l'expérience le régime de la départementalisation. Et c'est à peine s'il faut s'étonner que les provinces du continent, plus proches pourtant de la capitale, se plaignent avec plus de force encore et en tout cas avec plus d'efficacité, des contraintes du centralisme bureaucratique.

Le succès de la déclaration du chef de l'Etat à Lyon et de la récente initiative du Gouvernement constitue la preuve que quelque chose n'allait pas dans l'administration générale de la République.

L'an dernier, la commission des lois m'avait chargé d'évoquer ce problème pour la première fois devant l'Assemblée nationale, étant précisé qu'il ne s'agissait pas d'engager une controverse idéologique, mais de rechercher les moyens de satisfaire le besoin unanimement ressenti d'un nouvel ajustement des mécanismes administratifs et financiers, en vue de donner plus d'assise et d'efficacité au statut constitutionnel des départements d'outre-mer.

Depuis, les événements sont allés au-delà de nos prévisions. C'est la nation tout entière qui est saisie de cette grande question et sera appelée au printemps prochain à exprimer sa volonté par référendum.

Chaque région a ses problèmes particuliers qui résultent de ses ressources, de ses frontières, de sa population, de sa vocation naturelle. La presse se fait quotidiennement l'écho de la diversité des thèses soutenues du nord au sud de la France, aussi bien par les familles politiques que par les groupes socio-professionnels. Nuls ne pourraient donc s'étonner s'il en était de même dans la France d'outre-mer.

Le fait d'avoir trop longtemps différé, sans raison apparente, l'application, dans nos départements, des décrets du 14 mars 1964, créant des commissions de développement économique et social, souligne maintenant, à la veille d'une consultation nationale, le déphasage législatif, bien inutile puisqu'il n'en coûtait rien à l'Etat, entre la métropole et ses prolongements ultramarins.

Je suis persuadé que M. le secrétaire d'Etat, dont nous avons déjà apprécié en plusieurs circonstances l'esprit moderne et réaliste, voudra bien nous donner quelques éclaircissements sur la procédure que le Gouvernement entend suivre pour rattraper le temps perdu, installer les Coder et permettre ainsi aux populations intéressées d'avoir une connaissance suffisante de ces problèmes et des formes et conditions de la grande réforme projetée.

Car, dans ces départements plus que sur le continent, il faudra en mesurer les conséquences et les finalités. Pour ma part, je crois que la régionalisation sera le test majeur de la départementalisation, et je défendrai l'une avec la même foi que l'autre parce que la pire des politiques est d'entrer dans l'avenir à reculons.

Il n'y aura plus de départementalisation sans régionalisation et nous ne pourrions plus garantir à nos départements la continuité qui constitue l'essence de notre politique dans l'identité des principes et la similitude des institutions.

J'ai dépassé mon temps de parole, mais M. le président m'exusera : je renonce à celui dont je dispose dans la discussion, ce qui me permet de conclure.

Sans préjuger les avis des conseils généraux et des prochaines Coder, on peut prévoir que le Gouvernement va se trouver, tout comme en métropole, en présence d'opinions divergentes sur l'étendue des régions, la composition et le mode de désignation

des assemblées régionales. Ces divergences seront inspirées de considérations d'inégale valeur tenant à la situation géographique, au passé historique, aux appréhensions politiques, voire électorales, à tous les vieux réflexes d'auto-défense ou de micro-nationalisme.

On a beaucoup dit et écrit, depuis deux ans, qu'il fallait aussi décoloniser les provinces françaises. Eh bien ! pour nous, la régionalisation serait l'aboutissement de cette décolonisation qui a commencé par la départementalisation, et serait le plus sûr moyen de frapper de désuétude les tendances vacillantes de la sécession.

Elle appartiendra au Gouvernement, par ses arbitrages, de sauvegarder à la fois la souveraineté de l'Etat et, pour employer la terminologie de l'ancien droit français, l'exercice judicieux des franchises locales.

Mais ce qu'il faudra le plus redouter, c'est de créer à terme des autarcies régionales en rivalité constante d'économie et d'influence, dont les compétitions pourraient donner naissance à de nouveaux mouvements centrifuges, et de balkaniser de vieilles provinces qui ont acquis dans la communauté nationale le sentiment de la solidarité de leur destin.

Mais, sur ce point, mesdames, messieurs, nous faisons confiance à la sagesse du Gouvernement. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les départements d'outre-mer. (Applaudissements.)

M. Isidore Renouard, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, les grandes masses de crédits du projet de budget des départements d'outre-mer feront l'objet de ma part d'un bref examen. J'analyserai plus longuement les traits dominants de la situation économique et sociale de nos quatre départements lointains.

On constate que, par rapport à 1968, les crédits augmentent globalement d'environ 7,8 p. 100 et de 10 p. 100 pour les dépenses ordinaires. En ce qui concerne les dépenses en capital, il n'y a pas de changement pour les autorisations de programme, mais on note une augmentation de 10 p. 100 des crédits de paiement. La progression des dépenses ordinaires est donc plus forte que celle des crédits d'équipement.

Quant aux subventions au F.I.D.O.M., on enregistre, pour la section centrale, une augmentation de 1.400.000 francs des autorisations de programme et de 12 millions de francs des crédits de paiement.

Pour la section locale, les crédits de paiement augmentent de 2.800.000 francs, et les autorisations de programme restent inchangées.

Les autorisations de programme sont donc comparables à celles de l'exercice précédent. Elles sont orientées vers le développement du tourisme, la reconstitution de l'économie sucrière en Martinique et la création d'équipements hôteliers.

Nous déplorons qu'un effort accru n'ait pas été consenti pour le tourisme, si important pour les départements d'outre-mer.

Les répercussions économiques et sociales de la crise de mai 1968 seront sensibles dans les départements d'outre-mer. Les hausses de salaires et l'augmentation du S. M. I. G. et du S. M. A. G. dans ces départements ne peuvent qu'entraîner une élévation des prix de revient industriels et du coût des opérations d'infrastructure, qui sera de 8 à 9 p. 100 suivant les départements et les secteurs d'activité. Ces hausses risquent de compromettre la rentabilité des industries nouvelles.

Des conséquences graves sont également à prévoir pour le développement de l'industrie hôtelière et touristique, qui emploie beaucoup de main-d'œuvre.

L'augmentation des charges publiques métropolitaines n'ayant pas permis un accroissement des concours du F.I.D.O.M. en matière d'investissements publics et d'aide aux investissements privés industriels et hôteliers, ces concours se trouveront automatiquement réduits en valeur relative.

L'agriculture sera la plus touchée par l'augmentation des salaires puisque le S. M. A. G. a augmenté de 15 p. 100 aux Antilles et de 12 p. 100 à la Réunion. On ne peut guère envisager une augmentation de la productivité, compte tenu des reliefs de ces départements et des conditions locales de production.

Du fait des hausses de salaires, la majoration du prix de revient agricole sera de l'ordre de 8 à 10 p. 100, alors que les prix de vente des produits agricoles resteront en principe inchangés afin de respecter des accords internationaux pour le sucre et de soutenir la concurrence étrangère pour les bananes, les ananas et les plantes à parfum.

Toutefois, il est intéressant de constater que, sur le marché français en particulier, les cours de la banane des Antilles, comme de l'Afrique noire et du Surinam, plafonnent depuis deux mois à 135 francs les cent kilogrammes au départ des ports de Dieppe, de Rouen et de Marseille, ce qui permet d'assurer pour le moment, des prix satisfaisants aux producteurs.

J'en arrive à l'important problème démographique.

En octobre 1967, la population des départements d'outre-mer était évaluée par l'I. N. S. E. E. à 320.000 habitants pour la Martinique, 313.000 pour la Guadeloupe, 430.000 pour la Réunion et 40.000 pour la Guyane, les taux de natalité étant, pour un taux métropolitain de 1,8 p. 100, de 3,5 p. 100 pour la Martinique, 3,6 p. 100 pour la Guadeloupe et 4,4 p. 100 pour la Réunion.

L'émigration vers la métropole constitue, jusqu'à présent, l'un des remèdes à cette situation.

De 1.004 migrants en 1962, on est parvenu à 4.532 en 1964, 7.006 en 1965, 7.611 en 1966 et 7.962 en 1967, soit, pour une période de quatre ans, une migration de 27.111 personnes.

Si l'on examine attentivement ce tableau des migrations, on constate, non sans intérêt, que le nombre des migrants réunionnais a tendance à rejoindre celui des antillais, que l'équilibre entre les migrations féminines et masculines se dessine et que les regroupements familiaux sont en accroissement régulier.

L'action du bureau des migrations, chargé de faciliter l'installation en métropole des travailleurs antillais et réunionnais et de leurs familles, a été régulière. Cependant, il paraît souhaitable, pour resserrer les liens entre les populations de ces départements et le secrétariat d'Etat, que celui-ci mette en œuvre des techniques d'accueil et de relations publiques afin de bien marquer l'intérêt des pouvoirs publics pour certains de nos compatriotes isolés.

Mais si l'effort entrepris pour faciliter les migrations est nécessaire, la véritable réponse aux problèmes posés par l'évolution démographique et le développement de l'économie locale consiste à favoriser l'installation de nouvelles industries dans les départements d'outre-mer.

Mon rapport fait état du nombre des emplois créés et des primes accordées aux entreprises au cours des dernières années. Les résultats ne sont pas négligeables, mais il faut intensifier l'effort dans ce sens.

Les départements d'outre-mer ne manquent pas de main-d'œuvre habile, et il n'est pas normal de continuer à expédier de la métropole tant de produits finis et de biens de consommation de toute sorte qui pourraient être manufacturés sur place par des ouvriers et des ouvrières préalablement préparés par une formation technique.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous l'envisagez, et vous avez raison.

Un projet récent est de nature à contribuer aussi au développement de l'économie : la mise en exploitation annoncée des gîtes d'eaux chaudes souterraines en Martinique et en Guadeloupe permet, en effet, d'espérer que seront prochainement installées des centrales thermiques alimentées en vapeur produite à partir de ces gîtes.

Ces installations permettraient d'abaisser d'au moins 15 p. 100 le coût de l'électricité par rapport aux moyens classiques de production et elles contribueraient à satisfaire une consommation qui double tous les quatre ans.

Il conviendrait que les forages puissent débuter dès les premiers mois de 1969.

En conclusion sur ce problème, votre commission ne peut que réitérer son souhait qu'une véritable politique d'industrialisation vienne renforcer le potentiel économique des départements d'outre-mer, afin que, par la suite, au moins les plus riches d'entre eux puissent prendre leur essor.

S'agissant du commerce extérieur, l'année 1967 a été marquée, pour les départements d'outre-mer, par une progression globale de 11 p. 100, qui confirme les progrès des années 1964 à 1966. Malheureusement, pour cette même année 1967, le déficit atteint un niveau record, 1.260 millions de francs, donc très supérieur à celui des quatre années précédentes ; et le taux de couverture a encore fléchi puisqu'il n'est plus que de 30 p. 100 contre 36 p. 100 en 1966 et 40 p. 100 en 1965.

L'augmentation des importations a été plus nette pour les biens de consommation que pour les biens d'équipement, ce qui, à long terme, est défavorable. Quant aux exportations, elles ont diminué de 11 p. 100.

On note avec satisfaction, cependant, que la production sucrière des départements d'outre-mer est complètement intégrée dans la Communauté économique européenne depuis le 1^{er} jan-

vier 1968 et que des projets de règlements sur la banane et les conserves d'ananas sont à l'étude devant la commission, le cas du rhum étant toujours en suspens.

Après ce rapide examen de la situation en matière d'industrialisation et de production agricole, j'évoquerai le problème du développement du tourisme, qui est un des atouts importants de nos départements d'outre-mer.

Il faut rappeler d'abord que, selon des estimations récentes, l'ouverture d'une chambre d'hôtel entraîne la création d'un emploi et demi direct et d'un emploi et demi indirect. C'est ainsi que les 1.200 chambres prévues à la Martinique, au titre du V^e Plan, procureront 3.600 emplois nouveaux, et il est probable que ce chiffre sera dépassé.

Il est donc important de porter l'effort sur ce secteur de l'économie.

Le goût des Nord-Américains pour les Caraïbes en général, pour les Antilles françaises en particulier, où ils trouvent le style de vie française qu'ils apprécient — j'ai pu le constater sur place — et l'accroissement de la proportion des touristes de séjour par rapport aux touristes de croisière sont des facteurs favorables.

Il conviendrait, dès maintenant, de développer en métropole le goût d'une clientèle moyenne pour des séjours dans ces départements et un effort devrait être tenté pour favoriser des équipements hôteliers permettant des prix plus bas, de formule club par exemple.

Mais, pour atteindre ces objectifs, il est indispensable aussi d'obtenir un abaissement des prix du transport aérien. Il faut s'efforcer de rapprocher les départements d'outre-mer de ceux de la métropole. Si ce rapprochement est impossible dans l'espace — la distance sera toujours de 8.000, 9.000 ou 10.000 kilomètres — et s'il est réalisé dans le temps par l'utilisation des avions à réaction intercontinentaux, il faut maintenant abaisser la barrière des prix de passage. Ainsi se trouveront vraiment proches les uns des autres les Français de tous nos départements.

Avec le développement du tourisme, l'abaissement des tarifs aériens remédierait aussi à l'isolement psychologique dont souffrent souvent les émigrants de la Réunion, de Guyane et des Antilles.

C'est aussi votre objectif, monsieur le secrétaire d'Etat — vous nous en avez fait part — et, si vous le voulez, nous vous aiderons à l'atteindre, dans la mesure de nos moyens.

Qu'on me permette une parenthèse concernant les volontaires antillais qui sont venus combattre sur le sol de la métropole en 1943 et dont un grand nombre n'ont jamais pu revoir leur pays, faute de moyens, ce qu'ils déplorent. Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est aussi l'affaire du ministère des anciens combattants. Quoi qu'il en soit, ces anciens combattants mériteraient qu'on les fasse bénéficier de conditions qui leur permettent de revoir leur sol natal.

Un dernier mot à propos du tourisme.

Une mission a été créée pour le développement du tourisme dans les Antilles, en vertu d'un décret paru au *Journal officiel* du 8 juin 1968. Cette mission n'as pas encore, semble-t-il, commencé à fonctionner, son état-major n'étant toujours pas nommé. Il en résulte une grave déception parmi la population antillaise, qui attendait beaucoup d'une relance touristique, et un retard dans la prise des mesures propres à assurer cette relance.

En Guyane, le problème démographique ne se pose pas comme dans les départements insulaires. Avant que commencent les travaux du champ de tir de fusées spatiales de Kourou, la population était de 37.000 habitants. Les investissements pour la base de Kourou et la venue de techniciens et ouvriers de la métropole et de Colombie font que cette population dépasse maintenant 40.000 habitants, et le chiffre de 100.000 habitants devrait être atteint dans quelques années.

L'importance de la base de Kourou, la mieux située du monde, est due, il est bon de le rappeler, à sa situation géographique près de l'Equateur, à 5 degrés 2, à l'ouverture à 120 degrés de son champ de tir, à son orientation nord-est permettant de tirer sur orbite équatoriale et polaire, la direction de l'Est étant indispensable pour utiliser la vitesse de rotation de la terre.

Pour la sécurité des tiers, elle dispose devant elle de l'immense espace marin de l'Atlantique et bénéficie de l'étendue de son territoire disponible, tant en longueur sur le littoral qu'en profondeur.

L'exploitation de la forêt guyanaise, qui couvre huit millions d'hectares, est complétée par l'installation de scieries et d'usines de déroulage qui permettent le traitement sur place. En 1967, un

sixième seulement des grumes ont été exportées en l'état, le reste ayant fait l'objet d'une première transformation qui en a sérieusement augmenté la valeur.

Il faudrait maintenant compléter cet effort par la mise en valeur rationnelle du minerai de bauxite, très abondant, en particulier dans les montagnes de Kaw.

Votre commission aimerait que le secrétaire d'Etat précise sa position face aux deux principaux projets : traitement et production sur place de la bauxite ou transport du minerai au Surinam, où existe déjà une usine de traitement, si l'importance du gisement ne justifiait pas un investissement important sur place.

Enfin, il paraît indispensable que la liaison routière avec le Brésil par Regina et Saint-Georges-de-l'Oyapock soit aussitôt que possible assurée.

Pour terminer sur une note très actuelle, votre commission souhaite que les départements d'outre-mer ne soient pas laissés à l'écart de la réforme régionale — cela vient d'être dit, mais je me permets d'y insister — et que leur statut soit, là aussi, harmonisé avec celui des départements de la métropole.

Sur un plan plus partiel, votre commission estime que certaines opérations de régionalisation relevant de la délégation à l'aménagement du territoire devraient être étendues aux départements d'outre-mer par le truchement du secrétariat d'Etat puisque, pour l'heure, ni la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, ni le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, ne sont compétents outre-mer.

Après avoir approuvé ces observations et ces remarques, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption du budget des départements d'outre-mer. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Michel In-hauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Mesdames, messieurs, je tiens d'abord à remercier les rapporteurs, M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, M. Sablé, rapporteur pour avis de la commission des lois, et M. Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Leurs rapports ont mis en évidence d'une façon précise et exhaustive les nombreux problèmes qui se posent dans les départements d'outre-mer.

Je me propose de répondre en fin de débat à leurs suggestions ainsi qu'aux questions qui me seront posées au cours de la discussion. Mais d'ores et déjà je prends l'engagement que le Gouvernement tiendra compte tout particulièrement de leurs observations.

Je désire saisir l'occasion de ce débat budgétaire pour faire devant vous le bilan de la politique menée dans les départements d'outre-mer en 1968 et pour préciser les intentions du Gouvernement dans un proche avenir.

L'année 1967 a été marquée, vous le savez, en particulier aux Antilles, par un certain nombre de difficultés, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou d'incidents politiques. Par contre, en 1968, malgré les événements de mai et de juin en métropole, les départements d'outre-mer ont connu un climat politique et social relativement calme.

Ce fait prend toute sa valeur si l'on considère qu'au moment où la métropole vivait des heures difficiles, les départements d'outre-mer ont su faire preuve d'un sang-froid qui ne peut s'interpréter que comme la volonté affirmée de rester dans le cadre national.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Mais il est bien évident que dans la conjoncture économique déjà fragile des départements d'outre-mer, les événements qui se sont déroulés en métropole ont créé des difficultés nouvelles et en particulier sont à l'origine du retard apporté dans l'exécution du Plan.

Il est donc de notre devoir — et je tiens à affirmer que telle est bien la volonté du Gouvernement — non seulement de poursuivre la politique d'expansion qui est la nôtre, mais aussi de tout mettre en œuvre et de ne ménager aucun effort pour combler le retard malheureusement imposé par les circonstances et atteindre ainsi les objectifs prévus.

Cependant, au cours de l'année 1968, des éléments positifs peuvent être enregistrés.

Dans le domaine de l'équipement, les actions définies lors des travaux de préparation du V^e Plan ont été poursuivies dans tous les secteurs : aides à la production agricole — diversification des cultures ; hydraulique agricole ; construction de routes de désenclavement ; reboisement forestier ; assistance technique ; aide à l'industrialisation — incitation aux investissements — et à l'industrie hôtelière — infrastructures d'approche et d'accompagnement ; financement des études et des instituts de recherches spécialisés ; opérations d'infrastructure économique et amélioration de la production d'énergie électrique ; enfin financement des programmes de lotissements établis en vue de l'habitat social.

Certaines opérations particulièrement importantes méritent d'être citées. C'est ainsi qu'en Guyane, le pont sur le Kourou a été terminé, et que des travaux très importants ont été poursuivis sur l'itinéraire Cayenne-Kourou. L'allongement de la piste de l'aérodrome de Rochambeau permet, depuis avril 1968, la desserte de la Guyane par quadricycleurs. Des travaux urbains importants ont été réalisés à Kourou, en liaison avec le programme de construction de logements dans cette ville.

En Martinique, la construction de nouveaux quais au port de Fort-de-France a été entreprise. Une nouvelle centrale électrique a été mise en service à la Pointe des Carrières. L'année 1968 a vu le commencement des travaux de construction de l'hôtel de la Pointe de la Schoelcher.

En Guadeloupe, deux réalisations importantes ont été achevées dans le domaine portuaire : les nouveaux quais du port de Pointe-à-Pitre ainsi que le quai et les installations de chargement de sucre en vrac à la Pointe Jarry. Un terrain de golf a été mis en service au Moule.

A la Réunion, en dehors des travaux de modernisation du port de la Pointe des Galets, poursuivis depuis un certain nombre d'années, il faut signaler la mise en service de la centrale hydroélectrique de Takamaka, d'une productibilité annuelle de 78 millions de Kwa, et l'achèvement, fin 1968, malgré des difficultés techniques importantes, de la première tranche de l'aménagement agricole du Bras de la Plaine.

Une opération particulièrement importante pour le développement et l'avenir du tourisme à La Réunion a démarré en 1968. Il s'agit de l'implantation du Club Méditerranée à Juan de Nova et à La Réunion.

En ce qui concerne l'industrialisation, il faut rappeler qu'au cours des années 1966 et 1967 des primes d'équipement ont été accordées à des entreprises industrielles de petite et moyenne importance ; 34 entreprises de cette nature ont été primées. Elles représentent un investissement global de plus de 90 millions de francs et ont permis la création d'environ 1.200 emplois.

L'année 1968 a été marquée par l'agrément accordé à trois grands projets à l'étude depuis plusieurs années : la raffinerie de pétrole aux Antilles, deux usines de broyage de clinkers, l'une en Guadeloupe et l'autre en Martinique, et une usine d'engrais.

Au 31 août 1968, huit entreprises industrielles représentant un investissement global de 148 millions de francs ont bénéficié de primes d'équipement pour un montant de près de neuf millions de francs et ont permis la création d'environ 480 emplois.

En résumé, on peut dire que les objectifs du V^e Plan qui prévoyaient, en hypothèse forte, des investissements de l'ordre de 400 millions de francs devraient être sensiblement atteints mais que, par contre, les prévisions de création d'emplois, soit près de 5.200 emplois, ne seront pas réalisées en raison notamment des impératifs de mécanisation poussée qui s'imposent aux entreprises pour assurer la rentabilité de leur exploitation face à la concurrence extérieure.

S'agissant de l'industrie touristique, les efforts financiers consentis, aussi bien dans le domaine de l'aide aux promoteurs que dans celui des infrastructures, de la publicité et de la propagande, conjugués avec des réformes réglementaires — création d'une prime spéciale d'équipement hôtelier par décret du 30 mai 1968, projet d'extension des trois jeux américains à la liste des jeux autorisés, laquelle fait l'objet d'un décret soumis actuellement à l'examen du Conseil d'Etat — tout cela a permis d'enregistrer des résultats encourageants.

En effet, si le démarrage des nouveaux projets hôteliers a été assez long puisque seulement 330 chambres ont été mises en service aux Antilles en 1966 et 330 en 1967 et 330 sont en cours de construction, les projets, soit à l'étude, soit au stade de l'agrément ou de la construction, sont suffisamment nombreux pour que la réalisation des objectifs du V^e Plan puisse être raisonnablement escomptée.

Ils sont d'ores et déjà dépassés en Guyane avec la mise en service de deux hôtels à Kourou et de l'agrandissement de l'hôtel du Montabo en Guyane.

La politique sociale poursuivie par le Gouvernement est dominée par la nécessité de rechercher des solutions aux deux problèmes fondamentaux posés dans les départements d'outre-mer.

Premièrement, l'accroissement démographique très inquiétant de la population qui compromet, au rythme actuel, toute expansion économique.

Deuxièmement, la disparité des conditions individuelles dans la distribution des revenus, les deux aspects les plus marquants de cette disparité demeurant la situation relativement défavorisée du secteur rural et l'importance du phénomène de l'assistance.

Toutes les mesures prises en 1968 en ce qui concerne la sécurité sociale ont donc pour objet de relever le revenu agricole par une assimilation progressive de la situation des exploitants des départements d'outre-mer à celle qui est faite en métropole à cette catégorie sociale.

Le décret d'application permettant la mise en place de l'assurance maladie vient de faire l'objet d'un avis favorable du Conseil d'Etat et ce texte sera prochainement promulgué.

Le projet de loi sur les allocations familiales agricoles sera, dans les tous prochains jours, déposé devant le Parlement pour permettre, comme prévu, sa mise en application au 1^{er} janvier prochain. Bien sûr, d'ores et déjà les dispositions sont prises pour doter le budget annexe des prestations sociales agricoles des ressources nécessaires en 1969.

Pour ce qui est des travailleurs indépendants du secteur non agricole, je rappelle que l'assurance vieillesse leur a été accordée par la loi du 11 juillet 1966 et que pour l'assurance maladie, les dispositions législatives nécessaires ont été prises : les textes d'application font l'objet de discussions techniques entre les ministères intéressés ; tout est mis en œuvre en ce qui me concerne en vue de leur prochaine publication.

Pour en terminer avec la sécurité sociale, j'indiquerai que le *Journal officiel* du 12 octobre vient de publier un arrêté ministériel augmentant de 20 millions la dotation des fonds d'action sanitaire et sociale pour permettre de développer la préformation des jeunes gens et jeunes filles.

Sur le plan des allocations familiales enfin, je tiens à indiquer que le problème de l'extension aux départements d'outre-mer des majorations survenues en métropole depuis juin dernier a fait l'objet de propositions précises de ma part et qu'une décision sera prise prochainement.

En ce qui concerne le S. M. I. G., dès le mois de juin dernier le salaire horaire des Antilles et de la Guyane a été majoré de 15 p. 100, celui de la Réunion de 12 p. 100.

Ces relèvements n'ont pu se situer au niveau de ceux de la métropole. C'est incontestable. En effet, en raison des répercussions que pourrait dangereusement impliquer dans ce domaine toute décision hâtive, il a été jugé préférable par le Gouvernement de consulter les autorités locales et les représentants qualifiés de tous les secteurs de l'économie pour déterminer ce qu'il est possible de faire sans compromettre les résultats de notre politique économique.

J'en arrive à l'aide sociale. Ainsi que vous le savez, l'ensemble de la réglementation métropolitaine sur l'aide sociale est applicable aux départements d'outre-mer. C'est ainsi que le texte métropolitain majorant les allocations du Fonds national de solidarité a été automatiquement répercuté dans les départements d'outre-mer en février dernier.

Par ailleurs, un décret en date du 12 octobre 1968, qui vient d'être publié au *Journal officiel*, relève les taux d'aide sociale dans des conditions identiques à celles de la métropole.

J'appelle votre attention sur le fait que depuis 1962 les personnes âgées ont vu leurs ressources progresser de plus de 200 p. 100 dans le cadre de la politique de rattrapage poursuivie par le Gouvernement. Parallèlement ont été relevées les allocations aux grands infirmes ainsi que celles accordées aux enfants handicapés physiques.

Quant à l'expansion démographique des Antilles et de la Réunion, elle constitue pour les pouvoirs publics un des problèmes fondamentaux à résoudre. Elle vient, à ma demande, de faire l'objet d'une étude qui vient de m'être remise et qui va me permettre d'améliorer les conditions de travail dans les départements d'outre-mer.

Je voudrais maintenant analyser rapidement le budget des départements d'outre-mer pour 1969.

Les crédits de fonctionnement prévus pour 1969 atteindront environ 131 millions, soit 12 millions de plus que l'an dernier. Cette progression de 10 p. 100 permettra de satisfaire un certain nombre d'actions indispensables envisagées par mon département.

C'est ainsi qu'une action spécifique et généralisée en faveur de la jeunesse, dont le comité restreint du 5 avril a arrêté le principe, est maintenant amorcée dans le cadre du budget : elle devra être considérablement développée dans les années à venir.

Pour ce qui concerne les investissements exécutés par l'Etat, les autorisations de programme seront de 165 millions.

La faible diminution — un million — observée par rapport à l'an dernier s'explique par une réduction des dépenses d'équipement au titre du service militaire adapté.

Par contre, les subventions au Fonds d'investissement — F. I. D. O. M. — accusent une légère augmentation. Elles s'élèveront en effet à 158.400.000 francs contre 157 millions l'an dernier.

Ce plafonnement relatif des investissements est la conséquence des mesures d'austérité budgétaire appliquées à la plupart des crédits d'équipement des ministères techniques.

Mais je tiens à souligner que, compte tenu de l'enveloppe qui a été accordée à mon département, la plupart des opérations prioritaires ont été satisfaites.

Je proposerai, d'autre part, au comité directeur du F. I. D. O. M. que les dotations affectées à chaque département soient établies au niveau de l'an dernier.

Enfin, pour compléter ces éléments chiffrés, je voudrais ajouter quelques indications sur les dépenses d'investissement qui seront effectuées par les ministères techniques dans les départements d'outre-mer en 1969. Ces dépenses seront de l'ordre de 200 millions de francs. Il faut noter que les interventions de ces départements ministériels, au cours des trois premières années du V^e Plan, n'ont pas été effectuées au même rythme.

Certains ministères, comme l'éducation nationale, l'équipement et le logement, les postes et télécommunications, ont poussé leur effort, d'une façon remarquable dès le début : ils prévoient néanmoins des crédits de même ordre en 1969. Je souligne, en particulier, que l'éducation nationale consacre 90 millions de francs, sensiblement la même somme qu'en 1968, aux constructions scolaires, dont 55 millions de francs pour l'enseignement secondaire et dix millions et demi pour l'enseignement supérieur. Par contre, le ministère des affaires sociales, qui a accusé un certain retard dans le domaine de l'équipement sanitaire, affectera, en 1969, 18 millions de francs aux constructions hospitalières, contre 6 millions en 1968.

Il faut encore ajouter aux chiffres indiqués, pour 1969, certains investissements particuliers — ceux de l'O. R. T. F., par exemple, ou les dépenses du C. N. E. S. — qui dépasseront vraisemblablement au total une cinquantaine de millions de francs.

Si l'on regroupe, par conséquent, les perspectives budgétaires globales qui intéressent à la fois le budget de mon département et ceux des différents ministères techniques intervenant dans les départements d'outre-mer, il faut bien constater, pour 1969, une progression d'ensemble très nette.

Ces moyens financiers doivent permettre de poursuivre, dans différents secteurs économiques et sociaux, certaines actions qui me paraissent essentielles et dont je veux tout de même donner un bref aperçu.

Sur le plan de l'aide à la production agricole, le budget de 1969 s'efforce de concilier l'expansion générale prévue par le V^e Plan avec certaines nécessités d'intervention économique que la situation impose.

C'est ainsi que les aides générales à la recherche appliquée, à la réforme foncière, à la diversification des cultures, aux travaux d'hydraulique agricole, aux chemins ruraux et aux activités forestières se trouvent maintenues sensiblement au rythme actuel.

Au surplus, le F. I. D. O. M. doit s'efforcer de remédier aux difficultés de l'économie sucrière des Antilles, alors que cette intervention n'était pas prévue dans le Plan.

Une action coordonnée, faisant intervenir à la fois le F. I. D. O. M. et le budget du ministère de l'agriculture sur ses ressources propres, est donc engagée, d'une part, pour développer les surfaces cultivées en cannes en Martinique et pour poursuivre dans les départements de la Martinique et de la Guadeloupe, au niveau des petits producteurs, la mise au point de techniques modernes de récolte ; d'autre part, pour opérer la restructuration nécessaire des usines à sucre.

Ces diverses mesures exceptionnelles doivent permettre au Gouvernement, non seulement d'assurer la mise en place de structures industrielles atteignant par la fusion des sociétés

Intéressées une dimension économique efficace, mais encore de favoriser la participation des producteurs de cannes non industriels à la vie de ces nouvelles structures.

Il y a dans ce dernier point un effort de promotion et de concertation auquel j'attache la plus grande importance et que je tiens à souligner.

Mais, si dans les départements d'outre-mer les problèmes agricoles, qu'il s'agisse de la production ou des structures, sont par nature majeurs, le tourisme est aussi leur vocation indiscutée et autorise tous les espoirs.

Il est donc normal qu'une part importante de la dotation du F. I. D. O. M. reste consacrée au développement de l'industrie touristique.

J'ai souligné tout à l'heure que les objectifs du Plan avaient déjà été atteints en Guyane. Ils le seront vraisemblablement dans les mois à venir à la Réunion lors de la mise en œuvre des projets du Club Méditerranée, tant dans cette île avec deux hôtels qu'à Juan de Nova où un village de vacances doit être implanté.

Les objectifs seront aussi dépassés à Saint-Martin où les deux hôtels les plus importants augmenteront à eux seuls le potentiel hôtelier d'au moins 230 chambres, dont 150 au titre de la première tranche des travaux de la société hôtelière de la baie de Marigot.

Par ailleurs, l'aboutissement de plusieurs grands projets, sans compter quelques projets intéressant la petite et la moyenne hôtellerie, nous conduira aux chiffres du Plan. Je citerai notamment pour la Martinique les projets Sands, de la Pointe-du-Bout, Hilton, à La Batelière; en Guadeloupe, les projets Ryan et Lepage et, enfin, dans les deux îles, les projets Hirschfeld et ceux du Club Méditerranée.

Dans le domaine de l'infrastructure, les principales actions concernent les ports et les aérodromes; je rappelle, en effet, que les travaux routiers sont financés par le Fonds routier et les emprunts gagés sur ce fonds.

Seule la Guyane continue à bénéficier d'importantes subventions du F. I. D. O. M.

Dans le secteur de l'équipement portuaire, équipement primordial pour l'économie de nos départements, je dois souligner, à la Guadeloupe, la construction d'un quai cimentier à la Pointe-Jarry; à la Martinique, un ouvrage d'accostage pour les navires minéraliers qui sera créé en vue du déchargement des clinkers destinés à la cimenterie.

Par ailleurs, deux nouveaux postes à quai permettront la manutention et le chargement des bananes dans les conditions les plus rapides et les moins coûteuses.

À la Guyane, l'année 1969 verra le début des travaux du port du Degrad des Cannes sur le Mahury, qui doit remplacer l'actuel port de Cayenne, dont le rôle sera limité dans l'avenir à celui d'un port de pêche.

À la Réunion, l'extension sud du port de la Pointe des Galets va commencer; elle prévoit la construction d'une importante darse de commerce et d'une darse de pêche rendues nécessaires par l'augmentation du trafic qui atteindra un million de tonnes en 1970.

Les liaisons aériennes demeurent également, vous le savez, capitales pour ces départements lointains qui sont tous maintenant reliés par des long-courriers à réaction. L'infrastructure des aérodromes doit donc être tout à fait en rapport avec ces moyens de liaison.

En 1969, les investissements prévus pour l'amélioration de cette infrastructure concernent le renforcement de la piste de Fort-de-France, l'aire de stationnement de Pointe-à-Pître, les travaux annexes de l'allongement de la piste de Cayenne, ainsi que le balisage de nuit et, enfin, à Saint-Denis-de-la-Réunion, l'aménagement de la zone des installations.

J'inscrirai, enfin, à ce chapitre des grandes actions conduites dans les secteurs économiques et sociaux, la question des logements dont la solution, dans les départements d'outre-mer, doit plus que partout ailleurs contribuer à élever le niveau de vie des populations.

Les résultats acquis en matière de construction et, plus particulièrement, d'habitat social, permettent de constater une certaine avance par rapport aux objectifs du V^e Plan. Cependant, malgré les progrès enregistrés d'année en année, le problème du logement demeure, car la poussée démographique accroît les besoins, de même qu'une certaine accoutumance au confort moderne incite à rechercher des logements neufs.

Par ailleurs, les coûts de construction ont subi une hausse notable, due en grande partie aux majorations de salaires;

je souhaite que les bénéficiaires de ces majorations prennent conscience des impératifs économiques qui en découlent et qu'à l'amélioration des salaires réponde une amélioration de leur productivité.

Les pouvoirs publics suivent attentivement l'évolution de ce secteur de l'économie qui est un élément très important de l'emploi dans les départements d'outre-mer; leur effort ne se démentira pas en 1969, tant en matière de primes et de prêts spéciaux à la construction que dans le volume des subventions attendues des ministères techniques et du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer.

Je me plais à souligner que les crédits très importants consacrés par le ministre de l'équipement et du logement aux primes à la construction, environ 86 millions de francs, sont, malgré les impératifs budgétaires, du même ordre qu'en 1968.

Après avoir brossé un tableau rapide des actions qui seront menées en 1969, je voudrais maintenant indiquer quelles sont mes préoccupations essentielles et ce que je crois être les perspectives de notre action en faveur des départements d'outre-mer en quatre rubriques: action en faveur des productions; développement des industries, notamment touristiques; régionalisation et déconcentration des procédures; action en faveur de la jeunesse.

Premièrement, l'action en faveur des productions, et d'abord dans le domaine des productions agricoles de base.

L'année 1968 a marqué une étape essentielle pour l'économie des départements d'outre-mer puisque leur production sucrière qui représente, avec les autres produits dérivés de la canne, plus de la moitié de leur production totale, a été incluse sans restriction dans l'organisation européenne du marché du sucre.

Cette intégration se traduit par deux garanties fondamentales: une garantie de prix, lequel a été fixé à 98 francs 10 le quintal au stade Fob port d'embarquement, et une garantie d'écoulement pour un tonnage déterminé. Sur le quota de 2.400.000 tonnes attribué à la France par le règlement communautaire, les départements d'outre-mer se sont vu attribuer pour la campagne 1968-1969 les quotas suivants: Réunion, 226.816 tonnes en sucre blanc; Guadeloupe, 177.740 tonnes; Martinique, 61.890 tonnes.

On peut noter avec satisfaction que ces quotas de base, majorés du quota supplémentaire de 35 p. 100 également prévu par le règlement communautaire et qui permet encore un prix nettement supérieur au cours mondial, correspondent pratiquement aux objectifs du V^e Plan.

Les garanties immédiates ainsi accordées n'excluent pas que, compte tenu des objectifs à moyen terme de l'organisation communautaire, les producteurs des départements d'outre-mer s'engagent dans la voie d'une amélioration continue de la productivité de leur travail.

À cet égard, la situation de la production sucrière de la Martinique reste préoccupante puisque la production de 1968 n'a pas atteint 37.000 tonnes. Aussi les pouvoirs publics se préoccupent-ils, en accord avec la profession, de faciliter une concentration des usines à sucre par la création d'une société unique destinée à améliorer la rentabilité de ce secteur industriel.

Pour l'avenir, la sauvegarde du marché des produits agricoles des départements d'outre-mer et la possibilité d'un élargissement de leurs débouchés, sont dominées par leur intégration au Marché commun. En dehors du sucre, en effet, aucun autre produit agricole, qu'il s'agisse du rhum, de la banane, de l'ananas ou des productions agricoles complémentaires, n'a encore fait l'objet de négociations entre les États membres.

Je rappelle que l'entrée en application en 1968 de la libération des échanges entre les pays membres rend nécessaire l'adoption de mesures appropriées en ce qui concerne les productions agricoles des départements d'outre-mer. D'ores et déjà, le gouvernement français a demandé à la commission de Bruxelles que soit proposée une organisation communautaire du marché de la banane.

Pour la banane, de même que pour les autres produits, le problème majeur consiste à passer d'une organisation nationale garantissant l'écoulement des produits à un prix rémunérateur, à une organisation européenne retenant les mêmes objectifs. L'argument fondamental qui est d'ailleurs la justification des décisions prises sur le plan national est que la préférence communautaire doit jouer en faveur de producteurs des départements d'outre-mer qui supportent des charges salariales et sociales équivalentes à celles des producteurs de l'Europe, alors que leurs produits agricoles entrent en compétition avec ceux provenant de pays à salaires anormalement bas.

Cette disparité des charges salariales et sociales — conséquence d'une politique d'assimilation sociale parfaitement légitime et équitable — rend extrêmement difficile, sinon impossible dans les conditions actuelles, toute compétitivité pour les produits en cause sur les marchés des pays tiers.

Fort heureusement, une amélioration sensible de la production et de la productivité est encore possible pour abaisser les prix de revient : introduction de variétés adaptées, modification de certaines méthodes culturales, modernisation de l'équipement, notamment des moyens de récolte, renforcement de l'encadrement, organisation rationnelle des transports, etc.

D'une part, les producteurs sont désormais en mesure de faire appliquer des disciplines professionnelles, d'autre part, il faut souligner que sur ce dernier point l'organisation professionnelle dans les différents secteurs sera pratiquement achevée en 1968 par la création récente du comité interprofessionnel de l'ananas, la création prochaine du comité économique agricole de la banane, ainsi que par l'intégration des organisations professionnelles sucrières des départements d'outre-mer aux structures nationales récemment créées pour la mise en œuvre de la politique sucrière.

Quels que soient les résultats escomptés dans le domaine de la productivité agricole, aussi bien des productions de base que des productions secondaires, le taux de croissance de la production intérieure, tel qu'il est prévu par le Plan, ne sera pas atteint si un développement rapide n'est pas réalisé dans le domaine des activités industrielles, qu'il s'agisse d'industries proprement dites ou de l'industrie hôtelière.

Deuxièmement, les perspectives en ce qui concerne l'industrialisation et le tourisme présentent des différences importantes.

En ce qui concerne l'industrialisation, les possibilités de création d'industries de base ont été à peu près épuisées. L'effort devra donc porter sur le développement et la création de petites et moyennes entreprises et plus particulièrement de celles ayant pour objet la satisfaction de besoins locaux ou la transformation de produits agricoles.

Le régime d'incitations actuellement en vigueur — subventions aux investissements et à l'exploitation, exonérations fiscales, prêts publics à long terme — apporte aux promoteurs des avantages très appréciables.

Ce régime est toutefois assez complexe et il pourrait être envisagé de l'assouplir en réduisant au besoin les concours apportés sous forme de subventions et en augmentant en revanche les aides sous forme de prêts et d'exonérations fiscales qui pourraient être simplifiées et comporter une automaticité plus grande.

Cette réforme éventuelle, qui s'inspirerait des méthodes pratiquées à l'étranger et notamment dans la zone des Caraïbes, permettrait aux promoteurs d'apprécier plus exactement le volume des aides dont ils pourraient bénéficier.

Cette réforme devrait également s'appliquer en faveur de l'industrie touristique. S'agissant de cette dernière, le regain d'intérêt manifesté par les promoteurs en 1968 devrait de plus être encouragé par la mise en œuvre de réformes préconisées en mai 1968 par le ministre responsable des départements et territoires d'outre-mer sur les points suivants : modification des schémas de financement hôtelier ; amélioration des conditions d'attribution des terrains des cinquante pas géométriques aux sociétés d'équipement ; mise au point de programmes cohérents de développement touristique par la nouvelle mission créée par décret du 30 mai 1968 pour les Antilles ; modification en matière de réglementation des jeux : introduction des jeux américains dans les casinos, classement plus libéral de communes en stations balnéaires et de tourisme, en vue de permettre l'implantation en nombre suffisant d'établissements de jeux de nature à faciliter la venue aux Antilles d'une clientèle nord-américaine et canadienne.

La mise en œuvre de ces différentes réformes devrait permettre de retenir, pour la période d'exécution du VI^e Plan, des objectifs plus ambitieux. A cet égard et sous réserve des conclusions des études en cours d'exécution, le potentiel hôtelier des Antilles devrait pouvoir atteindre au moins 5.000 à 6.000 chambres de standing touristique.

Je suis néanmoins persuadé qu'un des aspects les plus importants de cette politique touristique réside dans les possibilités qu'offriront les transports aériens et l'aménagement des tarifs ou même plutôt la création d'un nouveau mode de transport dit de tourisme familial.

Cette question, qui me préoccupe particulièrement, mérite une étude poussée. Je pense notamment aux exemples étrangers,

donnés par des pays allant des Etats-Unis au Portugal, d'instauration de tarifs de lignes intérieures sur les trajets reliant la métropole aux territoires lointains.

Je situerai ma troisième préoccupation, qui est également celle des parlementaires et plus particulièrement de M. Sablé, dans la régionalisation et la déconcentration des procédures, et d'abord dans le prolongement de ces problèmes économiques.

L'éloignement géographique des départements d'outre-mer, leurs disparités géographiques aussi, rendent souvent plus pesante encore qu'en métropole l'intervention trop systématique des administrations parisiennes. Une adaptation et une amélioration des procédures ont toujours paru souhaitables. Des décrets de 1960 avaient déconcentré, au profit des préfets, des pouvoirs importants en même temps qu'ils organisaient une procédure de consultation particulière pour les conseils généraux en matière de réglementation.

La réforme de 1964 étendit en quelque sorte en métropole cette déconcentration de pouvoirs. D'importantes réformes étant préparées aujourd'hui en métropole, sur les instructions mêmes du chef de l'Etat et du Premier ministre, j'ai demandé au Gouvernement d'en faire bénéficier, sans plus attendre, les départements d'outre-mer. Je pense qu'il serait souhaitable de donner aux préfets des pouvoirs au moins comparables à ceux qui seront attribués aux préfets de région et de département en métropole. Je n'exclus pas de faire décider en outre des mesures spécifiques de déconcentration dans des domaines essentiels au développement économique de nos départements ; mais rapprocher l'administration des administrés, cela signifie aussi organiser la consultation et la participation des intéressés.

Les décrets de 1964 créant des commissions de développement économique dans les 21 régions métropolitaines m'ont paru pouvoir être étendus avec quelques adaptations aux départements d'outre-mer.

Les conseils généraux seront saisis très prochainement pour avis de ces projets.

Je compte sur l'installation de commissions de développement économique dans chaque département, commissions qui rassembleront des élus politiques et des personnalités représentant les intérêts sociaux, professionnels et syndicaux pour associer mieux encore que par le passé les départements à l'élaboration et à l'exécution du Plan et des mesures économiques.

Un peu plus tard, la réforme régionale étant intervenue en métropole, nous tirerons profit de l'expérience de ces commissions, des avis qu'elles auront été amenées à donner, notamment sur les problèmes de déconcentration et de décentralisation, pour prendre dans les départements d'outre-mer les dispositions qui seront utiles et nécessaires, car demeure présente à mon esprit la nécessité de faire participer au plus près les représentants des départements d'outre-mer aux affaires qui sont les leurs et de rendre l'intervention de l'administration outre-mer plus simple, plus rapide et plus efficace.

J'en viens maintenant au problème des jeunes, tel qu'il se pose dans les départements d'outre-mer.

Je rappelle que, dans ces départements, plus de 50 p. 100 de la population a moins de vingt ans, dont la moitié environ dès l'âge de seize ans se trouve, la plupart du temps, inoccupée et livrée à elle-même.

Sur cette jeunesse pèse souvent un lourd complexe d'échec consécutif à l'insuffisance des résultats scolaires. Elle souffre également, comme notre jeunesse métropolitaine, d'absence de débouchés et de difficultés d'emploi. En matière d'éducation, je crois que les méthodes pédagogiques employées sont restées inadaptées aux conditions de vie locales et ne tiennent pas assez compte de la nécessité de révéler à eux-mêmes et de stimuler des adolescents dont le milieu social et l'environnement familial sont dans bien des cas extrêmement précaires.

Certes, là comme ailleurs, la réforme de l'éducation nationale en cours de gestation portera ses fruits, s'agissant en particulier de l'emploi indispensable des techniques modernes de pédagogie fondées sur les méthodes actives et les moyens audiovisuels. Mais les insuffisances de base qui caractérisent le niveau d'instruction et de formation d'un grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles et qui s'opposent à leur insertion de façon satisfaisante dans la société moderne nécessitent la mise en œuvre d'un enseignement adapté aux données particulières du problème.

Cette action de longue haleine, et dont je compte saisir tout prochainement le ministre de l'éducation nationale, devrait, à mon sens, s'exercer plus spécialement dans deux directions : amélioration des conditions de l'enseignement primaire et mise en œuvre d'une pédagogie spécifique ; développement de la préformation en particulier pour les garçons de seize à dix-neuf ans, c'est-à-dire à partir du moment où cesse l'obligation scolaire jusqu'à l'âge du service militaire.

Indépendamment du problème de l'enseignement et de la formation, la politique que je m'attacherai à réaliser en faveur des jeunes, en collaboration avec les ministères plus particulièrement intéressés, comportera notamment la mise au point d'un programme de réalisations concrètes dans les domaines socio-éducatifs et sportifs.

Il est essentiel, en effet, qu'un effort global soit poursuivi visant à doter la jeunesse de ces départements d'un environnement social, culturel et sportif correspondant à leurs aspirations profondes comme à la plus élémentaire nécessité d'une politique ayant pour objectif de limiter l'inactivité et de développer les occupations « enrichissantes ».

Quand je vois l'exemple de courage et le remarquable succès que remportent nos jeunes athlètes d'outre-mer, que je salue ici — pour la seule équipe olympique, nous en avons huit : les Bambuck, Sainte-Rose, Anyamah, Barnay, pour les départements, Manner, Kersaudy, Bear pour le Pacifique, avec Tapu, de Polynésie, champion du monde de plongée sous-marine — je songe à l'extraordinaire développement que pourrait recevoir le sport outre-mer, à son intérêt pour la jeunesse mais aussi pour tous les cadres à qui nous offririons des débouchés, notamment dans des professions étroitement liées au tourisme, comme la voile et la plongée sous-marine.

Je compte d'ailleurs m'entretenir prochainement de cela avec mon collègue M. Comiti.

De toute façon, à cette nombreuse jeunesse dont on n'a pas toujours su assez valoriser les dons, il faut ouvrir des débouchés et des perspectives très larges.

Des débouchés, localement certes, en rapprochant l'éducation et la formation professionnelle des contingences économiques locales : dans des départements où le secteur agricole est dominant, il est anormal qu'il n'y ait pas plus de cadres et de techniciens agricoles. L'amélioration de la productivité de l'ensemble passe aussi par eux. Elle passe donc également par la création d'instituts ou d'écoles spécialisées.

Pour le développement d'industries créatrices d'emploi, j'ai encouragé en Guadeloupe, à titre d'expérience pilote, l'installation d'un établissement industriel auquel j'ai fait adjoindre une section de formation professionnelle correspondant aux besoins de l'entreprise.

Je suis personnellement convaincu qu'il nous faut explorer les possibilités que nous donnent de parcelles formules associant étroitement la formation à la création d'emplois.

Hors des îles, les pays hautement industrialisés du continent américain comme le Canada, et surtout le Québec, nous ont fait connaître leurs besoins importants de main-d'œuvre et la réussite des premières expériences d'immigration antillaise, notamment saisonnière ; des bourses pourraient même être offertes à de jeunes Antillais dans le secteur de l'industrie hôtelière.

Le Canada francophone est d'ailleurs très intéressé par un accroissement des relations économiques et des transports aériens avec les îles françaises des Caraïbes et compte développer ses investissements directs aux Antilles, notamment dans le domaine hôtelier.

C'est en fonction, aussi, de ces perspectives qu'il faut former localement nos jeunes qui ne refont l'effort supplémentaire exigé d'eux en matière de formation que si nous les mettons en face de possibilités concrètes d'emploi. Aussi ai-je demandé et obtenu dans le projet de budget de 1969 les crédits nécessaires à la recherche de débouchés pour les migrants antillais désireux de s'installer au Canada et en Amérique du Sud.

Nous maintenons évidemment les objectifs de migration déterminés par le V^e Plan : leur réalisation est indispensable si l'on veut résorber le chômage local et la migration en métropole demeure essentielle, car elle met en contact les ressortissants d'outre-mer avec une société hautement industrialisée.

Cette politique doit s'accompagner cependant d'une amélioration des conditions d'accueil : une première tranche de crédits est inscrite au budget pour permettre la réalisation en métropole et surtout dans la région parisienne d'une politique sociale et de logement plus importante en faveur des migrants, notamment la construction de foyers pour célibataires qui pourra être suivie d'une aide spéciale au logement des familles regroupées.

Je vous ai fait part, mesdames, messieurs, de ce qu'avait été du point de vue du Gouvernement la situation dans les départements d'outre-mer en 1968, de ce que les possibilités financières de 1969 nous permettent d'envisager et je dois dire à ce propos que je pense avoir obtenu, à défaut trop souvent d'augmentation sensible des crédits, au moins leur maintien dans la plupart des secteurs essentiels de l'intervention de l'Etat — et, dans les départements d'outre-mer, il est rare que l'intervention de l'Etat ne soit pas essentielle au développement économique et social.

Je n'ai pas l'illusion de penser que nous arriverons cette année encore à faire en matière de développement ce que nous souhaiterions. Je crois néanmoins que, grâce à la politique économique, financière et sociale généreuse que le gouvernement de la V^e République a pratiquée depuis dix ans dans les départements d'outre-mer, politique qui nous a permis d'assurer aux ressortissants français d'outre-mer un niveau de vie qui, en toute autre circonstance, eût été inespéré, nous pouvons envisager maintenant de nous consacrer, en renouvelant quand il le faudra les méthodes, à une politique de construction économique, de promotion touristique et de formation des jeunes. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jacques-Philippe Vendroux. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

M. Jacques-Philippe Vendroux. Monsieur le secrétaire d'Etat, mon ami Jean Fontaine, député de la Réunion, qui a été obligé de regagner son département, m'a fait l'amitié, en ma qualité de président de l'Union des parlementaires et conseillers économiques des départements et territoires d'outre-mer, de me confier le soin de vous présenter, en son nom, ses observations sur le budget des D. O. M.

Il n'est nullement besoin de préciser que les propos que je vais avoir l'honneur de vous citer n'engagent que la responsabilité de M. Fontaine :

« Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget des départements d'outre-mer pour 1969 n'est guère différent de celui des précédentes années. La légère augmentation brute constatée provient, pour l'essentiel, des majorations accordées au secteur public à la suite des accords de Grenelle. Ce budget n'est donc pas enthousiasmant dans sa conception comme dans sa présentation. Il ne peut pas emporter notre approbation sans restrictions.

« Je ne vous en fais nul grief, monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes depuis trop peu de temps arrivé rue Oudinot, pour que vous ayez eu le temps d'apposer votre marque personnelle à ce qui doit être la traduction d'une grande pensée et, pour tout dire, d'une grande politique. Comme nous, vous devez supporter certaines habitudes, au nom de certaines traditions et de certaines disciplines.

« Pourtant, j'aurais tant souhaité qu'à l'occasion de la discussion de ce budget, le premier de la nouvelle législature, qui intéresse essentiellement mon département, l'occasion fût saisie par le Gouvernement pour nous parler de notre avenir, pour faire un peu de prospective, et éclairer d'un jour nouveau les grandes options qui doivent nous mener à notre intégration totale avec la métropole.

« Eh bien ! je n'hésite pas à dire que ce budget qu'on nous présente aujourd'hui, ressemble par certains côtés à une auberge espagnole : on n'y trouve que ce qu'on y apporte.

« Or, le rôle de l'Etat, du moins est-ce là notre avis, est avant tout de définir une politique et d'en contrôler l'exécution. Pour ce qui nous concerne, l'accent doit être mis sur l'incitation et non pas sur l'assistance. J'ai le regret de dire que mon impression est que ce budget, par beaucoup d'aspects, est un budget d'assistance.

« Pourtant, la masse globale des crédits qui nous sont alloués n'est pas négligeable. Mais j'aurais tendance à critiquer son utilisation. Il y a un point qui heurte, pour ne pas dire qui choque : c'est la reconduction *ne varietur*, d'année en année, de certaines opérations que l'on présente comme étant des « services votés ».

« Je sais pas expérience qu'il n'est pas facile de rompre avec certaines habitudes de pensée. Je n'ignore pas qu'il est toujours malaisé de supprimer du personnel, même quand ses missions ont évolué. C'est pourquoi, un peu par paresse intellectuelle, on se réfugie dans le système des services votés, des crédits automatiquement renouvelables.

« C'est pourquoi je me permets de vous poser la question de savoir s'il ne serait pas souhaitable que d'ores et déjà nous définissions, en prévision du budget de 1970, la philosophie de notre action à venir. Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi cette suggestion, que le budget des D. O. M. ne soit pas comparable à l'abbaye de Thélème où chacun peut faire ce qu'il veut, car vous n'êtes pas sans savoir que les crédits ne valent que ce que valent ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre.

« Il faudra donc demander à vos représentants, à tous les échelons, une fois définie votre grande politique pour la prospérité de nos départements, qu'ils les mettent en œuvre honnêtement et de bonne foi, car les vœux et les désirs d'hier sont devenus aujourd'hui des exigences.

« Il vous faut donc une politique budgétaire, laquelle doit être replacée dans le cadre d'une politique d'ensemble, dont nous espérons aujourd'hui plus qu'hier, l'impérieuse nécessité.

« Cette nouvelle politique repose à nos yeux sur quelques préoccupations fondamentales.

« La première, bien sûr, est celle de faire de ce budget un des moyens de la régionalisation. Pour ma part, je n'hésite pas à considérer que c'en est de loin le moyen le plus important. Sinon à quoi servirait de bouleverser le cadre institutionnel et administratif de nos départements, si ce n'est pas pour leur donner un regain d'activité dans l'efficacité ? En premier lieu, il s'agit de mettre un terme aux effets de la distance qui nous sépare de la métropole. Ce handicap pèse lourdement sur toute notre économie. Faute de lui trouver des solutions équitables et rapides, nous nous trouverons à brève échéance devant des difficultés insurmontables. Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en l'occurrence je prêche un converti. Mais ces choses-là doivent être dites publiquement pour que nul ne les ignore.

« Et c'est pourquoi il me paraît bon de signaler sans ambiguë qu'à cet égard il faut que le Gouvernement exprime clairement sa pensée et se donne ensuite les moyens de la concrétiser. S'il entend que nos départements progressent au même rythme que ceux de la métropole, il importe qu'il nous en procure les possibilités, en agissant auprès des grandes compagnies de transport. Certes, je sais bien que nos entreprises nationales doivent s'adapter à la concurrence et aux conditions du marché international et, pour y arriver, il importe qu'elles aient une plus large autonomie, une plus grande liberté d'action. Mais c'est précisément la raison pour laquelle il reste à définir, en ce qui les concerne et pour ce qui nous intéresse, la notion de service public et le financement de ce secteur de leurs activités.

« La seconde préoccupation est l'emploi qui est lié à notre problème démographique et à la formation professionnelle. La difficulté réside, en outre, dans le fait de l'exiguïté du territoire et de son éloignement des centres utilisateurs. Certes, si, dans un premier temps, les difficultés résultant de l'éloignement se trouvaient être résolues, un des paramètres de l'équation viendrait à disparaître. Je veux parler de la mobilité de la main-d'œuvre. Mais il reste que notre jeunesse n'a jamais été si nombreuse et que son poids n'a jamais été si lourd dans notre économie.

« Le danger du sous-emploi ou, pour parler sans fard, du chômage, n'est plus à démontrer. Or, là-bas comme ici, il faut se garder de toute généralisation hâtive. Il y a, avant tout, une mauvaise répartition et une qualification approximative de la main-d'œuvre. Notre propos rejoint alors la nécessité de la formation professionnelle et des crédits conséquents pour y arriver.

« Il n'y a aucun miracle à espérer quant à la possibilité de créer des emplois illimités à la Réunion. C'est pourquoi il apparaît logique de dire qu'il faut, à tout prix, limiter le plafond de la population pouvant y vivre et nous débouchons forcément sur le problème du planning familial et de la migration, qui, elle, est intimement liée à la diminution de la distance Paris—Réunion, afin que les Réunionnais venus travailler en métropole ne se sentent pas définitivement coupés de leur terre natale. Cette proposition sur laquelle nous nous excusons d'insister coûterait certainement moins cher que d'essayer de faire vivre péniblement 600.000 personnes à la Réunion, en injectant des crédits de plus en plus considérables.

« Bien sûr, il ne saurait être question de jeter le manche après la cognée, de désespérer avant même d'avoir entrepris. Nous devons saisir toutes les chances qui s'offrent à nous pour créer des petites industries locales, que ce soit une cimenterie, une industrie d'eau de table, une usine d'éléments de construction préfabriqués, des conserveries de fruits, de poissons, etc. Mais il ne faut pas nous leurrer. Les effets induits seront forcément limités. C'est la raison pour laquelle il faudra prendre à bras le corps le problème majeur qu'est notre démographie explosive, avec toutes les conséquences que cela comporte, et dont la misère, qui sévit à l'état endémique, n'est pas la moindre.

« A ce sujet, et pour vous fixer les idées, précisons qu'en adoptant une consommation moyenne par an et par habitant de 250.000 francs C.F.A., soit 5.000 francs, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas excessif, la consommation totale des Réunionnais devrait être, pour les 430.000 habitants, de 2.150 millions de francs, soit 107.500 millions de francs C.F.A. Or, elle n'est que de l'ordre de 50 milliards. Le décalage est donc très important et nous sommes encore loin de compte.

« Il y a également nos problèmes agricoles. Ils ne peuvent trouver de solutions valables que dans le cadre du marché français, et bientôt du marché européen. C'est pourquoi nous comp-

tons beaucoup sur vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour être particulièrement attentif au moment des discussions de Bruxelles pour que l'éligibilité de nos produits dans les accords internationaux ne soit contestée à aucun moment. Nous pouvons en effet regretter que nous ne participions pas à la section « orientation » du F. E. O. G. A. et que le F. O. R. M. A. ne couvre pas toutes nos productions. Bien sûr, me répondrez-vous, il vous faut commencer par organiser, par structurer la profession. A cela la réponse est simple. Cet effort de regroupement, d'organisation est commencé. Mais il aurait fallu une incitation plus grande et vous comprendrez notre insistance à réclamer le concours de la section « orientation » du F. E. O. G. A.

« Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, sommairement énoncées, les principales questions qui nous préoccupent et dont nous avons la prétention de penser qu'elles serviront de trame à l'élaboration du prochain budget qui nous offrira, dans ses choix, ceux qui nous engagent définitivement sur la voie du progrès et de l'intégration totale dans la métropole.

« Nous devons, pour toujours, rejeter l'ère des demi-mesures. »
(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Mesdames, messieurs, la caractéristique de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est, d'une part, la croissance continue des dépenses afférentes à l'appareil administratif et policier et, d'autre part, la stagnation des crédits destinés aux investissements productifs. Cela ne correspond en rien aux besoins réels, économiques et sociaux des départements d'outre-mer.

Ne disposant que de brèves minutes pour cette intervention, je me contenterai de présenter quelques observations.

A la Martinique, la crise sucrière ne cesse de s'aggraver et, selon mes renseignements, la commission du VI^e plan, chargée d'établir les options pour les années à venir, conclut à la diminution du nombre d'hectares de terre plantées en canne, ce qui — si cela se vérifiait — supprimerait encore des milliers d'heures de travail pour les ouvriers agricoles.

En Guadeloupe, où le chômage ne cesse de se développer, les petits et moyens producteurs sont frappés par la chute du prix de la canne et par le non-paiement, à ce jour, des cannes livrées au cours de la dernière campagne sucrière.

A la Réunion, le Gouvernement, qui parle tant de « l'intégration à la France », refuse toujours l'alignement du S. M. I. G. et du S. M. A. G. réunionnais sur ceux de la France, et la misère des masses populaires est telle que le journal *Croix du Sud*, organe du clergé réunionnais, pouvait écrire en mai dernier : « Il n'est pas nécessaire d'aller en Inde chercher des chiffres de misère : ici à la Réunion, plus de 30.000 personnes n'ont pas 20.000 francs C.F.A. par an... soit même pas 50 francs C.F.A. — un franc métropolitain — par jour pour se nourrir, se vêtir, se loger, s'instruire, se soigner... C'est la misère affreuse. »

Plutôt que de procéder à une véritable réforme agraire et à l'industrialisation des départements d'outre-mer, votre gouvernement a mis en œuvre une politique d'émigration qui, si elle tend à vider les îles de leurs éléments les plus jeunes et les plus dynamiques, transforme ceux-ci en une main-d'œuvre malheureuse et sans avenir en France. C'est ainsi que, sur les 800 agents hospitaliers temporaires qui viennent d'être licenciés par l'assistance publique, 700 sont Antillais. Encore convient-il, en outre, de dénoncer le racisme latent dont Antillais et Réunionnais sont trop souvent victimes.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles mesures sont prévues pour permettre le retour de ces émigrés, s'ils le désirent, dans leur pays natal ?

De nombreux Réunionnais et Guadeloupéens sont actuellement poursuivis ou emprisonnés pour leurs activités syndicales, leurs luttes contre la fraude électorale ou leur participation à la vie politique de leur pays. Les fusillades de Pointe-à-Pitre, l'année dernière, et les procès qui ont suivi, notamment celui de Paris, sont encore présents dans toutes les mémoires.

Qu'attend le Gouvernement pour rendre à la liberté toutes les victimes d'une répression que nous condamnons dans l'intérêt même de l'amitié entre ces peuples et le peuple de France ?

S'agissant de l'avenir des départements d'outre-mer, je rappelle que nous soutenons les revendications d'autonomie présentées par leurs peuples et que nous sommes favorables à la reconnaissance du droit de ces peuples à l'autodétermination. Nous sommes partisans de donner satisfaction aux légitimes aspirations de caractère national des populations de la Réunion,

de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, qui revendiquent le remplacement du statut colonial actuel par un statut d'autonomie leur permettant de gérer leurs propres affaires dans le cadre de la République française. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Césaire.

M. Aimé Césaire. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ainsi donc la rue Oudinot a changé de titulaire ! Sans être aucunement irrespectueux envers vous, monsieur le secrétaire d'Etat, je dirai qu'en définitive cela importe peu. Ce qui importe beaucoup plus, c'est de savoir si la politique de la rue Oudinot, la politique du Gouvernement à l'égard de l'outre-mer, va changer.

C'est là une question capitale à nos yeux, car personne ne peut honnêtement considérer, même les membres de la majorité, que la politique suivie ces derniers temps dans les départements d'outre-mer ait été un succès.

Sans doute n'ai-je pas l'intention d'énumérer aujourd'hui tous nos sujets d'insatisfaction. Cependant, il est des points qu'on ne saurait passer sous silence, sous peine de donner des départements d'outre-mer la plus fausse des images.

Que constate-t-on ?

Eh bien ! il y a l'échec de la réforme agraire, il y a l'échec, reconnu par tous nos rapporteurs, de l'industrialisation, il y a la stagnation de la production agricole à la Guadeloupe et son effondrement à la Martinique.

Il y a, dans les deux îles, la généralisation du chômage qui touche maintenant un tiers de la population active, dans des départements français où l'allocation de chômage n'existe pas.

Il y a la crise du tourisme, car on commence à s'apercevoir qu'il ne suffit pas de construire des hôtels mais qu'il faut aussi les remplir.

Il y a l'échec humain de la politique d'émigration avec tous les problèmes quasi-insolubles auxquels se heurtent nos compatriotes déracinés : problème du logement, problème de l'emploi, problèmes psychologiques et sociaux, problèmes professionnels aussi, si l'on en juge d'après les « défalcactions » — c'est l'euphémisme qu'on emploie dans l'administration hospitalière pour désigner les licenciements abusifs dont sont victimes cette année, à Paris, quelque 800 agents d'origine antillaise et réunionnaise.

Bref, il y a l'échec quasi total du V^e Plan.

Même dans le domaine, si je puis dire favorisé, de l'enseignement, où le Gouvernement se vante de ses résultats — ils ne sont pas niables, puisque 90 ou 95 p. 100 des Antillais sont maintenant scolarisés — même dans ce domaine privilégié, dis-je, il ne faut pas se leurrer, car d'angoissants problèmes se posent.

Savez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous vous êtes déclaré soucieux de la jeunesse, que cette année, à la Martinique, 8.000 enfants, peut-être 10.000, n'ont pu, au sortir de la troisième, trouver de place en seconde, que ce soit dans un lycée classique ou dans un lycée technique ?

D'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demanderai seulement de me dire, si vous le pouvez, quelles mesures concrètes vous comptez prendre dans l'immédiat pour faire face à cette situation scolaire proprement intolérable.

Ainsi donc, monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes condamné ou bien à faire du neuf ou bien à assister impuissant à la dégradation continue et bientôt irrémédiable d'une situation déjà bien compromise.

Mais il ne suffit pas de constater un échec. Si nous voulons être constructifs — et, croyez-moi, je veux être constructif et non pas seulement critique — l'analyse des causes de l'échec n'est pas superflue. Il est trop superficiel ou trop commode de tout rejeter sur les événements de mai ou sur les cyclones. Il est trop facile, pour excuser les fautes humaines, de prendre comme alibi les éléments de la nature.

En réalité, il existe des causes beaucoup plus profondes.

Je lisais, ces jours-ci, le beau livre d'un géographe, M. Maurice Le Lannou, intitulé *Le déménagement du territoire*. Ce livre contient, entre autres choses, des réflexions extrêmement intéressantes sur la Corse et la Sardaigne.

De la Sardaigne, dont il salue le réveil, il écrit : « Je ne pense pas que la coïncidence soit fortuite entre l'octroi du statut de « région autonome » accordé après la guerre à la grande île et les prémices de sa résurrection ».

Quant à la Corse, il estime « qu'elle est en retard par rapport à la Sardaigne ; que le développement corse reste marginal. » Mais surtout, ajoute-t-il « la Sardaigne ne s'est pas, comme la Corse, abîmée dans l'Etat ».

Eh bien, voilà le grand mot lâché ! De là vient peut-être le secret de l'échec de la départementalisation outre-mer : privées de leur personnalité, devenues des parcelles — d'autres diraient des poussières — dans un morne empire indifférencié, irresponsables de leur destin, les Antilles se sont « abîmées dans l'Etat ». Et comme cet Etat est, avant tout, l'Etat d'un grand pays industriel, hautement développé, il n'y a pas à s'étonner que cet Etat, avec sa centralisation, ses méthodes bureaucratiques, ses tendances technocratiques, se soit montré peu apte à mobiliser les énergies locales, peu capable de s'accommoder, avec toute la perlinence et la souplesse désirables, à ces données très spécifiques que constituent l'insularité, d'une part, et le sous-développement, d'autre part.

M. le président. Je suis très libéral, monsieur Césaire, mais je dois vous signaler que vous avez doublé votre temps de parole.

Je suis obligé de vous demander de conclure.

M. Aimé Césaire. Je vais m'y efforcer en vous remerciant de votre bienveillance, monsieur le président.

Si, par ailleurs, on prend en considération le fait que ces pays sont des îles qui ne commercent qu'avec une très lointaine métropole, que leurs circuits commerciaux sont dénaturés, et ce non par l'effet du hasard, mais par suite d'un véritable monopole de pavillon — de ce qu'on appelle, à une époque où l'on était plus franc, « l'exclusif » — l'on achèvera de comprendre le marasme où elles végètent car enfin, et on le sait depuis longtemps, il n'y a jamais prospérité là où il y a monopole et survivance de liens coloniaux.

M. Louis Odru. Très bien !

M. Henri Rey. Cela suffit !

M. Aimé Césaire. Mais alors, me dira-t-on, n'y a-t-il aucun espoir ?

Et vous voudrez bien, monsieur Henri Rey, me laisser terminer par un espoir.

Est-ce que la régionalisation ne constitue pas cet espoir ? Je suis d'autant plus à l'aise pour en parler que je suis de ceux qui la préconisaient déjà quand l'autonomie régionale tombait sous le coup de la malédiction et que ceux qui en parlaient étaient précipités d'une main ferme et expéditive dans les ténèbres extérieures.

Eh bien ! je dis oui, monsieur le secrétaire d'Etat, à la régionalisation. Mais pas un « oui » tout court. Un « oui mais », selon l'expression désormais célèbre.

M. Jacques-Philippe Vendroux. Vous êtes giscardien, maintenant, monsieur Césaire ?

M. Aimé Césaire. Disons en bref que la régionalisation peut répondre, sinon à tous nos vœux et à tous nos soucis, du moins à certains d'entre eux. Elle constituera donc un progrès mais à deux conditions.

La première est que cette régionalisation assure la participation — pour employer un mot à la mode — de la population tout entière à tous les niveaux, au niveau de la délimitation comme au niveau de l'exécution.

Au niveau de la délimitation, par l'intermédiaire d'une assemblée élue au suffrage universel et selon les règles de la proportionnelle, et cela pour éviter la division entre un pays artificiel et un pays réel ; et au niveau de l'exécution par l'institution d'un exécutif élu par l'assemblée régionale.

La deuxième condition — je conclus alors que j'aurais peut-être dû commencer par là — c'est que la région forme un ensemble à la fois viable et nécessaire. Elle ne sera nécessaire que si elle n'apparaît pas comme une vaine reduplication du département ; elle ne sera viable que si, assez vite, elle correspond à la fois à un espace économique rationnel et à une identification ethno-culturelle précise.

C'est dire que pour nous, aux Antilles, le seul espace régional viable s'appelle l'ensemble Antilles-Guyane. Car cet ensemble-là est suffisamment homogène, mais aussi suffisamment vaste et de composantes suffisamment complémentaires, tant du point de vue démographique, que du point de vue des ressources, pour qu'on puisse le qualifier de viable et d'harmonieux.

M. le président. Monsieur Césaire, je vous demande instamment de conclure : je ne puis admettre qu'un orateur triple son temps de parole !

M. Aimé Césaire. Je conclus, monsieur le président, en regrettant que trois minutes seulement m'aient été imparties pour mon intervention alors que j'en avais demandé quinze !

Monsieur le secrétaire d'Etat, il se peut que, pour faire triompher cette idée, le pouvoir ait à vaincre des difficultés. Mais c'est précisément le dernier service qu'avant de dépecer, peut nous rendre l'Etat centralisé et autoritaire : non plus diviser pour régner, comme autrefois, mais briser les particularismes, l'esprit de clocher, l'esprit villageois, afin d'unir et de réunir pour mieux préparer l'avenir.

M. le président. La parole est à M. Feuillard. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Gaston Feuillard. Dans l'un de ses savants exposés sur le budget de 1969, M. le ministre de l'économie et des finances a parlé de « rigueur budgétaire », et vous avez repris la même formule il y a quelques instants, monsieur le secrétaire d'Etat.

Nous avons, en effet, constaté ce fait de rigueur tout au long de l'examen des budgets des ministères par l'Assemblée nationale. Celui des départements d'outre-mer n'a pas échappé à la règle. Cela est particulièrement frappant pour les dotations du fonds d'investissement des départements d'outre-mer, où les crédits normalement prévisibles étaient de 174 millions de francs, alors que les autorisations de programme prévues ne s'élèvent qu'à 158.400.000 francs.

Cette situation est aussi très remarquable dans le fait que vos initiatives en faveur du tourisme, monsieur le secrétaire d'Etat, et les vôtres, mon cher rapporteur spécial, n'ont pas été suivies par le Gouvernement.

Il nous faudra donc prendre patience, comme les départements métropolitains.

Je note en passant que cette similitude de situation démontre bien, une fois de plus, que les départements d'outre-mer prennent leur part des difficultés nationales tout comme les départements continentaux. Je considère, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous avons donc un budget d'attente. Aussi, pour la Guadeloupe, vais-je limiter mon propos à l'énumération de nos besoins les plus pressants en insistant toutefois sur les questions économiques qui méritent une attention particulière.

Ma tâche sera facilitée par votre prise de position puisque vous venez d'établir un bilan auquel mon énumération fera écho en quelque sorte.

C'est, en tout premier lieu, le problème de la scolarisation tel qu'il apparaît au lendemain de la rentrée scolaire. L'association des maires de la Guadeloupe vient d'émettre un vœu très circonstancié sur cette situation qu'elle qualifie d'angoissante. Ce vœu du 3 novembre 1968 vous a été transmis.

Vous avez évoqué parfaitement le problème de la jeunesse il y a un instant. Mais il doit être envisagé dans toutes ses implications puisqu'il touche à la fois aux domaines de l'emploi, de la culture, de la promotion et des débouchés.

Le rapporteur spécial de la commission des finances pour le tourisme, M. Sallé, a longuement parlé de cette question primordiale. Nous aurons le plaisir de l'entendre de nouveau, à titre personnel. J'affirme une fois encore que l'industrie touristique doit devenir une des richesses économiques des départements d'outre-mer. Après nous être alignés sur le tourisme international des Caraïbes par la création d'hôtels de luxe, nous devons construire maintenant des hôtels confortables accessibles aux bourses moyennes.

L'élevage doit être rationnellement développé car il peut devenir un facteur non négligeable de croissance économique.

Sur l'information par la radiodiffusion et la télévision, nous aurons le plaisir d'écouter notre collègue M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le budget de l'information, qui ne manquera pas de souligner, dans ce domaine, l'insuffisance des crédits de fonctionnement et d'équipement en Guadeloupe.

Je tiens à mettre l'accent sur l'importance que revêtent les émissions françaises à destination des départements d'outre-mer, mais elles ne sont pas toujours audibles. Par ailleurs, il est indispensable que la télévision couvre tout le territoire de la Guadeloupe et de ses dépendances, ce qui n'est pas le cas.

Je n'insisterai pas sur les relations aériennes et les problèmes de l'aviation civile que notre collègue Robert-André Vivien connaît fort bien. Il faut veiller aussi à ce que les mêmes

règles administratives soient appliquées aux départements d'outre-mer comme aux départements métropolitains car certaines inégalités de traitement paraissent inadmissibles.

Il en est ainsi, par exemple, de la notion d'enfant à charge. Savez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un fonctionnaire des départements d'outre-mer qui séjourne en France perçoit des allocations familiales en vertu des dispositions du code de la famille, mais qu'on les lui refuse lorsqu'il revient dans son département d'origine ou dans un autre département d'outre-mer, notamment pour un enfant recueilli, parce que la loi n° 50-404 du 3 avril 1950 n'est pas entièrement applicable aux départements d'outre-mer ?

Vous venez d'évoquer le problème de l'habitat rural et celui de la création de foyers ruraux. Je n'y reviendrai pas.

Quant aux incitations nouvelles aux investissements productifs, il est anormal que les bénéfices résultant de l'exercice des professions libérales ne puissent pas être investis dans un département d'outre-mer parce qu'ils ne jouissent pas de l'exonération prévue pour l'investissement des bénéfices industriels et commerciaux. C'est inadmissible.

Je citerai encore, parmi nos préoccupations, l'octroi de facilités et d'aides pour la réalisation de travaux d'urbanisme ; la fixation d'un prix de principe pour les acquisitions au profit de l'Etat, par les collectivités locales, des terrains nécessaires à la réalisation des projets d'urbanisme, notamment dans le département de la Guadeloupe des terrains situés dans la zone des cinquante pas géométriques du littoral ; l'industrialisation, la protection et l'aide à nos cultures florales et fruitières, et en particulier à nos denrées secondaires, café, cacao, vanille ; le relèvement du S. M. I. G. ; la décentralisation administrative ; le problème de l'emploi dont vous vous êtes préoccupé il y a un instant ; la démographie excessive qui freine l'essor économique : à cet égard, il faut poursuivre avec vigueur l'action d'éducation familiale entreprise pour diminuer la natalité ; les infrastructures aériennes et portuaires, notamment l'infrastructure du port de Basse-Terre.

Sur le plan social, il conviendrait de poursuivre l'action engagée depuis plusieurs années pour que soient pris les textes d'application du régime d'assurance maladie, maternité, invalidité des exploitants agricoles.

De même, je souhaite le vote du projet de loi portant extension du régime des allocations familiales aux exploitants agricoles, et aussi la mise en place de tous les textes relatifs au régime de vieillesse, maladie, maternité, et au régime des prestations familiales des travailleurs non salariés des professions non agricoles.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez été informé par mes soins des difficultés que traverse actuellement notre production bananière.

Je viens de recevoir votre réponse. Je vous remercie de vous être penché sur nos problèmes, ainsi que vos services dont j'ai souvent pu apprécier la grande valeur. Certains points de votre lettre me paraissent cependant devoir être précisés et faire l'objet d'un nouvel échange de vues. Je vous donne néanmoins dès maintenant l'assurance que je vous apporterai mon concours pour résoudre ces problèmes.

Je constate avec plaisir que nous sommes d'accord sur le point essentiel de l'intégration d'une partie de notre production de bananes dans le marché européen, assortie, évidemment, du bénéfice de la préférence communautaire.

Pour ce qui est du sucre, vous le savez fort bien, cette industrie fait vivre en Guadeloupe presque la moitié de la population. L'année 1968 a vu l'entrée en application du règlement communautaire qui régira intégralement la récolte commençant aux Antilles au mois de janvier prochain.

Ce règlement présente l'indéniable avantage d'intégrer l'économie sucrière des départements d'outre-mer dans l'organisation européenne du marché du sucre, puisqu'il ouvre même la section garantie du F.E.O.G.A. au sucre français de canne.

Deux remarques s'imposent cependant. D'une part, les départements d'outre-mer ont été victimes de la fixation d'un prix de garantie pour leurs sucres non pas au stade départ d'usine mais au stade F.O.B. ; cette erreur devrait être réparée.

D'autre part, il ne faudrait pas que l'ouverture du marché européen pour le sucre de canne de nos départements d'outre-mer se traduise par la fermeture du marché français traditionnel. Il importe donc que la France continue de recevoir chaque année la majeure partie de la production du sucre de canne des départements d'outre-mer.

Le problème du rhum doit également être résolu. Le Marché commun est loin d'être réalisé. Il apparaît même actuellement plus gros de menaces que d'encouragements. Ces menaces se développent sur trois points : juridique, fiscal et commercial.

Mes chers collègues, je voudrais maintenant élever le débat, qui ne se limitera pas aux seuls départements d'outre-mer, mais qui concernera toute la nation au sein de laquelle ils se trouvent accomplir, en ce moment, d'une façon irréversible, les changements de structures qui s'imposent à la suite de ses engagements internationaux et des exigences que pose l'évolution prodigieuse de la vie moderne.

Il en résulte, pour le peuple français, une véritable mutation, imposée par les impératifs du monde moderne, ou voulue, en raison même de la prise de conscience de cette nouvelle situation.

Cette mutation bouleverse les plans les plus judicieux.

C'est en effet le Premier ministre qui proclame : « Le Plan doit être adapté aux réalités. » C'est le ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire qui déclare : « Le V^e Plan, en retard d'une année, doit être révisé et mis à jour. »

Ainsi, nous aurons un V^e Plan prolongé. Et déjà le commissariat général du Plan a publié un rapport sur les problèmes posés par l'adaptation du V^e Plan.

La mutation, c'est aussi la création attendue sous peu d'une nouvelle collectivité territoriale qui s'appellera « région », dont on ne saurait exclure aucun département français. Vos déclarations sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ont rassurés.

Cette région complètera l'énumération figurant à l'article 72 de la Constitution. La région, conception originale qui n'a rien à voir avec le système fédéral, maintiendra intacte l'unité de la République. Elle groupera pour un meilleur développement économique, donc pour un enrichissement accru, un ensemble de départements. Elle bénéficiera d'une large décentralisation.

C'est le Président de la République lui-même qui a proclamé à Lyon, le 24 mars 1968 : « L'effort séculaire de concentration ne s'impose plus désormais. »

Si l'on a pu dire que le critère d'appréciation à retenir pour une région est celui d'« espace économique », il n'est pas moins soutenable que des intérêts politiques et sociaux semblables, auxquels s'ajoutent des intérêts communs et complémentaires sur le plan économique, pourraient justifier l'existence d'une région.

Les départements d'outre-mer sont dans ce cas : ils ont les mêmes problèmes au nombre desquels se place, sur le plan social, la notion de rattrapage ; trois d'entre eux, Guadeloupe, Martinique, Réunion, sont aux prises avec d'angoissants problèmes démographiques. De même, les départements d'outre-mer sont solidaires sur le plan institutionnel et politique.

Alors, pourquoi ne pas réunir nos quatre départements en une même région ? Pourquoi se limiter à la seule région Antilles-Guyane ? Pourquoi exclure la Réunion ? Il n'y a absolument aucune raison pour ne pas concevoir une région qui grouperait nos quatre départements et dont le siège serait en Guyane française, terre d'espace vital et d'espoir.

L'assemblée régionale ? Elle se tiendrait tantôt en Guyane française, tantôt en Guadeloupe, tantôt en Martinique, tantôt en Réunion.

Je livre à vos réflexions cette formule de régionalisation des quatre départements d'outre-mer, formule qui, selon moi, permettra une interpénétration des populations concernées.

M. le président. Monsieur Feuillard, je vous écoute comme tous vos collègues avec le plus vif intérêt, mais je voudrais que vous considériez que si tous les orateurs triplaient leur temps de parole, il faudrait aussi tripler la durée de la session.

M. Louis Odru. M. Feuillard a de vastes desseins.

M. le président. Je suis obligé de faire respecter les décisions de la conférence des présidents.

Vous étiez inscrit pour sept minutes et vous avez déjà parlé plus d'un quart d'heure. J'en suis navré, mais je suis aussi obligé de faire respecter le règlement d'une façon équitable.

M. Gaston Feuillard. Je conclus, monsieur le président.

M. le président. Je vous en prie.

M. Gaston Feuillard. Ainsi, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion poursuivront ensemble leur marche en avant au sein de la nation, comme elles l'ont fait jusqu'à présent, depuis plus de trois siècles, avec leur histoire intimement liée à l'histoire de la France, avec aussi leurs traditions, leurs coutumes, leur folklore, leur originalité.

Elles furent des colonies, les « quatre vieilles », avec le même statut ; elles sont devenues des départements avec le même statut ; elles doivent constituer demain une seule et même région.

La mutation qui nous concerne tous ne nous fournit-elle pas l'occasion de nous rappeler la règle fondamentale selon laquelle les petits pays ne peuvent vivre et prospérer hors d'un grand ensemble et que les Etats eux-mêmes sont contraints de se grouper en communautés économiques, en attendant de réaliser un jour une communauté politique.

Alors, quelle est la finalité de cette mutation ?

Pour moi, elle tend essentiellement à l'amélioration de la condition humaine. Chez tous les peuples, cela signifie, avant toute chose, l'élévation constante du niveau de vie. Contribuer à la réalisation de ce projet ultime, c'est créer le facteur le plus puissant du bonheur de l'homme. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. le président. La parole est à M. Lacavé. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Paul Lacavé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, à 7.000 kilomètres de la métropole, la Guadeloupe, avec 315.000 habitants, vit dans un état d'insécurité qui s'accroît sans cesse.

Sur 140.000 personnes aptes au travail, 65.000 sont occupées toute l'année. Le niveau de vie est généralement bas. Les usines, qui représentaient la principale ressource industrielle de l'île et qui fabriquaient une quantité assez considérable de sucre, ferment leurs portes.

De nombreux pères et mères de famille sont jetés à la rue, pendant que se posent, pour la jeunesse, les problèmes les plus angoissants.

Tous les prétextes sont invoqués pour ne pas industrialiser. Toutes les occasions sont bonnes aux grands propriétaires terriens pour faire des transactions scandaleuses afin de paralyser les bonnes volontés et exporter à l'étranger les capitaux si nécessaires à l'évolution du pays.

La Guadeloupe, les Antilles en général, qui autrefois contribuaient à la richesse de la métropole, se trouvent maintenant dans une situation catastrophique. On a le sentiment qu'aucune volonté ne se manifeste réellement pour opérer le redressement économique et social souhaitable. Les adductions d'eau réalisées jusqu'à présent sont au-dessous des besoins domestiques et agricoles. Le problème du logement est toujours préoccupant, d'autant que des cyclones détruisent fréquemment meubles et immeubles de nos compatriotes mal logés.

La pêche, l'élevage ne sont pas encouragés suffisamment. Les usines, construites avec la sueur des travailleurs, devraient non pas être démolies mais transformées, quand elles ne broient plus la canne, pour fabriquer des aliments destinés à l'homme et au bétail.

Tout paraît être mis en œuvre pour obliger la jeunesse guadeloupéenne à chercher ailleurs le travail qu'elle devrait trouver chez elle.

Les investissements inscrits au V^e Plan se font péniblement et sans âme. Les projets arrêtés par les différents services administratifs voient le jour avec lenteur. La réforme foncière est abordée sans un réel encouragement pour les agriculteurs.

Les conseils municipaux, qui n'ont pas de ressources suffisantes pour régler leurs budgets, ne bénéficient pas de subventions d'équilibre. Il leur arrive d'abandonner des projets de constructions scolaires faute d'une participation convenable de l'Etat.

Mais il y a un point à propos duquel ce budget appelle une critique fondamentale. Il s'agit de la migration, bel euphémisme pour désigner le transfert en France des populations des Antilles et de la Réunion.

Chaque budget voit croître les ressources affectées à cette entreprise pour vider les Isles de leur jeunesse et de leurs forces vives, sans pour autant assurer ici à ces jeunes l'emploi et la formation professionnelle indispensables. Chose plus grave, vous créez ainsi entre la population française et ces ressortissants antillais des problèmes lourds de conséquences.

Cette entreprise s'est soldée par un double échec tant sur le plan local que métropolitain. Votre budget pour 1969 aurait dû tirer les conséquences de ces erreurs manifestes.

Sur le plan du territoire métropolitain, cette politique de migration à laquelle le budget consacre d'importants crédits a pour résultat d'ajouter chaque année à la masse des travailleurs français plus de 10.000 Antillais et Réunionnais.

Or — personne ne le niera — ces émigrés, dépourvus de toute formation professionnelle, sont pratiquement livrés à eux-mêmes dès leur arrivée en France. Quelques-uns d'entre eux, après un bref hébergement dans les centres d'accueil, peuvent être employés dans la R. A. T. P. et dans les services de l'assistance publique. Mais le plus grand nombre se trouve, du jour au lendemain, confronté à des problèmes d'embauche qui sont préoccupants dans la conjoncture économique actuelle.

Le résultat ? Nous le connaissons. Des milliers de sans emploi qui viennent s'ajouter aux 600.000 chômeurs français. Les difficultés sont alors d'autant plus sérieuses pour ces chômeurs antillais qu'ils sont déracinés, coupés de leurs attaches familiales et géographiques et exposés à une certaine discrimination qui n'ose pas dire son nom.

Estimez-vous que ce budget traduit une volonté de promotion sociale alors que nous sommes confrontés avec des problèmes sociaux graves et des drames humains ?

Je viens d'apprendre que, dans le cadre des compressions budgétaires, les services de l'assistance publique ont décidé le licenciement d'un nombre important d'Antillais, lesquels se trouvent ainsi brusquement privés de leur emploi.

Pensez-vous que de tels problèmes collectifs se seraient posés si, au lieu de persister dans cette politique inhumaine de l'immigration, votre budget acceptait d'affronter la réalité ?

A plusieurs reprises, nous avons appelé l'attention de vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les lourdes conséquences que pouvaient entraîner la cohabitation non préparée de ces populations antillaises avec la population métropolitaine.

Les événements ont malheureusement confirmé nos prédictions. Cette immigration ainsi organisée débouche aujourd'hui sur un racisme qui est à porter au passif de votre politique. Car enfin, est-ce un progrès que de lire régulièrement dans les offres d'emploi des grands quotidiens cette mention, hélas ! trop fréquente : « personne de couleur s'abstenir » ?

Peut-on considérer comme un succès de votre politique d'immigration cette singulière discrimination qui interdit l'accès à un logement aux Antillais qui, naïvement, ont cru aux promesses qui leur avaient été faites ? Un pays voisin avait décidé, lui aussi, de pratiquer une politique d'immigration pour des ressortissants antillais. Maintenant, il se débat avec des problèmes racistes. Souhaitez-vous en arriver là ?

Sur le plan de la formation professionnelle, de l'emploi des immigrés et de la disparition d'un racisme agressif, votre politique s'est soldée sur le territoire métropolitain par un échec.

Si vous aviez affecté à certains équipements, comme nous le demandons depuis plusieurs années, les crédits consacrés à l'immigration beaucoup de problèmes seraient résolus. Si toutes ces sommes destinées à l'immigration avaient été affectées sur place, aux Antilles, à des investissements publics, votre budget eut été tout simplement plus conforme aux réalités.

Si le « capital » était déplacé vers l'homme et non l'homme vers le capital, autrement dit si ces capitaux avaient été affectés aux Antilles, notre problème aurait été résolu. Ce problème, c'est celui du sous-emploi et de la création d'emplois nouveaux générateurs d'une impulsion économique.

Votre budget eut alors esquissé un effort sincère en vue de la solution des problèmes locaux. Mais, tel qu'il se présente, il ne résout rien et n'offre l'espoir d'aucun règlement.

Car à travers tout cela, quelle solution proposez-vous aux travailleurs antillais qui, victimes de la concentration des usines, sont totalement privés d'emplois ?

Quelles solutions envisagez-vous, monsieur le ministre, pour les petits planteurs et les colons qui ne savent pas encore à quel prix sera fixé la canne ?

Quelles garanties apportez-vous à ces malheureux qui, sans perspective nouvelle, se sont jetés dans la plantation de la banane ?

Enfin quelles solutions, autres que celle de l'immigration, offrez-vous à cette jeunesse livrée au chômage, qui risque un jour, pour la défense de ses légitimes revendications de libérer une juste colère ?

La raison de tous ces errements qui fourmillent dans ce budget vient du fait qu'en 1968, comme avant guerre, comme autrefois, une volonté excessivement centralisatrice anime votre politique.

De Paris ou plus précisément des bureaux de l'ancien ministre des colonies, on veut régler dans tous leurs détails les problèmes qui se posent aux Antilles, à 7.000 kilomètres de là.

Or il est incontestable que la Guadeloupe, comme les autres îles des Antilles, présente, par son peuplement, son économie, son environnement géographique, des caractères intrinsèques, très différents de ceux de la Métropole.

D'ailleurs, notre préoccupation autonomiste, vieille de plusieurs années, était à ce point judicieuse que, sous couvert de régionalisation, le Gouvernement l'a reprise à son propre compte. Alors pourquoi différer pour les Antilles ce qu'il prépare pour ses régions ?

Le statut d'autonomie, dans le cadre de la République française, est une solution viable pour la Guadeloupe et les autres départements d'outre-mer. Seule, elle permettra de sauvegarder l'union avec la France. Seule, elle permettra aux populations locales, maîtresses de leur destin, d'harmoniser des solutions conformes aux réalités de leurs pays.

Dans les Caraïbes, composées aujourd'hui exclusivement d'Etats autonomes ou indépendants, le statut politique de la Guadeloupe et de la Martinique semble être un défi lancé à la situation géographique et aux réalités économiques. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Henry Rey. Allez donc aux Antilles anglaises !

M. Paul Lacavé. Dire de la Guadeloupe qu'elle est la France, c'est prôner une fiction qui s'effondrera comme les autres.

Seule, au contraire, la politique d'autonomie, en union avec la France, que nous préconisons est capable d'affronter les réalités et de promouvoir aux Antilles un ordre social basé sur l'équité et la dignité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Sers. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Henry Sers. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce n'est pas seulement le député de la Réunion, suppléant de M. Michel Debré, mais aussi un Réunionnais qui vient apporter ici le témoignage de l'œuvre accomplie dans son île natale, depuis la départementalisation et accélérée depuis plusieurs années grâce à l'effort de tous, mais aussi, grâce à l'intérêt et à la passion que lui a voués M. Michel Debré.

Le temps de parole qui m'est imparti m'impose la brièveté, mais la qualité des rapports qui ont été présentés et l'excellence du discours de M. le secrétaire d'Etat me dispensent de reprendre en détail l'étude du budget de mon département.

S'agissant seulement des dernières réalisations, je voudrais en souligner le caractère particulier et indiquer les aménagements qu'il serait souhaitable et possible de leur apporter, en espérant que, pour en avoir une image plus concrète, M. le secrétaire d'Etat chargé des départements d'outre-mer nous fera bientôt l'honneur et le plaisir de nous rendre visite.

Ce qu'il convient de rappeler tout d'abord, c'est la disproportion que l'accroissement de la population maintient toujours entre les besoins et les moyens. Ce taux de progression est, en effet, l'un des plus élevés du monde. Il y a dix ans, en 1958, il y avait 320.000 habitants à la Réunion ; l'île en compte maintenant 430.000 !

Ajoutez à cela le retard pris avant la départementalisation pour l'équipement et le développement et vous aurez une idée de la complexité initiale des problèmes qui se posent et qui sont singulièrement aggravés par notre éloignement de la métropole.

C'est dire qu'il s'agit d'une entreprise de longue haleine qui se poursuit et doit se poursuivre longtemps encore.

Les effets en sont cependant déjà tangibles.

C'était, l'an dernier, la mise en service de la nouvelle piste de l'aéroport de Gillot avec l'atterrissage du premier quadricycleur ; c'était, cette année, l'inauguration de l'usine hydroélectrique de Takamaka, dont la mise en service a permis une baisse de tarifs et ouvert aux secteurs industriel et agricole d'intéressantes possibilités ; c'est encore la continuation des travaux d'adduction d'eau et d'irrigation du Bras de la Plaine qui, sur plus de 3.500 hectares, doit permettre la création de cultures nouvelles, ainsi que ceux de la source des Hirondelles qui assureront l'alimentation en eau potable de plus de quarante mille personnes ; c'est la poursuite des travaux d'extension et d'aménagement du port de la Pointe des Galets qui concrétise à la fois l'aide apportée par la métropole et la volonté de la Réunion d'accélérer le mouvement qui l'entraîne dans le monde moderne.

Que de choses, cependant, restent encore à faire !

En matière économique, dans le domaine de l'agriculture, si la production de sucre, qui représente 80 p. 100 de nos exportations, a fait l'objet d'un règlement communautaire, grâce à la prise de position très ferme du Gouvernement, il n'en est pas de même pour les autres productions agricoles dont l'intégration dans le Marché commun est toujours à l'étude.

En ce qui concerne la diversification des cultures qui va prendre un nouvel essor avec la mise en service des installations du Bras de la Plaine, il semble nécessaire d'accroître les moyens de vulgarisation agricole, de rechercher et d'améliorer les variétés convenant le mieux, d'organiser la lutte contre les maladies et les parasites et de développer les moyens de stockage et de conservation.

Dans le domaine industriel, l'effort entrepris pour aider et pour encourager la création de petites et moyennes entreprises, porte modestement ses fruits et doit être soutenu. Il se traduit dans les esprits par une prise de conscience des Réunionnais qui, par un plus grand apport dans leurs investissements, manifestent leur volonté de participer à l'effort entrepris et d'assumer leurs responsabilités.

C'est le mérite de la société de développement régional que d'avoir ainsi orienté vers des investissements industriels l'épargne locale et d'avoir partiellement surmonté les difficultés d'une industrialisation rendue difficile par l'absence totale de matières premières, par l'éloignement des grands marchés, par l'étroitesse du marché local et par le coût relativement plus élevé de la production par rapport aux pays environnants de l'Océan indien, lesquels ne bénéficient pas encore d'un régime de sécurité sociale que la Réunion est d'ailleurs seule à appliquer dans cette partie du monde.

Les réalisations ont commencé à s'implanter dans les zones industrielles créées à Saint-Denis, au Port et à Saint-Pierre. Menuiserie métallique, industrie du plastique, atelier de conditionnement de peintures et vernis, usine de fabrication de panneaux ligneux à base de bagasse, sous-produit jusqu'à maintenant inutilisé de la fabrication du sucre, pourvoient déjà, chacune dans sa spécialité, à une grande partie des besoins du marché local. La contribution que ces industries apportent à l'économie de l'île n'est certes pas négligeable, mais son intérêt principal réside, à mes yeux, dans la création d'emplois nouveaux.

Cet effort d'industrialisation doit être poursuivi, afin que soient apportées des ressources nouvelles indispensables à l'essor et à l'équilibre du département. Je rappelle à cet égard que le taux de couverture de nos exportations n'est guère supérieur à 30 p. 100. La création d'une cimenterie et le développement de la pêche industrielle au thon, dont les premiers essais ont été concluants, offrent à cet égard des perspectives favorables que doit confirmer, dans un domaine plus particulier, l'essor que le Club Méditerranée, par son implantation dans l'île, va donner au tourisme. Dans ce domaine, également, la contribution apportée à l'économie de la Réunion se doublera de la création d'emplois nouveaux.

Car, dans ce département où plus de la moitié de la population est âgée de moins de vingt ans, les grands problèmes qui se posent sont ceux de cette jeunesse et des possibilités d'emploi qui s'offrent à elle. Conséquence directe de l'accroissement démographique, le nombre des enfants d'âge scolaire est chaque année plus grand et le rythme des constructions — qui, au départ, devait déjà compenser un certain retard — n'arrive pas à suivre cette progression. Il en est de même en ce qui concerne le nombre des enseignants.

Dans l'enseignement secondaire, le rythme prévu ne peut être soutenu, à la suite notamment de difficultés purement administratives, les services techniques ne disposant peut-être pas des effectifs nécessaires pour étudier et contrôler dans des délais normaux la masse des travaux en projet ou en cours d'exécution.

Mais cet effort dans tous les domaines de l'enseignement doit être doublé afin que soit rattrapé le retard de tous ceux qui, pour diverses raisons, n'ont pu bénéficier de l'enseignement technique. C'est à eux que s'adresse une formation pré-professionnelle que la Réunion peut s'enorgueillir d'avoir lancée et organisée un an avant que l'expérience ne soit étendue à la métropole.

L'objet de cette formation pré-professionnelle est de donner chaque année aux jeunes les moyens d'accéder à une formation professionnelle normale, par un rattrapage scolaire systématique, par une information sur les problèmes de la vie sociale, par une initiation aux métiers de base et par une information sur le choix d'un métier. A la fin de ces stages, les jeunes peuvent être formés sur place ou aller acquérir cette même formation en métropole, car la création d'emplois nouveaux ne répondra pas aux besoins et ne saura y répondre longtemps encore, l'offre restant inférieure à la demande. La venue des

jeunes Réunionnais sur le marché du travail chaque année plus nombreux, ne permet pas de leur donner un emploi à la Réunion. Il faut donc prévoir, faciliter et organiser la migration.

Mais celle-ci peut réussir seulement à condition que le migrant possède une bonne qualification professionnelle qui lui permette de prétendre à un meilleur emploi et, d'autre part, que le Réunionnais qui arrive en métropole soit aidé moralement et matériellement. Le dispositif qui doit résoudre l'ensemble des problèmes ainsi posés est en place : formation pré-professionnelle et formation professionnelle, d'une part, B. U. M. I. D. O. M., d'autre part, et, enfin, comité d'accueil avec ses foyers. Dans ce domaine encore, il y a beaucoup à faire.

Un problème de logement se pose. Il est déjà le souci de nombreux Français mais, dans le cas des Réunionnais, ce souci est aggravé par le dépaysement initial, par un certain isolement et, surtout, par le sentiment de l'éloignement.

Ce sentiment subsiste en dépit des efforts entrepris pour réduire la distance entre la Réunion et la métropole. C'est là le problème. Il a été résolu en partie le jour où les douze mille kilomètres qui séparent Orly du Gillot ont fait, en réalité, place aux quinze heures seulement nécessaires aux avions long-courriers pour assurer cette liaison.

Mais si, pratiquement, la distance géographique n'existe plus, il demeure une distance financière qui fait encore obstacle aux échanges et à la pleine réussite de la migration.

Car, si la plupart des jeunes Réunionnais souhaitent trouver du travail en métropole, ils n'acceptent pas, et c'est normal, une rupture définitive avec leur milieu d'origine. L'aménagement des tarifs aériens constitue donc une des conditions de réussite de la migration. Il est aussi, pour une large part, un des facteurs déterminants du succès de la politique économique et sociale entreprise à la Réunion.

C'est dire avec quel soin nous suivons les efforts accomplis par la compagnie nationale Air-France, qui a déjà commencé à apporter une certaine contribution à cette œuvre. C'est dire aussi combien nous souhaitons qu'elle parvienne à accorder de plus grandes facilités, tant en ce qui concerne l'aménagement des tarifs applicables aux passagers et au fret, pour la presse notamment, qu'en ce qui touche la desserte même de l'île. Elle contribuera ainsi à pallier le lourd handicap que constitue l'isolement.

Mon exposé est certes incomplet, mais le temps passe.

Pour conclure, j'affirme notre pleine confiance dans l'intérêt et dans la sollicitude que nous porte la métropole.

La Réunion, terre française depuis plus de trois cents ans, réaffirme son fidèle attachement à la mère patrie et sa confiance absolue en ses destinées. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Vivien. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. Robert-André Vivien. Monsieur le secrétaire d'Etat, en montant à cette tribune, j'entends d'abord tenir un engagement pris en janvier dernier aux Antilles et en Guyane.

M. Feuillard a indiqué que j'avais l'intention d'appeler votre attention sur les transports. Mon temps de parole est malheureusement limité et je ne puis que m'associer aux observations de M. Sers, qui valent pour l'ensemble des départements d'outre-mer.

Puisque vous m'avez invité à le faire, je vous transmettrai la première partie de mon rapport, relative à l'O. R. T. F. et à l'action de l'Office dans les départements et les territoires d'outre-mer.

A ce propos — et cela devient une habitude — chaque fois que je désire répondre à M. Césaire, il n'est pas là, même quand je me rends à la Martinique, où la presse locale m'apprend qu'il est à Cuba en train de couper la canne à sucre avec M. Fidel Castro *(Sourires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

En ce qui concerne la Guadeloupe, j'avais prévenu M. Lacavé...

M. Louis Odru. Il a été obligé de s'absenter.

M. Robert-André Vivien. Je vous prie donc, mon cher collègue, de bien vouloir lui transmettre mes observations.

En ce qui concerne la Guadeloupe, disais-je, je suis surpris de constater une telle différence entre les raisonnements que l'on tient selon que l'on se trouve à cette tribune ou que l'on est en visite dans ce département.

Je ne commettrai pas l'indiscrétion — rassurez M. Lacavé, monsieur Odru — de répéter intégralement la conversation que nous avons eue, lui et moi, au sommet de la Soufrière. Mais

Je dois dire que j'ai eu la satisfaction de l'entendre rendre hommage à l'action de la V^e République, notamment en montrant le fameux pylône que l'O. R. T. F. vient d'installer sur cette hauteur, mais au prix de quels efforts financiers, et je ne parle pas de l'exploit technique.

Si je me suis gardé d'interrompre M. Lacavé pendant son exposé, c'était parce que j'avais le souci de respecter une règle parlementaire qui veut que dans cet hymnecycle il ne soit pas fait état de conversations particulières.

Je me dois cependant de féliciter M. le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Il est tout de même étonnant que certains députés, du haut de cette tribune, lui adressent des reproches mais lui rendent hommage lorsqu'ils se trouvent dans les départements ou dans les territoires d'outre-mer ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Ce premier point me conduit à évoquer la mission qui est assignée à l'O. R. T. F. dans les départements et dans les territoires d'outre-mer.

C'est en 1966 que le gouvernement a déterminé l'action que l'O. R. T. F. devait y entreprendre. Tous nos collègues qui représentent ces départements et territoires savent que la télévision doit s'étendre à Tahiti, à la Nouvelle-Calédonie, à Saint-Pierre-et-Miquelon.

M. Jacques-Philippe Vendroux. Monsieur Vivien, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Robert-André Vivien. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Jacques-Philippe Vendroux, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques-Philippe Vendroux. Je vous salue, monsieur Vivien, de m'autoriser à vous interrompre.

Je veux simplement, au passage, vous remercier de votre pensée à l'égard du développement de la télévision dans les départements et dans les territoires d'outre-mer.

J'ai le ferme espoir que nous aurons bientôt l'occasion de vous accueillir à Saint-Pierre-et-Miquelon, où je vous invite cordialement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Robert-André Vivien. Je vous remercie, mon cher collègue, de votre aimable invitation.

Ce n'est pas seulement ma pensée que j'exprime ici, c'est celle de la commission des finances.

Dans son rapport pour avis, M. de Rocca Serra a indiqué — et je l'en remercie — que, lors de la discussion de ce projet de budget devant la commission des finances, j'avais souligné l'importance que revêt pour l'Office, dans les trois premières années d'exécution du Plan, un effort d'équipement évalué à 8.500.000 francs. Certes, vous me direz, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous accordez à l'Office une subvention de 4 millions de francs. C'est insuffisant car, vous le savez aussi bien que moi, il y a demande. Ce qui est exaltant, c'est précisément cette demande d'information et d'émissions culturelles, voire d'émissions scolaires, de la métropole vers les départements et les territoires d'outre-mer.

J'achèverai la deuxième partie de ma mission au mois de janvier prochain. Lorsque je me suis rendu dans un premier temps aux Antilles et en Guyane — où j'ai vu M. Rivierez travaillant dans de dures conditions — j'ai constaté le souci des collaborateurs de l'Office de répondre à ces besoins de culture et d'information venant de la métropole. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

J'ai fait de sévères remontrances au service des programmes d'outre-mer. Je considère, en effet, que les départements et les territoires d'outre-mer ne sont pas « la France au bout d'un élastique », comme on a pu le lire dans la presse, et que l'on doit, au contraire, donner la priorité à l'information sur les problèmes économiques et sociaux, car nos problèmes sont les mêmes que les leurs.

Lorsque je suis à la Martinique, à la Guadeloupe ou en Guyane, je suis en France ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et s'il y a tant de chaleur dans mon propos, c'est parce que je connais votre pensée, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je souhaite que le Gouvernement — votre collègue des finances, M. le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, M. le Premier ministre, s'il y a arbitrage — vous donne, dans votre prochaine « enveloppe », les moyens qui permettraient à l'Office de remplir dignement sa mission.

Actuellement, ses agents effectuent un travail extrêmement méritoire, dans des conditions difficiles. Les élus s'efforcent d'informer. Les ressortissants de l'O. R. T. F. dans les départements et dans les territoires d'outre-mer sont, eux aussi, soumis à la concurrence. A ce sujet, M. Jacques-Philippe Vendroux pourrait vous parler de l'influence de radios proches qui n'ont pas tout à fait les mêmes vues sur les problèmes français.

Quelque opinion que nous ayons ici de la politique — au sens partisan du mot — nous avons à faire face à une concurrence pour ce qui est de la véritable information, je pense en particulier à Radio-Caraïbes. Nous devons « démythifier » certaines thèses reprises avec trop de complaisance par des postes périphériques, parfois même — je regrette de le dire — par des parlementaires français. C'est à dessein que j'emploie le terme « périphériques », pour souligner qu'il s'agit de la périphérie.

En conclusion, il m'apparaît anormal, comme il semble anormal à la commission des finances et sans doute aussi à MM. les rapporteurs des commissions saisies pour avis, que le Gouvernement laisse l'Office supporter à lui seul le poids financier de sa politique de présence outre-mer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous vous devez d'obtenir l'inscription au budget de l'Office d'une subvention qui soit en rapport avec l'importance de la tâche que vous attendez de lui. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Rivierez. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Hector Rivierez. En 1946, la Guyane a été admise dans la famille française. On ne nous a pas laissés dans l'antichambre, on nous a priés de venir au salon et, depuis 1946, la Guyane est un département français. Nous le sommes totalement et la solidarité nationale joue à plein.

Je n'avais pas l'intention de m'exprimer de cette façon, mais je crois qu'après certaines interventions que nous avons entendues il est bon qu'un homme comme moi, qui représente un département d'outre-mer, vienne rendre hommage publiquement à la solidarité nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Rien n'est parfait et il est toujours possible de critiquer. C'est le rôle du Parlement d'apporter des suggestions, de formuler des critiques, de demander que l'on aille plus avant, que l'on fasse mieux. Mais il faut que l'on sache ici, dans la maison de la nation, que le budget des départements d'outre-mer s'élève à 300 millions de francs, soit 30 milliards d'anciens francs. Ce n'est quand même pas mal et je ne sache pas que, dans le passé, une nation à laquelle étaient rattachées des colonies — l'Angleterre, par exemple — ait mis à la disposition d'un territoire aussi vaste que nos quatre départements lointains 30 milliards d'anciens francs pour une seule année.

M. Jacques-Philippe Vendroux. Très bien !

M. Hector Rivierez. Par conséquent, la solidarité nationale joue ; elle est acquise, et cela sans arrière-pensée. Il ne faut pas que nous nous présentions devant le peuple de France avec des visages de colonisés.

Ce n'est pas vrai, nous n'avons pas à être libérés, monsieur Odru ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Nous ne sommes pas des colonisés. Ce temps est passé. Nous sommes des Français avec notre dignité, avec nos misères, avec nos joies. Peut-être dans certains départements d'outre-mer les misères sont-elles plus grandes ; peut-être est-il nécessaire de se pencher avec plus de sollicitude encore sur ces misères afin de les atténuer. Mais de là à parler de « dignité à reconquérir », de là à prendre le visage de colonisé, je dis : laissez-moi rire, ce n'est pas vrai.

Il y a des misères dans la banlieue parisienne, il y a de grandes misères dans la banlieue de Pointe-à-Pitre, dans la banlieue de Fort-de-France, mais cette misère est commune à des gens qui ont la même éthique, la même pensée, la même culture, et qui se prévalent de la même France.

Ce qui m'étonne dans les interventions que j'ai entendues, c'est qu'il y était question d'union avec la France. Ah, non ! Nous sommes de la France, nous ne sommes pas en union avec la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Cela méritait d'être dit. Car un fleuve ne remonte jamais à sa source, et quand des peuples naguère colonisés ont eu la chance de devenir départements, il faut qu'ils soient fous pour ne pas se maintenir dans cette position privilégiée.

Craignez, vous qui parlez toujours de décolonisation, vous qui voulez une autonomie interne et une indépendance, craignez que l'on ne finisse par vous prendre au mot ! Alors vous pleurez des larmes de sang ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Hector Rivierez. Alors on vous dira que c'est vous qui avez cherché votre malheur, que c'est vous-mêmes qui avez demandé ce malheur. Vous serez les premiers à le regretter.

Ne jouons donc pas avec les mots, ne jouons surtout pas avec les hommes et leur misère. Soyons objectifs.

Nous sommes Français, c'est acquis. Soyons socialistes, soyons communistes, soyons indépendants ou U.D.R., mais soyons Français, dans la France, et que ce soit fini ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Jacques Cressard. Très bien !

M. Hector Rivierez. Je ne pensais pas dire tout cela, mais certaines paroles prononcées ici m'ont remué et conduit à faire cette mise au point.

Cela dit, monsieur le secrétaire d'Etat, des progrès sont à faire, certes. Vous avez parlé de promotion économique et vous avez eu raison. Cette promotion économique, avez-vous déclaré, doit être révisée.

Tous les textes de 1952 sont périmés. Ils ont peut-être été élaborés trop hâtivement. Un texte relatif aux investissements publics ne doit pas être valable pour les quatre départements français d'outre-mer. Ce n'est pas possible.

Les intérêts de la Guyane ne sont pas ceux de la Martinique. Vous serez peut-être obligé de consentir des prêts, d'octroyer des subventions à des industries guyanaises n'employant que trois personnes, tandis que, pour accorder des prêts ou des subventions analogues aux industries martiniquaises, vous exigerez que celles-ci emploient au moins dix ouvriers.

Il faut donc réexaminer les investissements publics.

Vous avez raison de dire également que le tourisme dans les départements d'outre-mer doit être entièrement revu. Et là réside votre mission, votre belle mission, monsieur le secrétaire d'Etat, vous qui avez la chance d'être le délégué de M. le Premier ministre : reconsidérer l'économie dans les territoires d'outre-mer.

A cet effet, il convient que les interventions soient plus rapides, plus payantes et qu'elles se réalisent plus vite, ce qui implique une très large déconcentration.

Les préfets doivent être puissants et disposer d'enveloppes de crédits qu'il pourront utiliser sans avoir à téléphoner pour vous demander la permission, même à un ministre aussi sympathique que vous. En effet, le préfet doit prendre ses distances par rapport au pouvoir central pour agir mieux et plus vite sur le plan de l'économie.

Mais cela est insuffisant et j'en viens à la régionalisation.

Je la souhaite, mais sans exécutif, car je ne tiens pas que la Guyane perde son privilège de département pour prendre le statut moins agréable de territoire. C'est aussi le sentiment des populations que j'ai l'honneur de représenter.

C'est donc trop d'honneur pour la Guyane de devenir demain le noyau d'une immense région.

Consultons à ce sujet les conseillers généraux ! Nous verrons ce qu'ils en pensent et nous en débattons les 23 et 24 novembre prochains puisque nous avons un rendez-vous à ces dates. Mais je suis moins rassuré que M. Feuillard quant à votre réponse.

M. Feuillard est rassuré par ce que vous avez dit sur la régionalisation. Je souhaite une réponse plus claire, plus précise : dites-moi que la régionalisation se fera dans les départements d'outre-mer quand elle se fera dans la métropole. (Applaudissements.) Il faut le dire, monsieur le secrétaire d'Etat.

En dépit des apparences, je suis un vieux parlementaire à cheveux blancs, comme d'autres ici. J'ai participé à nombre de discussions lorsque j'avais l'honneur de siéger au Sénat et je puis vous dire qu'en tout ce qui touche aux contrées lointaines qui appartiennent à la République, il vaut mieux prendre des positions franches. Les demi-mesures ne conviennent pas.

Monsieur le secrétaire d'Etat, dites aux populations d'outre-mer que la régionalisation — toutes la demandent — sera instaurée dans leurs départements lorsqu'elle sera mise en place en France métropolitaine, qu'elles ne l'auront pas plus que la France métropolitaine, mais qu'elles ne l'auront pas moins.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que j'attends et ce qu'attendent de vous les populations d'outre-mer.

Mon temps de parole est limité à quelques minutes, ce qui est peu pour m'expliquer. Cependant, je tiens à vous dire que vous avez raison de vous attacher à la jeunesse et de prévoir sa préformation et, ensuite, sa formation. Mais qui dit préformation, dit moyens nécessaires à cette action. Or, bien souvent, faute d'écoles maternelles et d'écoles primaires en nombre suffisant, vous ne pourrez même pas assurer cette préformation.

En conséquence, toujours dans le cadre de votre mission qui est de coordonner, constituez un groupe de travail ou une commission et faites-lui étudier attentivement le problème de la jeunesse. Car il faut former les jeunes dès l'âge de trois ans, à la maternelle, et continuer de le faire jusqu'à vingt ans et même, pour les privilégiés, jusqu'à vingt-cinq ou vingt-huit ans. Inutile de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que mes compatriotes souhaitent avoir beaucoup de privilégiés.

On dit que la Guyane est prospère. C'est vrai, puisque nous avons la chance que représente la base spatiale ; mais cette prospérité n'est pas nette et franche comme nous l'aurions souhaité. Elle nous est donnée en raison des fonds publics qui permettent de réaliser une belle œuvre. Or il conviendrait de penser que nous arriverons bientôt à un rythme de croisière pour la base spatiale et qu'il faut préparer le relais.

Il faut le faire avec notre bauxite. Je sais que vous y pensez.

Il faut le faire en développant davantage l'exploitation de notre forêt.

Il faut le faire en pensant à nos possibilités de pêche.

Il faut le faire enfin grâce au tourisme auquel nous avons droit, car le pays est très beau. La Martinique et la Guadeloupe sont des bijoux, la Réunion aussi, mais la Guyane a sa grandeur et sa beauté qui impressionnent. Ne l'oubliez pas, quand vous parlerez de tourisme. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Cerneau.

M. Marcel Cerneau. Mes chers collègues, le court laps de temps dont je dispose — deux minutes ! ce qui est à peine vraisemblable — ne me permet pas, même en restant strictement sur le plan budgétaire, de procéder à un examen du projet qui nous est soumis.

Excellent analysé par les rapporteurs, il est au demeurant sans éclat. Même l'inscription de crédits destinés au renforcement de certaines administrations aurait pu être différée. Les vrais problèmes se trouvent ailleurs.

Je ne pourrai pas davantage répondre à l'exposé de M. le secrétaire d'Etat. Je lui manifeste cependant mon désaccord sur la position qu'il a prise. Renvoyer la décision concernant la régionalisation dans les départements d'outre-mer, c'est encore une fois nous écarter des grandes options politiques adoptées en métropole. De cela, nous ne voulons plus à la Réunion, monsieur le secrétaire d'Etat. Il faut que vous le sachiez.

Je formule donc le vœu, en espérant qu'il sera exaucé, que s'instaura bientôt dans cette Assemblée un large débat sur les départements d'outre-mer, qui devrait avoir lieu un jour ouvrable non veille de fête, afin que le président de séance ne soit pas dans l'obligation, pénible certainement, de rappeler les intervenants au respect des exigences de l'horaire. L'atmosphère sera certainement moins familiale que cet après-midi, mais on ne peut pas tout obtenir en même temps.

L'exposé complet de nos problèmes et, éventuellement, des esquisses de solution aurait — j'en suis certain — un retentissement appréciable dans l'opinion toujours inquiète de nos lointains départements.

La discussion pourrait être ouverte par une déclaration de votre part, monsieur le secrétaire d'Etat, ou par l'inscription à l'ordre du jour de la question orale que j'ai posée sur la politique des transports et sur ses implications économiques, sociales, voire politiques.

Nous avons tous pleine conscience de l'importance de cette question. Les discours que nous venons d'entendre le prouvent, s'il en était besoin, et je remercie notre rapporteur, M. Renouard, d'en avoir parlé.

Nous savons aussi l'intérêt que vous portez vous-même à ce problème, monsieur le secrétaire d'Etat.

Lorsque M. Jacquinet était ministre des départements d'outre-mer et que M. Debré siégeait sur nos bancs, il y a déjà quatre ans, un grand débat sur les départements d'outre-mer nous avait

été promis ; mais il n'a jamais été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée. Il serait bon de reprendre cette promesse et de la tenir. Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous partiez ce point de vue et que vous le fassiez admettre par le Gouvernement. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Louis Sallé. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Louis Sallé. Mesdames, messieurs, le rapporteur de la commission des finances, mon collègue et ami M. de Rocca Serra, a insisté dans son remarquable exposé sur la nécessité de faire mieux et plus que par le passé pour le développement du tourisme dans les départements d'outre-mer.

Dans ces régions où sévit avec acuité un chômage endémique, la création d'une industrie hôtelière, fortement créatrice d'emplois, est certainement la solution quasi exclusive de ces problèmes.

Or, si on enregistre actuellement une progression assez régulière du nombre de touristes venant dans ces régions et une augmentation très nette du potentiel hôtelier, cette évolution est trop timide pour susciter le véritable démarrage, voire le « boom » salutaire, et l'énorme richesse du potentiel touristique nord-américain est détournée vers d'autres séjours.

Monsieur le secrétaire d'Etat, cela tient moins à une insuffisance de la publicité en faveur de ces régions à l'intention des clients éventuels — car on ne saurait vanter ce qui n'existe pas ou ce qui n'existe que bien imparfaitement — qu'à l'absence d'environnement touristique élaboré.

Hôtels et équipements de loisirs doivent progresser simultanément et être adaptés aux besoins de la clientèle à laquelle ils s'adressent. Or, un touriste nord-américain ne séjournera pas, ou jamais longtemps du moins, dans une région dépourvue de golfs et de « marinas », ni dans les hôtels dont le service n'offre pas la propreté et l'efficacité auxquelles il est habitué.

Une autorité, disposant des moyens nécessaires à la conception et à la coordination efficace de l'ensemble de ces actions à entreprendre, est par conséquent indispensable. Elle existe, certes, mais sur le papier.

Le rapporteur du budget du tourisme lance un cri d'alarme, car l'expérience prouve que sans moyens financiers massifs, concentrés dans le temps, la création d'un organe nouveau ne conduit qu'à un gaspillage inutile de crédits.

Monsieur le secrétaire d'Etat, que fera de ce maigre crédit de 250.000 francs cette mission, encore sans chef, compte tenu des frais inévitablement élevés de transport qu'elle supportera ?

Il est inutile de la créer si on ne lui donne pas les moyens nécessaires pour entreprendre une action efficace, car cette création n'aboutirait qu'à la vaine multiplication, sans aucune justification, d'un type d'organe qui par définition doit rester exceptionnel.

Nous avons en métropole, parmi d'autres, l'expérience d'une mission analogue qui, elle, n'a pas été privée des moyens indispensables à son action : la mission d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon. Elle dispose, pour douze ans, de 800 millions de francs, dont 350 environ auront été engagés à la fin de 1969. Nous sommes loin des 250.000 francs de la mission « Antilles ».

Cet effort financier a porté ses fruits. On peut discuter, selon ses goûts, de l'esthétique des territières de Balladur ou de la conception architecturale très méditerranéenne de Candilis, mais on ne peut qu'être stupéfait de voir à quelle vitesse se modifie la physionomie de cette région jusqu'alors négligée et un peu endormie. C'est prodigieux. Le concret s'édifie sous nos yeux chaque jour plus rapidement et deux villes nouvelles sortent déjà de terre.

C'est l'exemple qu'il faut suivre et dont il faut s'inspirer aux Antilles.

La pusillanimité et le verbalisme qui ont prévalu jusqu'à maintenant ont déjà coûté trop cher. Il faut agir fort et vite si l'on veut réussir.

Connaissant votre dynamisme, je ne doute pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de votre volonté acharnée de parvenir à un résultat rapide. Vous pouvez compter sur l'appui du rapporteur du budget du tourisme pour vous aider lorsque cet effort de renouveau sera été entrepris pour la mise en valeur de ces régions. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Camille Petit. (Applaudissements divers bancs.)

M. Camille Petit. Mesdames, messieurs, la politique de ratissage économique et social décidée par la V^e République pour les départements d'outre-mer a provoqué dans ces régions des transformations bénéfiques qui seront irréversibles grâce à la solidarité nationale.

Cette politique est orientée jusqu'en 1970 par le V^e Plan et ses crédits d'équipements. Plutôt que de procéder à une analyse traditionnelle qui aboutirait à d'inévitables regrets, puisque le budget pour 1969 est nécessairement affecté par la crise de mai, il convient d'examiner les investissements cumulés prévus pour les trois premières années du V^e Plan — 1966, 1967, 1968 — afin de dégager les actions à mener après ce cap difficile si l'on veut atteindre les objectifs initialement définis.

Cette appréciation permettra de vérifier le degré d'efficacité des mécanismes mis en jeu par le fonctionnement des organes administratifs et ministériels dispersés qui doivent concourir au développement, sous la coordination et les regards neufs d'un secrétaire d'Etat actif et désireux de voir par lui-même et sous la responsabilité finale du Premier ministre, ce qui constitue une promotion des départements d'outre-mer.

C'est ainsi que le montant des crédits programmés par le F. I. D. O. M. — fonds d'investissement spécifique à ces régions — atteint, en fin 1968, 55 p. 100 des prévisions pour les quatre départements d'outre-mer. La dotation de 158.400.000 francs prévue pour cette année impose donc à la commission centrale du Plan pour les départements d'outre-mer de réfléchir d'ores et déjà aux moyens d'accélérer les équipements collectifs.

Le montant des programmes des ministères techniques pour les trois années écoulées s'élève à 57 p. 100 des prévisions du Plan avec, pour chacun d'eux, des pourcentages variés qu'il convient de rappeler.

Pour l'éducation nationale, la proportion atteint 56 p. 100 des crédits d'équipement prévus.

Cependant, notre rentrée scolaire a été marquée par de grandes difficultés en ce qui concerne les élèves de douze à seize ans, ce qui impose une révision des méthodes d'appréciation des besoins, de mise en place des locaux scolaires et une simplification des procédures d'autorisation. Encore que les locaux, dans nos départements, ne soient qu'un aspect du problème scolaire, un effort particulier s'impose pour faire progresser la qualité, ainsi que je l'ai déjà souligné à cette tribune. Et puisque M. le ministre de l'éducation nationale a mis l'accent sur l'influence décisive des premières années d'enseignement, il convient de se préoccuper aussi des écoles maternelles dans nos départements.

Pour la jeunesse et les sports, la proportion est de 50 p. 100. Les crédits sont destinés à des installations spécialement utiles dans différentes communes de mon département.

Pour le logement, la proportion atteint 192 p. 100. Les crédits, destinés à des actions de résorption des bidonvilles, de rénovation urbaine et de relogement témoignent d'efforts méritoires du ministère de l'équipement. Cependant, dans mon département de la Martinique, moins de la moitié des logements prévus au Plan auront été construits en 1966, 1967 et 1968.

Pour l'aéronautique civile, la proportion est de 77 p. 100. Mais l'allongement de la piste de l'aérodrome de Lamentin — non inscrite, hélas ! au V^e Plan — est devenue une opération urgente en faveur du tourisme.

Pour les postes et télécommunications, la proportion est de 77 p. 100, comme on l'a déjà souligné.

Pour l'agriculture, la proportion atteint 51 p. 100. Les crédits sont destinés aux équipements collectifs ruraux, en particulier aux actions du génie rural. Dans ce domaine les retards constituent un exemple de la complication due aux sources de financement multiples, lesquelles peuvent paraître une condition favorable, mais en pratique se révèlent souvent une cause de découragement.

Pour les affaires sociales, le montant des crédits destinés à la formation des adultes et à l'équipement sanitaire s'élève seulement à 17 p. 100 des prévisions du Plan, bien que la formation professionnelle soit indispensable à notre nombreuse jeunesse. Dans ce domaine, se retrouvent les lenteurs administratives si souvent dénoncées par le Parlement.

En ce qui concerne les affaires culturelles, 10 p. 100 du programme quinquennal aura été réalisé à la fin de 1968. C'est le plus bas pourcentage enregistré.

Pour la recherche scientifique, les crédits programmés représentent 24 p. 100 des prévisions. Aussi la coordination des actions rend-elle nécessaire la création d'une commission départementale de la recherche scientifique qui pourra déterminer

les conditions de conventions à passer avec des instituts et des organismes de recherche en d'autres domaines, d'ailleurs, que celui de l'agronomie.

Pour le ministère de l'intérieur, responsable des équipements d'adduction d'eau, le pourcentage est de 25 p. 100. Il s'agit, par conséquent, d'actions fort inégales dont certaines sont satisfaisantes et d'autres fort limitées, eu égard aux prévisions du Plan. Elles vous imposent, monsieur le secrétaire d'Etat, de rechercher, en accord avec vos collègues du Gouvernement, de nouvelles structures d'action et une coordination plus efficace avec les services ministériels responsables de ces départements. Elles justifient aussi l'extension aux départements d'outre-mer de compétences régionales.

Dans le domaine du tourisme qui relève de votre secrétariat d'Etat, l'équipement relatif à l'infrastructure d'accompagnement atteint 33 p. 100 et la création d'hôtels s'est aussi heurtée aux lenteurs de la procédure d'agrément et de l'attribution des prêts.

Nos inquiétudes ne sont pas tempérées par l'ouverture prochaine, à la Martinique, du Hilton, de l'hôtel de la Chéry et du Club Méditerranée.

Disons aussi qu'à côté de ces unités internationales, il faut des unités moyennes ou petites, répondant mieux aux moyens et aux goûts de nombreux clients et réparties sur l'ensemble de la Martinique, en particulier dans le nord de l'île, riche en sites attrayants et historiques.

Mais une accélération des efforts s'impose pour stimuler l'activité économique dans tous les secteurs des départements d'outre-mer.

L'industrialisation est lente et difficile, malgré l'agrément récent de grands projets de raffinerie, de cimenterie et de fabrique d'engrais, ce qui oblige à rechercher sans relâche de petites industries de transformation utilisant une main-d'œuvre mieux formée et plus efficace, et animées par des organismes de crédit régionaux au rôle plus effectif dans la mobilisation des ressources locales.

Dès lors, monsieur le secrétaire d'Etat, l'incitation fiscale reste nécessaire. Je vous l'avais signalé, ainsi qu'à M. le ministre de l'économie et des finances : il faut proroger jusqu'en 1970 le régime temporaire de la T.V.A. Permettez-moi d'espérer un nouveau report jusqu'à la fin du V^e Plan. Il sera utile, au moment où la simplification des procédures résultant des nouvelles structures régionales du pays encouragera les promoteurs extérieurs, autrefois inquiets par des rumeurs d'autonomie séparatiste.

Des mesures financières viennent d'être prises en faveur de la restructuration des usines à sucre de la Martinique. Cette aide de l'Etat, qui ne doit pas oublier les petits planteurs, reconnaît la nécessité de nos exportations traditionnelles — qu'il s'agisse du sucre et du rhum ou de l'ananas et de la banane — lesquelles exigent une protection sur le marché national et leur extension au Marché commun.

En ce qui concerne le budget proprement dit du secrétariat d'Etat chargé des départements d'outre-mer, je suis très sensible à la préoccupation qu'il manifeste au sujet des jeunes, notamment à la création d'un bureau chargé de la promotion de la jeunesse. Mais cet organisme, de coordination sans doute, est si peu étoffé que je crains qu'il ne puisse mener effectivement des actions variées en faveur des nombreux jeunes, surtout en faveur de ceux qui sont actuellement sans emploi.

Bien que le crédit nouveau de 850.000 francs affecté à cette action vienne en appoint de ceux qui sont consacrés à la formation professionnelle, à l'enseignement et au fonds d'action sanitaire et sociale, je pense que c'est par une organisation d'ensemble que les questions complexes concernant la jeunesse des départements d'outre-mer pourront être abordées, et des solutions progressives trouvées.

Il faut aussi que les crédits inscrits au titre du bureau des migrations continuent à servir, dans une importante mesure, aux actions de préformation et de formation professionnelles.

Pour l'étude des problèmes de la jeunesse, comme de tous ceux qui touchent à l'avenir de nos îles, vous trouverez, monsieur le secrétaire d'Etat, une collaboration prête à se manifester dans la population de mon département. De cette volonté de participation dans tous les domaines, l'intérêt suscité par les études préparatoires du VI^e Plan dans les commissions locales et les groupes de travail est un exemple et un témoignage.

Par ces aspirations et ces travaux, la régionalisation sera l'aboutissement d'une confiance active et constructive après les inévitables difficultés de la départementalisation. Ce ne sera pas le résultat des actions négatives de ceux qui ont prôné

un destin séparé, une autonomie qui n'a jamais pu être explicitée même par un grand congrès annoncé et mort-né aux Antilles, l'an dernier.

Ainsi la Martinique aborde les transformations régionales qui se préparent pour la métropole et pour les départements d'outre-mer, avec l'espoir d'une plus grande efficacité et d'une meilleure coordination, sur place, d'une législation française en progrès.

A l'échelle d'une île, l'espace martiniquais exige aussi d'être aménagé, grâce à la collaboration d'une puissance publique déconcentrée et d'instances locales ayant pouvoir de décision pour des actions régionales et intercommunales.

La répartition territoriale des équipements et des vocations peut être déjà entreprise grâce à la transformation de notre réseau routier, encore que celui du littoral nord-ouest attende toujours une réfection urgente bien que les crédits ne fassent pas toujours défaut.

On limitera l'exode rural en facilitant l'installation, dans les communes, d'artisans, de petites entreprises et d'activités nouvelles par une action rationnelle, une politique du logement enfin décentralisée, la mise en place d'équipements sociaux tels qu'un institut médico-pédagogique et un établissement pour les personnes âgées à édifier hors du centre urbain, la création de zones artisanales et touristiques également décentralisées, la réalisation, enfin, des conditions d'une géographie volontaire, œuvre de technique, d'imagination et de participation à laquelle nous convient les grandes transformations de la vie nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et sur divers autres bancs.)

M. le président. La parole est à M. Hélène, dernier orateur inscrit. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Léopold Hélène. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis mon retour au pays natal en 1960, après dix années d'exercice de la médecine à Paris, j'ai pu constater les progrès accomplis d'année en année, dans tous les domaines, grâce à l'action du gouvernement de la V^e République.

Aussi je tiens à rendre témoignage de l'évolution économique, sociale et culturelle du département de la Guadeloupe que j'ai l'honneur de représenter dans cette haute Assemblée.

En effet, l'économie, qui repose essentiellement sur la production du sucre, de la banane et du rhum, a vu ses perspectives européennes se réaliser en partie par l'entrée du sucre dans le Marché commun.

La banane, malgré des vents et des cyclones, et la compétition mondiale, demeure un élément important de notre économie grâce au marché métropolitain.

L'effort accompli dans le domaine scolaire et l'action du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports concernant les lycées, les constructions, les stades et l'implantation d'universités, contribuent à l'essor culturel et physique de la population. Les travaux d'infrastructure — routes, aérodromes, ports, adductions d'eau — ont favorisé le développement du pays.

L'application des lois sociales, en particulier dans le monde agricole, apporte la sécurité aux travailleurs et donne un regain d'intérêt au travail de la terre. En conséquence, la réforme foncière, qui doit se faire au profit de ceux qui travaillent la terre, sera orientée vers une agriculture moderne, sociale, s'inspirant des méthodes d'exploitation européennes. Elle contribuera à faire disparaître les retards, les injustices, les préjudices dont sont victimes les hommes et les femmes qui se livrent aux durs travaux des champs sous le soleil tropical.

L'équipement réalisé en matière de téléphone et de radiotélévision fait de la Guadeloupe un département orienté vers le monde moderne sur le plan des télécommunications et des moyens d'information.

En définitive, le bilan est positif, mais il ne permet pas de résoudre les graves problèmes économiques, sociaux, démographiques de ce département qui souffre des retards considérables accumulés par les gouvernements irresponsables de la IV^e République. Ses caractères essentiels sont ceux d'un pays sous-développé, avec ses faibles ressources économiques et sa poussée démographique dite galopante.

A l'heure de la concentration industrielle et de la disparition de certaines usines, la canne à sucre pose des problèmes. La reconversion n'étant pas longuement préparée, cette situation laisse les travailleurs sans emploi. Il ne faut donc envisager ce regroupement industriel, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en tenant compte d'abord de l'élément social et humain. Il ne doit se faire que progressivement, en reclassant tous ceux qui sont touchés par ces mesures, afin d'éviter l'agitation sociale, les aigreurs, les grincements de dents et la misère. Grâce à la parti-

éplation, tous ceux qui sont concernés par la profession, planteurs, petits planteurs, ouvriers agricoles, employés, usiniers, doivent se concerter sur ces mesures, par l'intermédiaire de leurs syndicats et de leurs représentants. Ainsi, désormais, la fixation du prix de la canne, selon les critères scientifiques — richesse en saccharine — mais aussi sociaux, ne doit plus être un sujet d'inquiétude et d'agitation pour le monde agricole.

Pour ce qui est de la banane, le marché métropolitain doit s'ouvrir plus largement à nos possibilités de production en attendant l'admission de ce produit dans le Marché commun comme produit national, et une exploitation plus rationnelle de nos ressources agricoles et d'élevage.

Compte tenu d'une croissance importante de la population — 10.000 naissances chaque année — notre équipement scolaire est nettement insuffisant, surtout en ce qui concerne les écoles maternelles pourtant essentielles pour la formation des enfants et la préparation de l'avenir de la jeunesse universitaire.

Une politique de création d'écoles maternelles, dans les zones rurales en particulier, avec transport des élèves, doit être pour nous un impératif si nous voulons travailler, à partir de la base, au progrès réel et à l'évolution intellectuelle.

Si les ressources du pays sont actuellement limitées, il importe que le plan de développement économique tienne compte de toutes les possibilités du département, notamment celles de la mer comme la pêche, le tourisme, l'approvisionnement en eau potable, afin d'industrialiser le pays.

Le développement économique permettra un mieux-être à une population jeune dont la majorité vit dans des cases, à la merci des vents et des cyclones, et des maladies telles que la lèpre, la tuberculose, les parasitoses intestinales.

A ce propos, je dois vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une politique de logement social, d'adduction d'eau potable dans les compagnes, d'égouts, d'assainissement des zones noyées, d'aide de l'Etat aux infirmes, aux handicapés physiques, sera bénéfique pour la santé de la population et pour l'hygiène générale du pays.

Si le budget de 1969 permet la continuité de l'action du Gouvernement, il faut surtout penser au VI^e Plan pour que l'effort soit plus soutenu, plus hardi, plus important en vue d'apporter des solutions durables au problème du sous-emploi que je vais aborder.

Les difficultés de la scolarisation, les classes surchargées, l'insuffisance des locaux scolaires, le manque de formation professionnelle, font qu'arrivent sur le marché du travail des jeunes sans profession, sans métier, sans perspectives, avec un niveau intellectuel très bas. Ceux-là sont prêts à contester notre société, même dans ses fondements les plus solides.

Le sous-emploi chronique — sur 4.000 demandes d'emploi, à peine arrive-t-on à en satisfaire le dixième — la non-application de certaines lois sociales concernant le chômage font qu'un grand nombre d'Antillais quittent le département pour la métropole, où ils ont beaucoup plus de chances de s'intégrer par le travail dans notre difficile société.

Mais la migration n'est qu'un palliatif tout comme le planning familial. Nous devons l'aborder en toute franchise, car, pour le moment, c'est une nécessité humaine.

Les problèmes du logement, de l'emploi, de l'adaptation, de l'intégration, des centres de formation professionnelle, des centres d'accueil dans les villes ne sont pas résolus en France, malgré l'action positive du Bumidom. Aussi faudra-t-il apporter à l'avenir une aide beaucoup plus substantielle à tous les organismes qui s'occupent des problèmes des travailleurs antillais et guyanais pour empêcher que cette migration ne prenne le visage de l'exil, de l'inadaptation, du départ sans espoir de retour, de la nostalgie dépressive et d'éviter les déboires, les catastrophes qui risquent de compromettre une entreprise qui se veut généreuse et humaine.

Il en est de même pour le planning familial. Nous avons les moyens physiques, chimiques, chirurgicaux pour limiter les naissances, mais ce dynamisme démographique qualifié de galopant, d'explosif, de menaçant sur le plan local et pour une économie sous-développée ne peut constituer qu'un bien sur le plan national. Aussi, avant toute considération économique et sociale et en attendant que soient appliquées à l'homme des méthodes contraceptives, le planning familial doit contribuer à l'épanouissement de la femme et de la famille afin d'établir l'équilibre devant la procréation.

De toute façon, notre objectif est la création d'emplois. Le développement touristique nous en donne l'occasion. Encore faut-il au moins que l'industrie touristique puisse intéresser toute la population, que les Guadeloupéens se sentent concernés et qu'ils soient appelés à participer à tous les échelons: acqui-

sition de terrains, appel aux capitaux locaux, mise en valeur et vente des produits du pays, intéressement au capital et aux bénéficiaires. Il faut aussi que les Français s'intéressent à leurs départements lointains. A cet égard, une diminution du coût des voyages leur permettra de connaître ces îles merveilleuses et de vivre au pays de l'éternel été. Le développement touristique doit intéresser toutes les couches de la communauté guadeloupéenne et appeler la participation de la métropole, qui doit se faire sentir sur le plan budgétaire et populaire.

Par la radio, la télévision, on doit pouvoir faire connaître mieux la France des Antilles aux Français. Les programmes de la radio et de la télévision doivent évoluer et être conçus pour mieux faire connaître encore aux Antillais la métropole sur les plans culturel, éducatif, artistique, économique et social.

Ainsi, l'interprétation des idées, des conceptions de la culture, des hommes, se fera d'une manière plus intense et pour le bien-être spirituel et matériel de notre communauté antillaise.

En résumé, ce qui nous préoccupe, c'est l'avenir de notre économie sucrière et bananière, les perspectives de la diversification des cultures, de l'industrialisation en fonction de notre capital touristique, de nos possibilités énergétiques, de notre position géographique privilégiée et des ressources de la mer.

Ce qui nous préoccupe, c'est notre jeunesse universitaire qui doit bénéficier avant tout d'une politique de bourses à la faveur des réformes prévues par la loi d'orientation; ce sont nos jeunes sans emploi et sans perspectives qui, par une préformation et une formation professionnelles, doivent parvenir à s'intégrer dans la nation française et contribuer à l'activité nationale.

Alors, la migration ne sera plus un problème aux Antilles et en métropole, mais une heureuse ouverture vers la participation à l'échelle humaine, une expérience bénéfique pour le futur marché commun du travail, une préfiguration du monde de demain par l'union de toutes les ethnies travaillant dans la paix, la liberté, pour le progrès social et le meilleur devenir de l'humanité. Car aucun peuple, celui des biens pourvus comme celui du tiers monde, ne restera isolé dans la prospérité ou dans la misère.

Au sujet des réformes qui vont avoir lieu, je dirai que nous sommes pour les grands ensembles mais en tenant compte des spécificités locales; nous sommes pour tout ce qui peut permettre une meilleure participation des élites à la gestion des affaires à tous les niveaux, afin d'associer et de promouvoir notre jeunesse qui, très tôt, doit se confronter avec les réalités politiques, économiques de son pays, de la nation et du monde.

Déconcentration, décentralisation, régionalisation pour répondre aux impératifs de l'avenir, autonomie de l'université, doivent, en définitive, avoir pour objectif principal une intégration totale de la communauté antillaise au sein de la nation française et cela, sur les plans économique, technique et scientifique.

Je pense que ces réformes ne peuvent avoir lieu que dans un climat de confiance, de paix, de sécurité et de justice.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la France, après les événements de mai et les élections législatives, et avec l'autorité du chef de l'Etat, le général de Gaulle, si elle comprend certains mécontentements, ne peut tolérer sur son territoire le désordre, l'anarchie, la subversion, le crime.

C'est pourquoi je veux évoquer ici l'attentat ignoble de Port-Louis. Des compatriotes, heureux de la victoire du mouvement gaulliste dans la première circonscription et revenant de l'anse Bertrand, ont été sauvagement attaqués par une bande de criminels organisés dans la commune du maire communiste Edwige, candidat supplantant largement battu. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

Les conséquences de cet acte odieux? Des femmes, des jeunes filles, des enfants blessés, lapidés, torturés. Parmi eux, huit brûlés graves, transportés d'urgence par Air France à l'hôpital de Percy au Petit-Clamart, où trois d'entre eux décédèrent assez rapidement, car ils avaient été transformés en torches vivantes par des engins enflammés, du type cocktail molotov.

A cette occasion, les dirigeants du parti communiste guadeloupéen, par des tracts, des meetings, des manifestations et une propagande mensongère, montrent une telle insolence, une telle agressivité que toute la population se trouve indignée et demande justice.

Le climat de terreur, d'intimidation, de peur que ces hommes cherchent à créer (*Nouvelles interruptions sur les bancs du groupe communiste*) ne pourra pas influencer l'enquête...

M. Louis Odru. C'est vous qui cherchez à l'influencer!

M. Léopold Helène. ... car nous avons confiance dans les institutions françaises.

J'appelle tout particulièrement votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour que justice soit faite pour que les criminels et leurs complices soient condamnés, et de faire respecter, contre vents et marées, l'ordre ainsi que la liberté d'expression.

Qu'on donne à la justice tous les moyens efficaces d'exercer son rôle, loin des zones d'influence. Ainsi, ceux qui sont touchés dans leur cœur et dans leur chair, ces jeunes filles infirmes, menacées d'un cancer de la peau, vous seront reconnaissants, ainsi qu'à la France et à la République. Car ils ne veulent pas que de tels crimes soient de nouveau commis en Guadeloupe.

Nous entreprendrons dans la paix et la justice, l'œuvre exaltante de progrès dans tous les domaines que nous laissons espérer les réformes sur la participation et la régionalisation.

En dépit des retards de quelques fausses notes, nous sommes confiants dans l'avenir, car, pour nous, Antillais, la France est la seule grande République valable en Europe et dans le monde.

Et croyez-moi, malgré quelques agitateurs inconscients ou conscients, tous nous pensons que la Guadeloupe, dont une grande partie de l'économie est soumise aux caprices des vents, ne peut envisager son destin sans la mère patrie, la France.

Par ailleurs, trop de liens historiques, spirituels, sentimentaux, charnels nous unissent qui ne peuvent être détruits par le temps, l'espace, les quelques difficultés économiques et sociales inhérentes au développement accéléré de toute civilisation moderne.

Nous sommes conscients des graves bouleversements qu'a connus la France au mois de mai et des difficultés que rencontrent tous les ministères, puisqu'ils doivent tenir compte des impératifs nationaux et de l'intérêt général. Il nous aurait fallu intervenir dans tous les secteurs de la loi de finances, pour faire des propositions, signaler les insuffisances.

Après avoir partagé les angoisses de la mère patrie bouleversée, au bord de l'anarchie, de la violence et de la ruine, nous sommes conscients qu'il faut attendre des lendemains meilleurs pour jouir d'une prospérité dont les répercussions se feront sentir, j'en suis convaincu, dans un budget futur répondant aux besoins réels des départements français d'outre-mer.

Je terminerai en vous disant, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il n'existe pas de communauté humaine sans philosophie de la vie. Les Antilles, sur le plan humain, étant le rendez-vous de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, plus qu'aucun autre peuple nous avons conscience que la communauté multiraciale des Antilles françaises préfigure le monde de demain.

Pour qu'elle puisse servir d'exemple aux continents, travaillons à son épanouissement dans une réelle justice et dans la solidarité nationale, dans la paix, la fraternité, la liberté, en donnant le meilleur de nous-mêmes. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Mesdames, messieurs, je répondrai tout d'abord aux questions relatives au tourisme évoquées par MM. de Rocca Serra, Sablé, Renouard, Sallé, Camille Petit, Rivierez, le docteur Helène et Sers.

Tous m'ont semblé très inquiets quant aux moyens d'action de la mission interministérielle qui a été créée par décret.

Je leur signale qu'en dehors des crédits prévus au budget des charges communes pour cette mission, des crédits sont également inscrits au F. I. D. O. M. et qu'en 1969, dix millions de francs seront consacrés à ces opérations touristiques, aussi bien en Martinique et en Guadeloupe qu'à la Réunion.

Ces crédits, dont le total est important, sont déjà affectés à la création d'infrastructures d'approche et d'équipements de loisirs tels que golfs, ports de plaisance, etc.

Outre les crédits du F. I. D. O. M., le décret portant création de cette mission interministérielle a prévu qu'elle serait financée, non pas par le budget de mon département, mais par le budget des charges communes.

Il est difficile de prévoir des affectations immédiates des crédits inscrits aux charges communes qui resteront à la disposition du Gouvernement.

A l'heure actuelle, il s'agit de voir de quelle manière cette mission interministérielle peut jouer, si la structure qui avait été prévue initialement, fondée sur trois échelons : un échelon à Paris, un second aux Antilles et un troisième sur le territoire américain — doit être revue et avant de fournir à cette mission les moyens de financement afin d'éviter précisément les erreurs que les divers orateurs ont signalées. Les dispositions à prendre doivent permettre un démarrage important du tourisme dans l'ensemble des départements d'outre-mer, et notamment en Guadeloupe et en Martinique.

Mes services sont en train d'étudier une nouvelle orientation du tourisme dans les Antilles qui, à mon avis, a été jusqu'à présent trop envisagé sous l'angle d'un tourisme purement américain.

Cette politique a exigé des investissements très importants. Ceux qui se sont rendus sur place savent que le prix des chambres est très élevé. Il faudrait donc s'orienter vers le développement d'un tourisme européen.

Il est manifeste que de nombreux jeunes cadres prennent des vacances en hiver parce qu'ils aiment pratiquer le ski, mais ils cherchent aussi le soleil et, comme le disait le docteur Helène, vers « ce pays de l'éternel été », pourquoi les Français et les Européens ne partiraient-ils pas ?

Mais alors se pose le problème des liaisons aériennes dont la cherté motive les appréhensions des orateurs qui m'ont interrogé sur ce point, s'agissant de créer un tourisme familial, et même populaire, dans les Antilles.

C'est là le serpent de mer qui réapparaît à intervalles réguliers rue Oudinot depuis des décennies. Tous mes prédécesseurs l'ont connu.

Par l'intermédiaire de M. Galichon et M. Marion nous avons déjà pris avec Air France de nombreux contacts qui nous font supposer que nous obtiendrons une modification de la politique de cette compagnie aérienne à ce sujet. J'ai pris, dans mon cabinet, un membre de l'aviation civile, ce qui prouve l'importance que nous attachons au tourisme dans les départements d'outre-mer.

C'est aussi une question de liaison de la mère patrie avec ses enfants. La mère ayant toujours le désir de vivre à côté de ses enfants ou de se rapprocher d'eux, il faut absolument trouver une solution. C'est cette solution que recherche un groupe de travail comprenant des fonctionnaires de mes services et des représentants d'Air France et de l'aviation civile. En cela nous n'innovons pas, puisque d'autres pays ont résolu le problème, non pas seulement les plus riches, comme les Etats-Unis pour Porto Rico et Honolulu, mais aussi de moins riches ou même des pays pauvres comme le Portugal pour Madère et l'Angola. Il existe même entre le Portugal et le Brésil ce qu'on appelle la « ligne du sang ». De son côté, la Grande-Bretagne l'a résolu pour Gibraltar.

Ce que d'autres pays ont réussi, il n'y a pas de raison pour que la France ne le réussisse pas elle aussi. (Applaudissements.)

Tous les orateurs m'ont parlé de l'industrie sucrière. Je dirai à ce sujet qu'il est difficile de faire deux choses à la fois. On ne peut en même temps vouloir restructurer l'industrie sucrière et entreprendre le remodelage des plantations.

Non seulement nous avons fini par mettre sur pied un projet de restructuration de l'industrie sucrière, mais nous en avons trouvé les moyens financiers. Le problème se pose à la Martinique où la production du sucre est tombée de 90.000 à 37.000 tonnes. Il y est donc devenu difficile d'alimenter un nombre d'usines aussi important qu'autrefois. Nous avons obtenu des industriels intéressés qu'ils acceptent de se regrouper. Cette opération de regroupement qui touche déjà cinq usines est en cours, bien que, au dernier moment, certaines réticences se soient manifestées. Mais il n'est pas question — je le dis ici solennellement — d'accorder une aide financière à des gens qui ne s'associeraient pas à cette politique de restructuration de l'industrie sucrière. Cette première étape franchie — et elle peut l'être très rapidement — il faudra mettre en route le plan de relance des plantations de canne. A ce sujet je peux vous dire que les moyens existent. Le problème qui se pose est celui des prêts aux planteurs.

Le crédit agricole a accepté d'envisager sa participation à cette opération. Mais les garanties demandées par le crédit agricole n'ont pu être assurées, car la formule adoptée est celle du type association et la caution solidaire est difficile à obtenir de la part de personnes qui se regroupent selon un plan d'ensemble.

Mais nous arriverons progressivement à résoudre ce problème qui est beaucoup plus un problème de structure juridique qu'un problème financier.

Pour les usines Gardel et Sainte-Marthe à la Guadeloupe, a été envisagée une formule du type Sosumag utilisée à Marie-Galante, c'est-à-dire : prise en charge de la propriété des terres par le département et création d'une société, ou extension de la Sosumag, pour la gestion de cette usine. Pour le moment, je ne peux pas en dire davantage puisque les pourparlers sont en cours. J'espère que mes services, en liaison avec le conseil général et le préfet de la Guadeloupe, trouveront une solution qui intéressera le tiers des planteurs de la Guadeloupe.

Pour le rhum je peux vous signaler une augmentation de la consommation en métropole. J'ai donné des ordres à mes services pour que le déblocage des tranches prévues soit accéléré.

Ce qui est en cause, ce n'est pas tellement la production du rhum que la sauvegarde de la qualité, car on fabrique ailleurs du rhum de consommation même avec de l'alcool de pomme de terre, et le contrôle de la qualité est parfois difficile. Lors de notre prochain voyage aux Antilles, nous organiserons des journées économiques sur place, car, à Paris, les chefs de service se rendent beaucoup moins compte des réalités locales.

M. Feuillard m'a parlé des primes d'équipement qui n'ont pas permis de suffisamment encourager les investissements dans les départements d'outre-mer. Mais il ne faut pas sous-estimer l'importance de ces primes puisqu'elles peuvent s'élever à 30 p. 100 du coût de l'installation, et surtout la loi a prévu des exonérations fiscales, en particulier l'exonération des bénéfices, qui peut se prolonger jusqu'à huit ans, ce qui n'existe pas en métropole. En fait, cette exonération fiscale est rarement appliquée pendant huit ans, elle ne dépasse pas quatre ou cinq ans. La solution pourrait être trouvée dans la déconcentration, en donnant aux préfets le pouvoir de décider suivant les cas, sur place, sans en référer aux services financiers de la capitale.

M. Vendroux, parlant au nom de M. Fontaine, a dit que le budget d'assistance des départements d'outre-mer qui pratiquement est reconduit *ne varietur* chaque année doit être repensé. En effet, jusqu'à présent on a fait beaucoup de social ; il faudrait penser un peu à faire plus d'économique. Et si, parfois, on reproche à certains d'avoir une mentalité d'assistés, ce n'est peut-être pas leur faute, c'est qu'on les a orientés vers des directions qui doivent être révisées.

M. Sablé a évoqué l'incidence du projet de loi concernant les loyers des locaux d'habitation dans les départements d'outre-mer.

Ce projet de loi est assez ancien. Nous avons demandé à M. le garde des sceaux qu'une enquête soit menée auprès des parquets, sur l'incidence réelle de la libération de ces loyers dus par des occupants entrés dans les lieux avant le 31 décembre 1948. Nous lui avons également demandé de nous faire connaître le nombre d'instances en fixation judiciaire des loyers introduites du 1^{er} juillet 1966 au 30 juin 1967 pour en déterminer les conséquences possibles, et le nombre de demandes en expulsion introduites depuis le 1^{er} juillet 1967.

Cette enquête est terminée et un groupe de travail interministériel s'est réuni pour mettre au point un texte de projet de loi sur les loyers des logements en question.

Je ne peux pas préjuger les décisions qui seront prises par ce groupe de travail, mais il semble qu'il soit partisan d'un système très souple de fixation des loyers, retenant pour ceux-ci le critère de rentabilité et prévoyant le maintien dans les lieux des intéressés.

La démographie et les migrations posent un problème beaucoup plus important et très grave auquel est lié l'activité de ce que, dans notre jargon ministériel, nous appelons le Bumidom. Dès mon arrivée au ministère, je me suis essentiellement préoccupé des conditions d'accueil et d'adaptation des originaires des départements d'outre-mer en métropole.

J'ai fait procéder à une enquête importante par deux organismes spécialisés, donc étrangers à mes services, et, bien sûr, aux dirigeants actuels du Bumidom.

Le rapport sur cette enquête venant seulement de m'être remis, je ne peux vous en fournir le détail. Mais je puis vous en donner dès à présent quelques éléments. Tout d'abord, il y a deux grandes catégories de migrants : ceux qui sont venus s'établir spontanément en métropole — c'est la migration volontaire, intéressant environ 90.000 personnes, pour laquelle le Bumidom n'intervient pas — et ceux qui y sont venus dans le cadre d'une migration facilitée par le Bumidom, au titre de la promotion sociale. Ce mouvement, est relativement lent, concerne environ 30.000 personnes qui ont demandé et obtenu l'aide du Bumidom.

Voici les conclusions de l'enquête :

D'abord la migration a permis de réduire de plus d'un quart l'accroissement démographique naturel des départements d'outre-mer. La plus grande partie des travailleurs et des travailleurs immigrés par l'intermédiaire du Bumidom ont reçu une formation professionnelle, et ont donc ainsi bénéficié d'une promotion sociale. Sur le plan des revenus — et ceci est très important — 13,8 p. 100 des travailleurs et des travailleuses perçoivent moins de cinq cents francs par mois — ce groupe comprend essentiellement les employés de maison et les travailleurs qui prennent leurs repas chez l'employeur — 50 p. 100 gagnent entre 500 et 1.000 francs par mois, 18 p. 100 reçoivent entre 1.000 et 1.500 francs, 13 p. 100 entre 1.500 et 2.000 francs et 4,2 p. 100 plus de 2.000 francs.

Entrant dans plus de détails, je puis dire que 13 p. 100 de ces travailleurs possèdent une automobile, 25 p. 100 un poste de télévision, 24 p. 100 un réfrigérateur et 48 p. 100 désirent acquérir un appartement en métropole.

Les plus grandes difficultés paraissent dues au logement. Les migrants sont généralement moins bien logés que les métropolitains et 5 à 6 p. 100 d'entre eux sont très mal logés, mais il convient de noter que ce ne sont pratiquement jamais des migrants venus par l'intermédiaire du Bumidom. Il s'agit le plus souvent de Réunionnais ou d'Antillais venus spontanément s'établir dans la région parisienne.

De toute manière, un effort important va être fait dans ce domaine.

En ce qui concerne plus particulièrement le travail, on peut dire que tous les Réunionnais et les Antillais venus en métropole par l'intermédiaire du Bumidom ont une spécialisation professionnelle. De ce fait, on ne compte pas parmi eux plus de 1 p. 100 de chômeurs. Tout travailleur sans emploi est reclassé dans les quatre ou cinq jours en moyenne. Ils sont aidés même pendant le temps où ils sont sans emploi.

La situation n'est, certes, pas la même en ce qui concerne les migrants spontanés qui sont mal connus ou inconnus au Bumidom et qui, souvent, n'ont pas de spécialisation.

M. Lacavé propose une solution qui consisterait à affecter les sommes destinées au Bumidom à des investissements locaux. L'idée, *a priori*, paraît intéressante. Mais, la création d'emplois ne pose pas un problème financier. Que ce soit en métropole ou dans les départements d'outre-mer, il faut trouver ce qu'on appelle des « clients », c'est-à-dire des chefs d'entreprise qui veuillent faire quelque chose.

Si vous connaissez des « clients », c'est-à-dire des industriels qui veulent s'installer dans les départements d'outre-mer pour y créer des emplois, je vous garantis que les problèmes financiers seront résolus. Mais il faut d'abord avoir la volonté de s'établir, et l'argent ne crée pas automatiquement les emplois. Nous le constatons d'ailleurs en métropole quand il s'agit de procéder à des opérations importantes de reconversion.

Je puis également vous dire, monsieur Lacavé, que nous allons, dans les environs de Capesterre, tenter une première expérience d'installation industrielle dans le cadre du collège technique de Petit-Bourg. Evidemment, il s'agira d'abord d'un centre de formation industrielle, qui créera des emplois dans une activité entièrement indépendante des produits de base des Antilles. Ainsi, pour la première fois, une unité originale verra le jour, et j'espère que cette formule se développera.

M. Renouard et M. Rivière ont soulevé le problème de la bauxite de Kaw, en Guyane.

Ce que je puis dire, c'est qu'un projet de mise en exploitation du gisement de Kaw a été élaboré, en association entre un important groupe américain et une société française qui, s'agissant de bauxite, ne peut être que Péchiney.

M. le ministre de l'industrie et moi-même nous avons approuvé un protocole d'accord qui a été passé entre les promoteurs du projet et le bureau de recherches géologiques et minières, titulaire de la concession du gisement de Kaw.

Cette affaire avait été retardée du fait qu'il y avait des possibilités d'entente avec le Venezuela.

Sur le plan technique, le projet prévoit le transport du minerai extrait vers l'usine d'alumine du Surinam, cependant que l'industrie française se réserverait 25 p. 100 de la production.

Il est permis d'espérer que la mise en valeur du gisement de Kaw deviendra une réalité et qu'il en résultera une augmentation appréciable du revenu global de la Guyane française.

M. Vendroux, au nom de M. Fontaine, m'a interrogé sur la section d'orientation du F. E. O. G. A.

Le F. E. G. O. G. A. a deux objets : l'orientation et la garantie des prix agricoles. Pour le moment, il n'est intervenu dans les départements d'outre-mer que pour la garantie des prix agricoles. Le problème de l'extension de la section d'orientation reste posé, mais les services du quai Branly s'en préoccupent.

M. Odru et M. Lacavé sont intervenus au sujet d'un personnel hospitalier qui aurait été licencié. J'ai fait procéder à une enquête rapide. Je puis dire, quitte à compléter par la suite mon information, qu'il est indéniable qu'aucun licenciement n'est intervenu pour cause de compression d'emplois.

Comme le font la plupart des entreprises, certains hôpitaux ont engagé du personnel temporaire pour remplacer le personnel parti en vacances. Engagés temporairement, ces agents ont donc dû cesser leur travail à l'expiration normale de la durée de leur engagement. Toutefois, l'assistance publique a décidé de conserver le personnel temporaire valable. Un tiers de ces agents ont ainsi été réengagés dans d'autres hôpitaux. Un deuxième contingent sera repris, en janvier 1969, dans d'autres centres hospitaliers.

Aucun des candidats présentés par le Bumidom n'a été licencié dans le cadre de cette opération.

En cas de licenciement pour faute de service, la société d'Etat assure le reclassement immédiat de l'employé qui a été remercié.

Il s'agit donc là d'informations précises, que je suis heureux de pouvoir vous fournir.

M. Louis Odru. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Odru, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Odru. Monsieur le secrétaire d'Etat, les informations que nous possédons et qui émanent des organisations syndicales ne concordent pas entièrement avec les vôtres.

Parmi les agents qui ont été licenciés par l'Assistance publique, certains comptaient plus de trois ans d'ancienneté dans les hôpitaux, d'autres deux ans, d'autres un an.

Les conditions dans lesquelles ces agents ont été licenciés sont considérées comme abusives par les organisations syndicales, qui affirment que la procédure a été irrégulière.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous sais gré d'avoir eu la courtoisie de me répondre. Mais il s'agit là d'un problème très grave, et je souhaiterais que vous meniez une enquête plus approfondie, en consultant notamment les organisations syndicales.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Je le répète, le Bumidom n'a été saisi d'aucune réclamation à cet égard. Si vraiment près de 300 personnes avaient été remerciées dans les conditions que vous dites, nous l'aurions su.

Si vous avez des noms, des précisions...

M. Louis Odru. J'en ai, monsieur le ministre, et je puis vous les fournir immédiatement.

M. le président. Je vous demande, messieurs, de ne pas engager de dialogue sans l'autorisation du président.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Je demande à M. Odru de m'envoyer les renseignements qu'il détient. Mes services les vérifieront.

Si M. Césaire était présent, je lui répondrais certainement moins bien que ne l'a fait M. Rivierez. Ce que je puis dire, c'est que le tableau très pessimiste qu'il a brossé sur la situation aux Antilles n'est pas vraisemblable. J'aurais aimé engager un dialogue avec lui à ce sujet.

Mais puisque M. Césaire estime que la métropole n'a pas consenti un effort suffisant en faveur des départements d'outre-mer, reportons-nous aux chiffres.

La progression des transferts publics réalisés aux Antilles ces quatre dernières années a été la suivante : 682 millions de francs en 1963, 882 millions en 1964, 953 millions en 1965, 1.127 millions en 1966, 1.320 millions en 1967.

Ainsi, l'effort de la métropole a été au moins égal, sinon supérieur, à celui qui est consenti à l'heure actuelle dans la moyenne des départements métropolitains.

Je n'insisterai pas maintenant sur les problèmes de la régionalisation, sauf pour dire que la suggestion faite par M. Césaire de créer une grande région n'est pas très démocratique. La consultation étant engagée, c'est aux conseils généraux, aux chambres de commerce, aux comités d'expansion économique qu'il appartient de dire ce que désirent les Antilles à ce sujet.

Par la même occasion, je répondrai à M. Feuillard que le conseil général dont il est l'un des éminents représentants a été également consulté. Il aura donc l'occasion d'en débattre.

On peut employer n'importe quelle formule. L'essentiel, c'est de réaliser la consultation.

Je vais maintenant préciser à l'intention de M. Cerneau ce qui est prévu en ce qui concerne la régionalisation. J'ai l'impression qu'il n'a pas très bien saisi ce que j'ai voulu dire dans mon exposé introductif et, surtout, ce que mes services sont en train de réaliser.

M. Marcel Cerneau. J'espère avoir mal compris !

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Ce dont nous nous préoccupons, c'est, revenant sur les décisions prises en 1964, d'installer avant la fin de l'année des commissions de développement économique régional. C'est absolument nécessaire car, dans le cadre des mesures prises dans la métropole, les commissions de développement ont été considérées comme des organes de centralisation de toutes les consultations : conseil général, chambre de commerce, comité d'expansion économique, chambre de métiers. Ce premier palier est nécessaire. Mais je puis assurer, aussi bien à M. Cerneau qu'à l'ensemble des parlementaires d'outre-mer, que les mesures de régionalisation seront appliquées en même temps dans les départements d'outre-mer et dans la métropole. (Vifs applaudissements.)

Je ne prends pas cet engagement à la légère. Les contacts que nous avons pris avec M. Guichard et avec M. Jeanneney ont déterminé ma position, qui est sans réserve.

M. Marcel Cerneau. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Cerneau, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Marcel Cerneau. J'avais compris que vous aviez l'intention d'appliquer dans les départements d'outre-mer la formule actuelle des Coder et que vous attendriez de voir comment fonctionnerait le système de régionalisation envisagé pour la métropole avant de l'étendre dans nos départements.

Vous venez de dire que la réforme régionale, nouvelle formule, sera appliquée en même temps en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. J'ai donc satisfaction et je vous en remercie.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Il se peut que la formulation de mon exposé prêtait à confusion. De toute manière, il était dans mon intention de préciser ma pensée en répondant aux orateurs.

Je dirai maintenant à M. Feuillard que le problème des enfants recueillis et non reconnus n'est pas ignoré de mes services, car il est évoqué chaque année devant l'Assemblée.

En 1968, une priorité a été accordée aux allocations familiales agricoles. L'importance de la dépense est telle qu'on comprendra que nous ne puissions tout faire en même temps. C'est pourquoi le problème des enfants recueillis et non reconnus reste posé. Mais nous nous en préoccupons et j'espère que nous arriverons à le résoudre dans le sens d'un alignement complet sur le régime de la métropole.

M. Feuillard et M. Hélène ont parlé de la banane. J'ai reçu nombre de représentants non seulement des planteurs, mais aussi de toutes les professions intéressées par le commerce et la production de la banane. Il est convenu qu'au cours du voyage que nous ferons là-bas nous organiserons une journée économique de la banane, avec les chefs des services parisiens intéressés.

C'est un problème évidemment très complexe. Car une augmentation de prix ne suffirait pas pour résoudre toutes les questions. Il n'en est pas moins choquant que la banane soit payée 30 centimes le kilo au départ de culture et qu'elle soit vendue 2 francs 20 au consommateur métropolitain.

Il doit être possible de revoir tout le circuit du marché de la banane. Mais, parallèlement, nous examinerons sur place les mesures propres à améliorer le rendement et à réduire l'écart entre les prix.

M. Gaston Feuillard. Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Feuillard, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Gaston Feuillard. La distorsion constatée entre le prix à la production et le prix de vente au détail est inadmissible. Des intermédiaires doivent être supprimés et les autres contrôlés.

Lors des journées économiques que vous avez l'intention de faire aux Antilles, notamment à la Guadeloupe, je vous demanderai d'étudier non seulement le problème de la banane, mais aussi celui du sucre et du rhum.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Je tiendrai compte de votre suggestion, monsieur Feuillard.

Je précise également à votre intention que le coût des allocations familiales agricoles atteindra l'année prochaine, en exécution du projet de loi qui va être déposé incessamment, cent millions de francs.

L'extension du bénéfice des allocations familiales aux travailleurs indépendants se fera par étapes progressives. Je m'en préoccupe avec mes services.

J'ai déjà traité le problème des liaisons aériennes, mais je remercie M. Sers des précisions qu'il a données à ce sujet et de s'être livré à un examen très complet de l'aide importante apportée par le Gouvernement à la Réunion. J'espère que l'effort sera poursuivi.

La pêche industrielle du thon pose un problème local. On voudrait réserver aux pêcheurs locaux l'environnement de la côte réunionnaise. Des études sont en cours et elles aboutiront rapidement.

Les remarques faites par M. Vivien sur l'O. R. T. F. me comblent d'aise car, au cours de mon voyage à Tahiti et en Nouvelle-Calédonie, je me suis rendu compte de l'importance de la radio et de la télévision dans ces territoires, d'autant que la scolarisation n'y est peut-être pas encore ce qu'elle devrait être et que la plupart des moyens d'information sont oraux ou visuels.

Je voudrais en passant souligner la valeur de tous les agents de l'O. R. T. F. dans ces régions. Je me suis rendu compte de leurs qualités et des efforts qu'ils fournissent, et je vous assure qu'ils ont rien à envier à leurs collègues de la métropole.

Je serais heureux que M. Robert-André Vivien m'aide à obtenir des crédits supplémentaires afin de pouvoir étendre la télévision à Tahiti, en Nouvelle-Calédonie, où le problème reste entier, aux Comores, le seul territoire français où il n'y a pas de télévision, à la Réunion et dans l'ensemble des territoires français.

J'ajoute qu'une étude est en cours en vue d'obtenir de l'O. R. T. F. que la télévision métropolitaine diffuse, un jour par semaine, pendant un temps évidemment limité, des informations sur les départements et les territoires d'outre-mer.

Jusqu'à présent on a diffusé, de façon valable mais coûteuse, des magazines spécialisés sur l'outre-mer. Ce qu'il faudrait, et les métropolitains ne demanderaient pas mieux, c'est une véritable information. Il ne faudrait pas qu'on parle seulement des territoires ou des départements d'outre-mer pour évoquer des crimes, des événements extraordinaires, des explosions ou des rébellions. On devrait en parler simplement comme on parle des départements métropolitains.

J'ai pris des contacts à ce sujet avec plusieurs personnalités de l'O. R. T. F. et nous envisageons un début d'exécution. Ce qui se passe outre-mer est aussi intéressant que ce qui se passe en métropole. Par la même occasion, les postes des territoires et des départements d'outre-mer seraient alimentés plus régulièrement et mieux informés de ce qui se passe en France. L'important est que la liaison soit véritable et régulière.

Les responsables de l'O. R. T. F. dans les départements d'outre-mer sont prêts à assurer un tel service. Ils se plaignent d'ailleurs qu'on ne passe pas en métropole les bandes qu'ils envoient.

Je remercie M. Rivierez des paroles qu'il a bien voulu prononcer à mon égard.

Le rôle du secrétaire d'Etat qui arrive dans son nouveau poste peut être — je m'en excuse auprès des services — de repenser les problèmes. Après avoir examiné tous les chapitres de notre budget et tous les secteurs de notre activité, nous allons nous efforcer d'obtenir de meilleurs résultats qui tiennent compte davantage de la réalité.

Pour la jeunesse, nous envisageons — en laissant l'initiative aux communes — une formule progressive de formation civique. Si cette idée, qui pourrait faire l'objet d'une simple instruction ministérielle, se réalisait, nous ferions pour une fois œuvre de département pilote. On a toujours dit que les départements d'outre-mer devraient être des départements pilotes. Eh bien ! cette instruction ministérielle aux préfets et aux communes pourrait réaliser ce vœu et constituer le point de départ d'une participation des moins de vingt ans aux activités municipales. J'attendrai pour vous donner de plus amples précisions que le projet soit mieux élaboré.

A M. Camille Petit et au docteur Hélène je réponds que l'application de la T. V. A. aux départements d'outre-mer a été reportée pour une année. Le problème sera donc à réexaminer pour les exercices ultérieurs.

M. Hélène a suggéré que l'on fasse mieux connaître « les pays de l'éternel été ». Cette expression me paraît mériter d'être retenue. Nous avons décidé d'installer à l'intérieur des bâtiments du ministère, mais donnant directement sur le boulevard des Invalides, un bureau d'information que nous avons appelé peut-être un peu pompeusement « Maison de la France des îles ». La dénomination « Maison des pays de l'éternel été » serait peut-être plus heureuse. La création de cette maison est indispensable si nous voulons que les Parisiens et les métropolitains connaissent mieux ces régions.

Je crois avoir répondu à peu près à toutes les questions qui m'ont été posées. Je reste bien entendu à la disposition de l'Assemblée si elle désire des explications complémentaires.

M. Marcel Cerneau. Monsieur le secrétaire d'Etat, je me permets de vous rappeler la question que je vous ai posée concernant l'ouverture d'un large débat.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Excusez-moi. Je puis vous dire que je ne suis pas opposé à un large débat ; encore faut-il que j'obtienne l'accord du Premier ministre. Mais déjà les quatre heures de discussion que nous venons d'avoir aujourd'hui ne sont-elles pas un véritable débat sur les départements d'outre-mer ?

M. Marcel Cerneau. Oh ! Pas avec des temps de parole de quelques minutes à peine.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. L'idée d'un large débat me sourit. Sous réserve de l'accord de M. le Premier ministre, je suis à la disposition de l'Assemblée.

M. le président. J'appelle maintenant les crédits des services du Premier ministre (section IV. — Départements d'outre-mer).

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant les services du Premier ministre (section IV. — Départements d'outre-mer), au chiffre de 2.410.049 francs.

M. Louis Odru. Le groupe communiste vote contre l'ensemble de ces crédits.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV de l'état B concernant les services du Premier ministre (section IV. — Départements d'outre-mer), au chiffre de 2.420.000 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant les services du Premier ministre (section IV. — Départements d'outre-mer), les autorisations de programme au chiffre de 750.000 F.

(Les autorisations de programme, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre V de l'état C concernant les services du Premier ministre (IV. — Départements d'outre-mer), les crédits de paiement au chiffre de 750.000 francs.

(Les crédits de paiement, mis aux voix, sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant les services du Premier ministre (IV. — Départements d'outre-mer), les autorisations de programme au chiffre de 164.200.000 francs.

(Les autorisations de programme, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix, pour le titre VI de l'état C concernant les services du Premier ministre (IV. — Départements d'outre-mer), les crédits de paiement au chiffre de 102.400.000 francs.

(Les crédits de paiement, mis aux voix, sont adoptés.)

[Article 73.]

M. le président. « Art. 73. — La date du 31 décembre 1970 est substituée à celle du 31 décembre 1968 prévue par l'article 83 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 (loi de finances pour 1963). »

La parole est à M. Rivierez, inscrit sur l'article.

M. Hector Rivierez. Je désire simplement signaler à ceux qui ne le savent peut-être pas que la taxe spéciale prévue à l'article 73 n'a rien à voir avec la T. V. A.

Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir reporté l'application de cette taxe au 1^{er} janvier 1971. Mais ce rendez-vous, je ne peux pas l'accepter car je ne sais pas dans quelles conditions économiques sera La Guyane à cette date. Quoi qu'il en soit, je vous remercie d'avoir bien voulu, dès à présent, décider le report à deux ans de l'institution de cette taxe.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 73.

(L'article 73, mis aux voix, est adopté.)

[Après l'article 73.]

M. le président. J'appelle maintenant l'amendement n° 114, présenté par M. de Grailly et M. Sablé, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, qui avait été réservé, à la demande du Gouvernement, lors de l'examen des crédits des territoires d'outre-mer. Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 73, insérer le nouvel article suivant :

« Le Gouvernement présentera chaque année, à l'appui des projets de loi de finances, un état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux départements et aux territoires d'outre-mer. Cet état fera l'objet de deux documents distincts respectivement annexés au fascicule des départements d'outre-mer et à celui des territoires d'outre-mer. »

Je suis également saisi d'un sous-amendement n° 126, présenté par le Gouvernement, qui tend, dans le texte de l'amendement n° 114, à remplacer les mots : « respectivement annexés au fascicule des départements d'outre-mer et à celui des territoires d'outre-mer », par les mots : « qui seront fournis en temps voulu pour la discussion budgétaire ».

La parole est à M. Sablé, pour défendre l'amendement n° 114.

M. Victor Sablé. L'amendement que nous déposons, M. de Grailly et moi-même, et dont la recevabilité n'est pas contestée, tend à répondre à un besoin qui avait été ressenti depuis déjà plusieurs exercices budgétaires.

Je ne peux mieux faire que de rappeler les propos de M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, lors de la séance du 19 octobre 1967 :

« Votre commission souhaiterait donc qu'à partir de 1969 un document soit établi chaque année pour lui permettre de mieux apprécier le montant global de l'effort métropolitain, et de connaître l'échéancier des paiements. Ce document représenterait, non seulement les dépenses en capital mais aussi les dépenses de fonctionnement... »

Le 2 novembre, la commission des finances par la voix de son rapporteur réitérait ses observations.

Aujourd'hui la commission des lois, qui avait d'ailleurs exprimé simultanément la même préoccupation, vous demande de passer des intentions aux actes, et de décider qu'à partir de la prochaine discussion budgétaire un tel document sera mis à la disposition du Parlement pour lui permettre d'exercer ses attributions essentielles de contrôle.

Il s'agit, en somme, de la présentation de deux états annexes, bien distincts, puisque annexés respectivement à chacun des fascicules budgétaires concernant les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer.

La pratique de tels états annexés n'est d'ailleurs pas nouvelle puisque l'article 48 de la loi de finances pour 1963 relatif aux crédits de la coopération en offre depuis plusieurs années un bon exemple.

Cet article est ainsi rédigé : « Le Gouvernement présentera chaque année à l'appui des projets de loi de finances un document annexe récapitulatif de l'ensemble de l'effort accompli par le budget national en faveur de la coopération avec les Etats et territoires en voie de développement. »

Cet exemple n'est pas isolé et la présentation que nous demandons se retrouve dans certains budgets, notamment dans celui de l'intérieur et des rapatriés. En effet, dans le fascicule budgétaire correspondant, on trouve, à la page 124, un état récapitulatif des crédits prévus au titre de la protection civile en application de l'article 88 de la loi du 21 décembre 1967 portant loi de finances pour 1968.

Je n'entends pas, mesdames, messieurs, multiplier les exemples, mais je voudrais en citer un autre : dans le fascicule budgétaire des affaires sociales, à la page 104, on trouve une récapitulation des crédits consacrés, pour l'année à venir, à chaque région et, cette fois, y compris les départements d'outre-mer.

Ces exemples montrent que c'est l'ensemble des crédits de chaque ministère — dépenses de fonctionnement et dépenses en capital — ainsi que le demandait l'an dernier la commission des finances, qui doivent apparaître, même s'ils ne figurent, comme d'ailleurs la mention en est expressément portée sur chacun des documents cités en exemple, qu'à titre de prévision.

La commission tient à l'adoption de cet amendement. Il n'est pas contraire, comme on a pu le penser à certain moment, au principe de la départementalisation, puisque je viens de citer des exemples pris dans les budgets des ministères techniques. Il n'est pas non plus contraire aux lois organiques sur la présentation des budgets. Par cet amendement, la commission désire pouvoir procéder à un examen plus objectif du budget, et peut-être aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, aider vos services à une meilleure conception des nouvelles orientations que nous voulons donner désormais à la politique française dans les départements d'outre-mer.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat pour défendre le sous-amendement n° 126.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Lors de l'examen du budget des territoires d'outre-mer, j'avais pris l'engagement de consulter les services, et spécialement ceux du ministère des finances. Ceux-ci m'ont suggéré de vous proposer une formulation plus souple que celle qui vous est proposée par la commission des lois, car c'est tout de même la première fois qu'il s'agirait d'appliquer l'engagement pris pour 1969. Cette formulation plus souple est sans doute plus incertaine dans la mesure où l'expression « seront fournis en temps voulu » peut s'entendre évidemment pour la discussion tant en commission qu'en séance plénière.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à connaître de l'amendement et a fortiori du sous-amendement ; je ne peux donc pas rapporter un avis en son nom, mais je m'empresse d'ajouter qu'elle ne peut pas être insensible à leur objet puisqu'ils tendent à améliorer le contrôle des dépenses publiques et qu'ils répondent à des préoccupations maintes fois exprimées par elle.

M. le président. La parole est à M. de Grailly.

M. Michel de Grailly. Monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je reproche à votre sous-amendement, c'est qu'il ne se justifie pas par son texte même, comme l'affirme son exposé des motifs. Il serait acceptable s'il n'était pas aussi ambigu. Si notre amendement est peut-être un peu trop précis, la formule plus souple que vous proposez est trop incertaine, vous l'avez reconnu vous-même.

Nous pourrions effectivement accepter qu'elle soit plus souple, c'est-à-dire qu'elle ne prévoie pas expressément le mécanisme du document annexe, mais qu'elle soit plus incertaine, certainement pas ! Car nous voulons disposer du document que nous demandons en même temps que du fascicule de votre budget.

La rédaction que vous proposez : « qui seront fournis en temps voulu pour la discussion budgétaire », laisserait entendre

que cet état récapitulatif pourrait n'être fourni qu'au moment de la discussion en séance, ce qui serait tout à fait insuffisant et ne laisserait pas à notre commission la possibilité de formuler un avis.

Si vous vouliez bien préciser votre pensée et nous dire que c'est effectivement dès avant la discussion en commission que cet état sera présenté, alors j'irai plus loin : nous pourrions presque supprimer à la fois la deuxième phrase de notre amendement et celle de votre sous-amendement. Car ce qui est important, c'est la première phrase : « Le Gouvernement présentera chaque année, à l'appui des projets de loi de finances, un état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux départements et aux territoires d'outre-mer ». La phrase suivante ne fait qu'explicitier celle-ci.

Ce que nous voulons, c'est qu'il soit bien entendu que la discussion ne s'ouvrira que lorsque les commissions compétentes auront pu examiner à la fois votre fascicule budgétaire et l'état récapitulatif en question.

M. le président. Monsieur de Grailly, dois-je retenir que vous proposez un sous-amendement tendant à supprimer la deuxième phrase de votre amendement ?

M. Michel de Grailly. J'attends la réponse de M. le secrétaire d'Etat. Je désire savoir s'il entend répondre positivement à la demande formulée par la commission des lois.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. M. Sablé a fait allusion au budget de la coopération où, dans la note préliminaire, il est indiqué : « L'article 48 de la loi de finances pour 1963 abrogeant l'article 54 de la loi de finances pour 1960, précise que le Gouvernement présentera chaque année, à l'appui des projets de loi de finances, un document annexe récapitulatif l'ensemble de l'effort accompli par le budget national en faveur de la coopération avec les Etats et territoires en voie de développement ».

En suite de la suggestion de M. Sablé et de ce que vient de dire M. de Grailly, je suis tout prêt à accepter la proposition de ce dernier.

M. le président. Vous retirez donc votre sous-amendement ?

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Oui, si M. de Grailly retire la fin de son amendement, après les mots « ... de deux documents distincts ».

M. le président. La parole est à M. de Grailly.

M. Michel de Grailly. Je ne voudrais pas donner l'impression de faire rebondir cette discussion.

J'ai posé à M. le secrétaire d'Etat une question précise. Les mots « pour la discussion budgétaire », qui figurent dans son sous-amendement, signifient-ils que les documents demandés seront bien fournis aux commissions compétentes avant que celles-ci soient prêtes à rapporter ou à formuler un avis ?

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. C'est cela ! Je donne bien volontiers à M. de Grailly l'assurance qu'il réclame.

M. Michel de Grailly. Alors, le sous-amendement du Gouvernement me paraît acceptable.

M. le président. La parole est à M. Vivien.

M. Robert-André Vivien, vice-président de la commission des finances. Au nom de la commission des finances, je désire simplement exprimer une crainte.

Nous connaissons tous les difficultés que présente l'élaboration du budget par les services du ministère des finances. Nous craignons que l'exigence d'un état récapitulatif réclamé par l'amendement qui nous est soumis par la commission des lois, n'ait pour effet de retarder la réception des fascicules budgétaires.

Je rappelle, en effet, que pour la discussion de la présente loi de finances, ces fascicules nous sont parvenus à peine vingt-quatre heures avant l'ouverture de la discussion devant la commission.

Je comprends que l'état qui est souhaité par la commission des lois puisse faciliter son travail. Mais, pour nous, commission des finances, l'essentiel est de disposer d'abord et avant tout du fascicule budgétaire en temps voulu.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 126. (Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 114 modifié par le sous-amendement n° 126. (L'amendement, ainsi modifié, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre (section IV. — Départements d'outre-mer).

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat modifiant et complétant les dispositions relatives au colonat partiaire ou métayage dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 431, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 12 novembre, à seize heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341). (Rapport n° 359 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

Equipement et logement (suite) et articles 51, 52, 53, 66 et 67.

Equipement :

Annexe n° 15. — M. Ruais, rapporteur spécial ; avis n° 360, tome VIII, de M. Catalifaud, au nom de la commission de la production et des échanges.

Logement :

Annexe n° 16. — M. Jacques Richard, rapporteur spécial ; avis n° 360, tome IX, de M. Royer, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 364, tome X (logement social), de M. de Préaumont, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Urbanisme :

Annexe n° 17. — M. Caldaguès, rapporteur spécial.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

Commission spéciale.

NOMINATION DE MEMBRE DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION (N° 399)
DE MM. JACQUES CHABAN-DELMAS, HENRY REY, RAYMOND MONDON, GASTON DEFFERRE ET JACQUES DUHAMEL TENDANT À MODIFIER ET À COMPLÉTER LE RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Aucune opposition n'ayant été déposée dans le délai d'un jour franc suivant l'affichage prévu à l'article 34 (alinéa 3) du règlement, M. Denis (Bertrand) est nommé membre de la commission.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

2190. — 9 novembre 1968. — **M. Charles Bignon** expose à **M. le ministre de l'Industrie** que la législation dérivée de la loi du 19 décembre 1917 et du décret du 1^{er} avril 1964 concernant les établissements classés, d'une part, et les nuisances en général, d'autre part, ne lui paraît plus adaptée à la situation actuelle des collectivités urbaines et des campagnes. Par ailleurs, il constate également que, au gré des textes successifs, des responsabilités ont été accordées à des ministres différents en ce qui concerne l'air, l'eau, le bruit et les radiations atomiques. Il lui demande s'il peut lui faire connaître quelle politique il envisage de mener en liaison avec ses collègues pour mettre fin à une situation qui est préjudiciable aux habitants des villes et des campagnes et qui gêne également ceux qui doivent se référer à des textes beaucoup trop épars et complexes. Il souhaiterait également connaître le plan d'emploi de la taxe, destinée à lutter contre les pollutions et les nuisances, votée dans la loi de finances de 1967, et qui procurera des recettes importantes au Trésor.

2191. — 9 novembre 1968. — **M. Barbarot** demande à **M. le ministre de l'Industrie** quelles mesures le Gouvernement compte prendre ou proposer au Parlement pour que soit définie et mise au point une politique d'encouragement à l'artisanat assurant à la fois la qualification professionnelle des artisans et leur permettant de jouer à plein leur rôle économique et social.

QUESTIONS ECRITES

Article 138 du règlement :

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois. »

2192. — 9 novembre 1968. — **M. Collatte** rappelle à **M. le ministre de la Justice** que par application de la loi du 17 mars 1898 relative à la conservation des plans et des registres cadastraux, complétée par le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 sur la rénovation et la conservation cadastrale et les décrets n° 55-22 du 4 janvier 1955 et n° 55-1350 du 14 octobre 1955 portant réforme de la publicité foncière, toute modification de limite résultant d'un bornage amiable ou judiciaire ne peut être publiée au fichier immobilier ni constatée sur le plan cadastral rénové sans la production d'un document d'arpentage établi par un géomètre expert, dressé en présence des parties et signé d'elles. Cette procédure ne peut que donner toutes garanties aux parties intéressées. D'une réponse du service des contributions directes et du cadastre il ressort que conformément aux dispositions relatives à la publicité foncière, les services de cette administration ne peuvent effectuer une rectification du plan cadastral rénové que sur production d'un plan d'arpentage établi par un géomètre expert et certifié par les parties intéressées. D'ailleurs lorsqu'un acte est établi par un notaire la superficie mentionnée est celle attribuée par le service du cadastre. Il lui demande quelle valeur doit être accordée à des actes de bornage judiciaire modifiant les limites des fonds et intervenues après la rénovation du cadastre, lorsque le géomètre commis en qualité d'expert a établi le procès-verbal de bornage en dehors de la présence des parties et que ce document n'a pas été signé d'elles. D'ailleurs à la suite de la vérification du plan d'arpentage par un géomètre expert il est constaté, concernant la propriété de l'une des parties, des différences sensibles entre les contenances calculées sur le plan d'arpen-

tage et les superficies mentionnées au rapport d'expertise auquel est annexé ce plan d'arpentage. Ces deux documents d'arpentage présentent une grande différence en moins avec la contenance cadastrale. Du fait qu'il ne peut être effectué au vu de ce document d'arpentage ni rectification du plan cadastral rénové, ni publication de ce bornage au fichier immobilier, il lui demande si la partie bénéficiaire de la décision peut : 1° se faire mettre en possession de la portion de terrain appartenant à l'autre partie ; 2° obtenir de celle-ci le remboursement des frais de procédure mis à la charge de cette dernière par la décision intervenue.

2193. — 9 novembre 1968. — **M. Bressolier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la situation des instituteurs auxiliaires exerçant actuellement dans la région parisienne. Il lui expose en particulier la situation d'une institutrice occupant un poste de « suppléante éventuelle » depuis l'année scolaire 1967-1968. En ce qui concerne l'actuelle année scolaire, l'intéressée a perçu son traitement du mois de septembre. Quant à celui du mois d'octobre, elle vient d'être avisée qu'elle percevra un acompte de 450 francs sur un traitement d'environ 800 francs. Pour percevoir cet acompte, alors qu'elle exerce dans une banlieue assez lointaine, elle est invitée à se présenter à la régie d'Etat, 17, boulevard Morland, le 8 novembre à partir de 10 heures. Le 8 novembre est un jour normal de classe. Elle devra donc pour percevoir cet acompte connaître une attente vraisemblablement longue et perdre une demi-journée de classe, ce qui sera regrettable pour elle et encore plus pour ses élèves. De telles méthodes administratives sont évidemment injustifiables. Il semble d'ailleurs que depuis plusieurs années déjà les instituteurs auxiliaires de la région parisienne se trouvent placés dans des situations analogues. Il lui demande instamment s'il envisage de prendre toutes dispositions utiles pour que les habitudes administratives aussi condamnables ne puissent se perpétuer.

2194. — 9 novembre 1968. — **M. de Gastines** rappelle à **M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales** que le décret n° 62-166 du 3 octobre 1962 a prévu que les médecins ayant exercé leur profession de manière continue ou discontinue dans un ou plusieurs établissements publics ou privés d'hospitalisation après le 1^{er} juillet 1946, peuvent être rétablis au regard de l'assurance vieillesse dans les droits qu'ils auraient eus si le régime régime général des assurances sociales leur avait été régulièrement appliqué. Pour obtenir le bénéfice de cette mesure, les médecins en cause doivent effectuer un versement qui correspond au montant des cotisations au titre de l'assurance vieillesse pour la période considérée. Le décret n° 66-370 du 8 juin 1966 a étendu les mesures qui viennent d'être rappelées aux chirurgiens dentistes, aux pharmaciens non résidant et aux spécialistes biologistes. Il lui demande s'il compte compléter les dispositions prévues par les deux textes précités de telle sorte que les sage-femmes se trouvant dans des situations analogues puissent elles aussi, être rétablis dans leurs droits au regard de l'assurance vieillesse.

2195. — 9 novembre 1968. — **M. Plantier** demande à **M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales** quel a été, par nationalité, le nombre de chômeurs secourus au cours des mois de septembre et octobre 1968.

2196. — 9 novembre 1968. — **M. Joseph Rivière** rappelle à **M. le ministre de l'économie et des finances** que sont placés sous le régime du forfait les contribuables dont le chiffre d'affaires n'excède pas, au cours de chacune des deux années pour lesquelles le forfait est fixé, à 500.000 francs s'il s'agit de personnes dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fournir un logement ; 125.000 francs s'il s'agit d'autres redevables. Les contribuables dont le chiffre d'affaires dépasse cette somme sont imposés sur le bénéfice réel. Or, depuis cette année, la mise en application de la loi n° 66-10 du 8 janvier 1968 relative à la T. V. A., d'une part, et l'augmentation de la main-d'œuvre et des produits, d'autre part, font que les chiffres d'affaires se trouvent souvent en augmentation de 15 à 20 p. 100. Afin que les artisans puissent continuer à bénéficier du régime du forfait qui leur permet de conserver une comptabilité simplifiée, il serait souhaitable que soit relevé les plafonds précédemment rappelés. Si ces relèvements n'intervenaient pas, les contribuables en cause seraient imposés en beaucoup plus grand nombre au bénéfice réel, ce qui suppose une comptabilité complexe et, par voie de conséquence, des frais généraux élevés et sans rapport avec l'activité de leur entreprise qui a souvent un caractère familial. Il lui demande s'il envisage le relèvement des plafonds suggéré.

2197. — 9 novembre 1968. — **M. Valenet** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la lettre ministérielle en date du 16 mai 1968, lettre qui rappelle que « les commissions paritaires des instituteurs ont été déclarées illégales par l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 22 février 1967 et que, en conséquence, il n'est pas possible de les réunir à ce titre pour donner un avis sur le mouvement des instituteurs et des maîtres de C. E. G... ». Cette absence de légalité, si elle a pu paraître tolérable à court terme, demeure en contradiction formelle avec le statut général de la fonction publique, lèse gravement les professeurs de C. E. G. qui, au terme de la loi, constituent un corps particulier de personnel enseignant et qui, à ce titre, devraient être représentés es qualités dans tous les organismes consultatifs officiels. Les professeurs de C. E. G. continuent également de se voir appliquer des règles administratives désuètes, sans rapport avec la mission qui leur est confiée et sans rapport avec le fonctionnement des établissements dans lesquels ils exercent. Or l'administration, en l'absence de toute législation adaptée à cette nouvelle situation, ne peut consulter en tant que tels les représentants élus des professeurs de C. E. G. et ne peut leur appliquer que des textes adaptés aux écoles primaires et aux seuls instituteurs appelés à y enseigner. En conséquence, il lui demande : 1^o dans quels délais sera publié et appliqué le statut des personnels de C. E. G. (professeurs et directeurs) ; 2^o quels organismes paritaires seront d'ici là consultés en matière de nomination, mutation, promotion, sanction, concernant lesdits personnels.

2198. — 9 novembre 1968. — **M. Valenet** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le fait que les C. E. G. qu'on assimile à des établissements de type second degré et qui fonctionnent effectivement comme tels ne disposent pratiquement pas de personnels de surveillance ou d'administration. Il lui demande dans quelles conditions et délais une dotation type de ces personnels, valable pour tous les établissements de même niveau, sera établie et appliquée, ceci afin de permettre un fonctionnement normal de ces établissements et de ne pas laisser subsister deux catégories d'élèves dans le premier cycle du second degré.

2199. — 9 novembre 1968. — **M. Valenet** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le fait que les C. E. G. créés administrativement par le décret du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement public ont une existence juridique très ambiguë. On peut en effet se demander si ces établissements dépendent toujours des écoles primaires élémentaires régies par les textes organiques de 1886-1887. Dans ces conditions et afin de permettre un fonctionnement correct de tous les C. E. G., il lui demande s'il compte prendre un arrêté soumettant tous les établissements appelés C. E. G. aux dispositions du décret n° 84-1019 du 28 septembre 1964 portant organisation et régime administratif des collèges d'enseignement général.

2200. — 9 novembre 1968. — **M. Cassabel** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales** sur les graves troubles de jouissance dont sont victimes les personnes habitant des immeubles voisins de ceux où des grossistes négociants en vin exercent leur activité. Les locaux commerciaux de stockage et de traitement de ces grossistes sont encore souvent situés au cœur des agglomérations, particulièrement à Carcassonne. En dehors de la gêne causée par la circulation des camions-citernes dont le remplissage s'effectue sur la voie publique devant les locaux des négociants, les voisins sont victimes du bruit de fonctionnement des appareils de traitement (concentrateurs, réfrigérateurs) qui fonctionnent d'une manière continue de jour et de nuit. Les bruits émis par ces appareils sont insupportables et troublient le sommeil des voisins. Il lui demande si la législation et la réglementation en vigueur dans ce domaine permettent d'envisager des mesures tendant à déplacer en zone industrielle les installations faisant usage de tels appareils de traitement des vins.

2201. — 9 novembre 1968. — **M. Dehen** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que par un arrêté du 20 décembre 1967 (requête n° 72335) le Conseil d'Etat a jugé que l'installation des lampes, supports de lampes, rampes lumineuses et globes protecteurs constituait une opération inséparable de l'objet principal du marché et ne saurait être soumise à un régime d'imposition différent de l'ensemble du marché. Cet arrêté concernait le cas de marchés d'éclairage public, mais compte tenu de ses considérants, il est permis de penser qu'il s'applique pour tous les travaux comportant des opérations inséparables de l'objet principal, comme l'installation d'appareils électriques ou sanitaires dans le cadre de la construction de bâtiments neufs ou l'installation d'appareils et de groupes électrogènes lors de la construction d'un hôpital. Il lui demande s'il peut lui indiquer si l'administration partagera ce point de vue.

2202. — 9 novembre 1968. — **M. Deprez** attire l'attention de **M. le ministre des affaires étrangères** sur le cas des retraités français de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien. Depuis la transformation du statut de la compagnie en 1960, les anciens agents ont à plusieurs reprises demandé que le paiement de leur retraite soit garanti par l'Etat français et que leurs pensions soient indexées sur le coût de la vie en France, et ce depuis le 1^{er} janvier 1963. En effet, l'augmentation des retraites du personnel en service en Afrique n'a été que de 5 p. 100 depuis cette date, chiffre fort éloigné de l'augmentation du coût de la vie en France. D'ailleurs il est à remarquer que les retraites des agents français ayant travaillé au siège social à Paris sont indexées sur celles de la S. N. C. F. En raison de ce nouveau statut, le siège social de la compagnie a été transféré de Paris à Addis Abeba. En conséquence, le délégué des retraités français n'est plus en mesure d'exercer son mandat. Cette situation découlant du traité franco-éthiopien passé le 12 novembre 1959, le Gouvernement français reste donc intéressé au fonctionnement du chemin de fer et à la situation faite à son personnel. Il lui demande donc s'il compte prendre des mesures pour : 1^o garantir les retraites des agents français ; 2^o faire fixer une indexation plus équitable des retraites des agents ayant servi en Afrique ; 3^o permettre au délégué du personnel d'exercer son mandat.

2203. — 9 novembre 1968. — **M. Bertrand Denis** expose à **M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire** que l'arrondissement de Mayenne comptait en 1872 environ 160.000 habitants, en 1962 : 92.537, en 1968 : 90.000 environ, soit une perte constante malgré une natalité excédentaire et malgré les efforts des élus locaux et des responsables départementaux élus ou fonctionnaires ; que rien ne permet de dire que cette hémorragie cessera s'il n'y est pas porté remède, et que les moyens mis actuellement à la disposition des autorités locales ne permettent pas des mesures efficaces. Cette situation avait du reste été reconnue dans le passé ; une partie de cet arrondissement avait été classée comme zone critique. Il lui demande quelles nouvelles mesures il entend prendre pour arrêter la dépopulation de l'arrondissement de Mayenne, et s'il n'estime pas qu'il pourrait bénéficier des mêmes aides que la Manche et l'Ille-et-Vilaine dont les données économiques ne sont pas plus mauvaises que celles de la zone Nord du département de la Mayenne.

2204. — 9 novembre 1968. — **M. de Montesquiou** expose à **M. le ministre des postes et télécommunications** qu'un certain nombre de sociétés commerciales, vendant leurs produits directement et exclusivement par correspondance, sont extrêmement inquiètes des projets gouvernementaux concernant le relèvement, applicable à partir du 1^{er} janvier 1969, d'un certain nombre de tarifs postaux. Les majorations prévues, représentant 33 p. 100 pour les lettres, 50 p. 100 pour les imprimés non routés, 66 p. 100 pour les imprimés routés et 33 p. 100 pour les colis, s'ajoutant à celles déjà très importantes qui ont été appliquées au 1^{er} août 1966 sur les tarifs des imprimés non routés (66 p. 100) et des imprimés routés (50 p. 100), auraient pour conséquence d'entraîner à elles seules une hausse sensible des prix de vente des produits concernés, alors que le Gouvernement recommande la stabilité des prix. C'est ainsi qu'une société du Gers, vendant des foies gras, ballotines, galantines, pâtés, etc., considère que les augmentations de tarifs prévues entraîneraient pour elle l'obligation d'augmenter ses prix de 2 à 2,5 p. 100. Ceci ne pourrait aboutir qu'à un ralentissement d'activité, avec des incidences regrettables sur le revenu des producteurs avicoles qui fournissent cette société en matières premières. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'étaier sur plusieurs années les hausses envisagées.

2205. — 9 novembre 1968. — **M. de Montesquiou** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** les faits suivants : un terrain situé en zone rurale, d'une superficie de 95 ares, a été vendu en vue de la construction d'une maison individuelle. La partie la plus importante de ce terrain est frappée d'une interdiction de construire en raison d'un projet de déviation d'une route nationale, de telle sorte que la superficie réellement constructible n'est que de 978 mètres carrés. D'après une première réponse ministérielle (réponse à la question n° 538 de M. Caill, Journal officiel, débats A. N. du 22 juillet 1967, p. 2761), lorsqu'une partie importante d'un terrain est impropre à la construction et que le prix s'applique en réalité en majeure partie à la fraction constructible, la répartition du prix, pour la perception de la T. V. A. et des droits d'enregistrement, s'effectue néanmoins d'après la superficie, et non d'après la ventilation faite par les parties. Mais, plus récemment, une tolérance a été admise pour les terrains situés en montagne, l'administration acceptant dans ce cas précis que le prix soit scindé en deux parts assignées l'une à la surface constructible, l'autre au mauvais terrain (réponse à la question n° 4207 de M. Poude-

vigne, *Journal officiel*, débats A. N. du 30 décembre 1967, p. 6147). Cette dernière réponse rédigée en termes généraux ne semble pas exclure, à priori, la possibilité d'une tolérance semblable dans d'autres cas nettement définis. Dans l'espèce envisagée, la dévalorisation du terrain, qui a pour origine non pas la configuration matérielle du sol mais une décision administrative indépendante de la volonté du contribuable, paraît tout aussi certaine et définitive que dans le cas des terrains situés en montagne. Il lui demande s'il peut préciser si, pour la perception de la T. V. A. et des droits d'enregistrement, le prix du terrain visé dans la présente question peut être ventilé en fonction de la valeur intrinsèque des deux fractions de ce terrain, ou si cette ventilation doit être obligatoirement effectuée d'après la superficie.

2206. — 9 novembre 1968. — **M. de Montesquou** expose à **M. le Premier ministre (fonction publique)** qu'un certain nombre d'agents de l'Etat, susceptibles de bénéficier des dispositions de l'ordonnance n° 1213 du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics empêchés d'y accéder et aux fonctionnaires et agents ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre n'ont pas été informés, en temps voulu, des possibilités que leur offrirait ce texte. Il lui cite, à titre d'exemple, le cas d'un agent, ancien prisonnier de guerre, recruté en qualité d'employé aux écritures dans un service du ministère des armées, lors de son retour de captivité en 1944, lequel n'a été avisé, en qualité d'empêché, ni du concours d'employé de bureau du 2 juillet 1945, ni du concours de 1946 réservé « aux empêchés par faits de guerre », alors qu'il était en fonction au service régional du recrutement de la 6^e région militaire. Les agents qui se trouvent dans cette situation, ont été gravement lésés. Il serait souhaitable qu'une nouvelle possibilité leur soit offerte d'accéder au recrutement prévu par ladite ordonnance. Cette remise en vigueur d'un texte s'est déjà produite pour des cas concernant des Alsaciens-Lorrains. D'autre part, l'article 68 de la loi de finances pour 1966, dont les conditions d'application ont été fixées par le décret n° 67-1015 du 20 novembre 1967, a permis aux veuves de fonctionnaires, morts pour la France par suite d'événements de guerre, que leur décès a privés de la possibilité de se réclamer des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945, de demander la révision de leur pension de réversion, afin qu'il soit tenu compte du préjudice de carrière subi par leur mari du fait de guerre. S'il est possible de réviser le classement des fonctionnaires décédés, il semble qu'une possibilité analogue devrait être accordée à des agents encore en activité. Il lui demande s'il n'envisage pas de remettre en vigueur, pendant un délai d'un an, les dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945 susvisée.

2207. — 9 novembre 1968. — **M. Massot** rappelle à **M. le ministre de l'équipement et du logement** que l'article 2 de la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 édicte « que le prix de vente est égal à la valeur du logement telle qu'elle est déterminée par l'administration

des domaines »; que l'article 6 du décret n° 66-840 du 14 novembre 1966 précise « que cette administration doit prendre pour base le prix des appartements libres à la vente; qu'enfin, il ressort de la loi susindiquée que l'acheteur éventuel doit supporter de nombreuses servitudes (interdiction de vendre sauf à l'office H. L. M. pendant un délai de dix ans; interdiction d'utiliser le logement comme résidence secondaire; interdiction de louer ou de sous-louer sans autorisation de l'office H. L. M.; prix de location limités et réglementés par la législation sur les H. L. M.). Il lui demande ce qu'il faut entendre par « prendre pour base le prix des appartements libres à la vente » et si l'on doit prendre comme termes de comparaison des appartements à grand standing construits sans primes ni prêts du Crédit foncier, ou, au contraire, des appartements libres à la vente de la catégorie H. L. M.

2208. — 9 novembre 1968. — **M. Bernard Lefay** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur l'importance des difficultés de trésorerie que rencontrent de nombreuses entreprises commerciales. Les échéances fiscales contribuent à aggraver les situations que connaissent ces dernières depuis les événements des mois de mai et juin 1968 et qui ont été prorogées en raison, d'une part, de la stagnation consécutive à la période des vacances et, d'autre part, des incidences que les événements susévoqués continuent d'avoir sur la conjoncture économique, et notamment sur le niveau des prix. Il n'ignore pas que certaines mesures d'aide ont été prises en faveur du secteur commercial mais il lui apparaît que les effets de ces initiatives vont être compromis, voire annihilés, par la mise en recouvrement de la majoration exceptionnelle dont doivent faire l'objet les cotisations supérieures à 5.000 francs de l'impôt sur les revenus perçus au cours de l'année 1967. Cette majoration que la loi de finances rectificative pour 1968 a institué afin de compenser les mesures intervenues durant ces derniers mois pour soutenir les prix agricoles, aider certaines entreprises nationalisées et relever les traitements et pensions du secteur public, va grever d'autant plus lourdement les budgets des entreprises commerciales qu'elle doit être payée non pas selon la procédure habituelle de règlement des impôts directs mais au plus tard le 15 du deuxième mois suivant celui de la mise en recouvrement du rôle correspondant, ainsi que le prévoit l'article 16, alinéa 1, de la loi n° 63-605 du 31 juillet 1968. Etant donné le surcroît de charges que la majoration exceptionnelle en cause va faire peser sur les entreprises commerciales dont les activités stoppées en mai et en juin dernier n'ont pas encore recouvré leur rythme normal, il lui demande s'il ne serait pas opportun de prévoir en faveur de ces entreprises des dispositions qui permettraient aux comptables du Trésor de prendre en considération de plein droit les demandes de délais supplémentaires de paiement dont ils seraient saisis et, après règlement, les demandes de remise des pénalités encourues du fait de paiements tardifs, toutes les fois où il serait prouvé que ces requêtes sont motivées par les perturbations de l'activité économique du pays.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances
du samedi 9 novembre 1968.

1^{re} séance : page 4231. — 2^e séance : page 4247

